



LYCÉES FRANÇAIS DU MONDE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2019/2020

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger. **Ce réseau est composé de 535 établissements et accueille plus de 365 000 élèves à la rentrée 2020, de la maternelle à la terminale.** Présent dans **139 pays**, ce réseau scolaire unique au monde, par son ampleur, sa densité et son unité, poursuit une mission essentielle de service public et de diplomatie globale de la France en accompagnant la mobilité internationale des familles françaises et en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (environ 65 %), auxquels il garantit l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est au cœur de la puissance éducative de la France. Les enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont accueillis dès le plus jeune âge dans un cadre bienveillant, interculturel, francophone et plurilingue, et suivent un parcours académique exceptionnel avec une attention portée à leur bien-être et à leurs compétences linguistiques.

Le système éducatif français qui s'applique dans les établissements du réseau de l'AEFE est mondialement reconnu pour son excellence, tant par les élèves et les parents d'élèves mais aussi par les meilleurs établissements d'enseignement supérieur (français et internationaux). Notre enseignement s'appuie sur des équipes pédagogiques essentiellement recrutées par l'AEFE, accompagnées et régulièrement formées, afin de garantir la qualité de l'enseignement dispensé et une meilleure connaissance des besoins de chaque enfant.

L'AEFE gère directement 71 établissements scolaires (établissements en gestion directe) dans le monde. Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 155 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 309 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	P. 4
LE MOT DU DIRECTEUR	P. 6
RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DE PRESSE « DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : VERS UN NOUVEL ÉLAN »	P. 8



PARTIE 1 : LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AEFE	P.10
Accroître l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger	P. 12
Consolider le rôle de l'AEFE au service du développement du réseau	P. 24
Renforcer le rôle de l'AEFE comme acteur de la coopération éducative	P. 36



PARTIE 2 : ADAPTER LE FONCTIONNEMENT DE L'AEFE AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	P. 42
Les personnels des services centraux	P. 44
La réorganisation des services : une étape indispensable au service de la stratégie	P. 45
Organisation	P. 47
La direction de l'Agence	P. 48
Le développement du réseau, nouvel axe stratégique de l'AEFE	P. 49
Le renforcement du pôle Enseignement, Orientation et Formation	P. 51
Des objectifs spécifiques pour une plus grande performance	P. 52
La composition du conseil d'administration	P. 56
Les organes consultatifs	P. 57



PARTIE 3 : L'AGENCE PLEINEMENT MOBILISÉE POUR SOUTENIR LE RÉSEAU PENDANT LA CRISE SANITAIRE	P.58
La mise en place de la gestion de crise	P.60
Soutien financier de l'Etat aux familles et au réseau : des mesures exceptionnelles mises en œuvre	P.62
Le soutien financier et juridique aux établissements	P.65
La gestion des ressources humaines en temps de crise	P.66
La continuité pédagogique	P.67



PARTIE 4 : L'AEFE, AU CŒUR D'UN ECOSYSTEME UNIQUE AU MONDE	P.70
L'AEFE et son réseau	P.72
L'AEFE et ses partenaires	P.84

PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER	P.94
---	------

Avant-Propos du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



Dans les annales de l'enseignement français à l'étranger, l'année scolaire 2019-2020 restera comme une année à part, marquée par l'adversité et la résilience.

Elle aura pourtant débuté dans l'enthousiasme et l'énergie, par le lancement au Quai d'Orsay, en octobre 2019, du nouveau *Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger*.

A cette occasion, nous avons, avec mes collègues Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, présenté notre stratégie pour parvenir à l'objectif fixé par le Président de la République d'un doublement des effectifs de l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030 et renforcer ce réseau aussi essentiel pour nos compatriotes établis hors de France que notre diplomatie d'influence.

L'éducation est, en effet, aujourd'hui un enjeu géopolitique à part entière – et nous en tirons toutes les conséquences. Fortes de leur tradition d'excellence pédagogique et intellectuelle, nos écoles portent à travers le monde un modèle français et européen d'instruction et de formation à la citoyenneté, défini par la liaison indissociable d'une certaine idée de la culture et du savoir à un *corpus* de valeurs humanistes universelles.

A ces valeurs – la liberté, le respect de l'égalité de chacun, la démocratie –, notre République doit d'être progressivement née à elle-même et d'avancer, chaque jour un peu plus, vers la réalisation des idéaux qui la fondent. Dans un XXI^e siècle déjà bouleversé par l'imbrication, à l'échelle du globe, de défis considérables et par l'intensification des nouvelles batailles de l'influence

dans une compétition internationale toujours plus âpre, nous estimons que notre devoir et notre intérêt sont de promouvoir ce modèle et ces valeurs au-delà de nos frontières, afin de contribuer à la formation d'esprits éclairés, de citoyens responsables et de femmes et d'hommes en mesure de marcher sur des chemins d'émancipation.

Même si ce n'est que partie remise, cet élan aura cependant été freiné par la crise pandémique du Covid-19.

A des degrés divers, cette crise a affecté l'ensemble de nos 535 établissements, dans les 139 pays où nous sommes implantés. Dès janvier 2020, nous avons dû prendre la décision difficile de fermer temporairement certaines écoles en Asie. Peu à peu, il a fallu nous résoudre à faire des choix similaires à travers l'ensemble du réseau.

Dans cette période difficile, avec le soutien exceptionnel de l'Etat, l'AEFE a joué pleinement son rôle en accompagnant nos écoles sur les plans financier, pédagogique, de l'organisation et de la sécurité. La cellule de crise du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a pu compter sur son concours pour suivre de très près, en

relation directe avec les postes diplomatiques, l'évolution de la situation sanitaire et sécuritaire de nos établissements.

Je tiens à saluer ici la mobilisation exemplaire de tous les personnels pour soutenir la communauté

scolaire de l'enseignement français à l'étranger. Malgré la fermeture des écoles, la continuité pédagogique a été partout assurée. Grâce aux vertus conjuguées de pratiques pédagogiques innovantes et de nouveaux outils numériques, le lien, si fondamental, entre les élèves et leurs professeurs a toujours été maintenu. J'adresse donc un message de gratitude particulier aux équipes

***Je tiens à saluer ici la mobilisation
exemplaire de tous les personnels
pour soutenir la communauté
scolaire de l'enseignement français
à l'étranger.***

enseignantes qui, en dépit de conditions difficiles, se sont jusqu'au plus fort de la crise employées à poursuivre les programmes avec leurs classes. Ma reconnaissance va aussi aux responsables de nos établissements, dont je sais aussi combien ils se sont impliqués pour assurer une bonne coordination de leurs équipes, en relation avec les parents d'élèves, les postes diplomatiques et l'AEFE.

Très tôt, le Gouvernement a pris la mesure de l'impact que la crise sanitaire risquait d'avoir sur nos établissements et de ses conséquences économiques pour des milliers de familles de notre réseau scolaire. Aussi, dès le 30 avril 2020, un plan exceptionnel de 150 M€ a été élaboré pour l'attribution de bourses aux familles françaises et étrangères et la mise en place d'un soutien financier aux établissements en difficulté, en particulier les écoles partenaires au développement desquelles je suis très attaché. Je suis très fier que les familles qui font confiance à l'enseignement français aient pu ainsi bénéficier d'un tel effort de solidarité nationale, d'autant plus fier qu'aucun autre réseau éducatif international n'a reçu de soutien équivalent.

Par les attaches institutionnelles très fortes qui l'unissent au ministère de l'Éducation nationale et à ses enseignants, qui chaque année sont nombreux à mettre leur expérience et leur passion au service de l'enseignement français à l'étranger, aussi bien que par le modèle pédagogique unique que les élèves des établissements français de Taipei, New York ou Casablanca ont en partage avec ceux de Marseille, Reims ou Paris, le monde de l'enseignement français à l'étranger fait partie intégrante de la communauté éducative française. A ce titre, il a été profondément touché par l'assassinat, dans un geste terroriste d'une abjecte brutalité, de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie de l'Académie de

Versailles, le 16 octobre 2020.

La nouvelle de cette tragédie s'est répandue comme une onde de choc à travers notre réseau, plongeant l'ensemble de ses 365 000 élèves, de ses innombrables anciens élèves et, bien sûr, de ses enseignants et personnels dans la douleur et la colère.

Elle leur aura aussi rappelé le sens et l'importance de ce qu'enseignent nos écoles du monde entier : avec les

beautés d'une langue commune, avec la complexité des savoirs, l'esprit critique et la tolérance, sans lesquels il ne peut y avoir ni pensée vraiment libre ni dialogue véritable. C'est dire si chacun aura pu sentir la valeur de ce qui nous rassemble, dans la diversité de nos cultures et de nos horizons.

Rien n'aurait pu nous préparer à de telles épreuves. Mais nous avons su y faire face, et elles nous ont renforcés.

C'est donc avec une détermination accrue que nous continuerons à poursuivre l'objectif de doublement de nos effectifs d'ici la fin de la décennie. Et je sais que vous êtes et serez pleinement mobilisés pour nous y aider. Quinze établissements homologués supplémentaires ont d'ailleurs déjà rejoint notre réseau à la rentrée 2020. C'est un signe de l'attractivité de notre modèle, et nous devons nous en féliciter.

L'AEFE fête ses trente ans. Plus que jamais, elle est la colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger. Puisse ce rapport, écrit au terme d'une année singulière, donner à l'ensemble de nos partenaires une idée de sa force, de ses ressources et de son immense potentiel !

Jean-Yves Le Drian,

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Le mot du directeur



© Marie Lopez Vivanco

L'année 2020 devait être une année de célébration du trentenaire de l'AEFE tournée vers l'avenir pour construire les bases du développement de ce réseau exceptionnel de l'enseignement français à l'étranger. La crise sanitaire nous a conduits à renoncer aux nombreuses manifestations que nous voulions organiser à cette occasion avec l'ensemble du réseau. Pour autant, nous ne perdons pas de vue le CAP 2030 que nous nous sommes fixés pour mettre en œuvre le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté le 3 octobre 2019 par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et M. Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie. Et jamais l'importance de notre fonctionnement en réseau, avec le soutien d'un établissement public fortement appuyé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, n'aura été aussi manifeste que durant ces mois de crise.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger constitue la « feuille de route » de l'AEFE pour les prochaines années. Il résulte d'un large travail de consultations auprès de toutes les parties prenantes (élus, parents d'élèves, anciens élèves, enseignants et investisseurs) et d'une volonté politique forte de réaliser l'objectif ambitieux que le Président de la République a fixé à l'horizon 2020. L'Agence s'est saisie de ce plan pour définir ses objectifs spécifiques et adapter son

Jamais l'importance de notre fonctionnement en réseau, avec le soutien d'un établissement public fortement appuyé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, n'aura été aussi manifeste que durant ces mois de crise.

fonctionnement à sa stratégie. En décembre 2019, le projet du contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été présenté à toutes les parties prenantes. L'irruption de la crise Covid-19 en a retardé la signature et il doit aujourd'hui être adapté aux effets de celle-ci. Mais les axes tracés n'ont cessé d'être notre boussole dans cette année tempétueuse. Par ailleurs, nous avons veillé à poursuivre malgré la crise la réorganisation des services centraux de l'Agence en quatre directions, dont deux nouvelles : la direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR) et la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF). Le nouvel organigramme mis en place au 1^{er} septembre 2020 reflète d'abord notre ambition d'accompagner le développement du réseau de manière efficace et proactive.

Cette année a bien entendu été marquée par la mobilisation totale des équipes de l'AEFE depuis janvier 2020 pour soutenir les établissements du réseau touchés par la crise sanitaire et leur apporter des réponses adéquates aux questions sécuritaires, pédagogiques et financières. Nous pouvons être fiers de cette mobilisation et du travail réalisé par les équipes d'encadrement et les enseignants au sein des établissements. La mise en place de la continuité pédagogique partout où cela était nécessaire, a été remarquable. Elle aura été possible grâce à la mobilisation de tous : inspecteurs, formateurs, enseignants, élèves et parents d'élèves. Dans la gestion de cette crise, nous avons bénéficié du soutien déterminé de notre tutelle dans le cadre d'un plan d'urgence annoncé le 30 avril 2020 par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Cette crise sanitaire a eu un impact sur l'équilibre économique des établissements, notamment au Liban, pays particulièrement touché par la conjonction des crises. La solidarité de la France envers les familles françaises et étrangères les plus touchées a été exceptionnelle : un plan de 150 millions d'euros a été mis en œuvre depuis le printemps 2020 afin d'aider les familles françaises et étrangères en difficulté et de soutenir financièrement les établissements.

Dans le même temps, l'attractivité du réseau demeure et c'est une source de confiance pour regarder vers l'avenir. Quinze nouveaux établissements homologués ont rejoint le réseau à l'été 2020 en Europe, en Afrique du Nord, en Asie, au Liban et aux États-Unis. Plus de 5 000 nouveaux élèves sont entrés dans l'enseignement français.

Les établissements du réseau, tous homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, dispensent un enseignement de qualité porté et le baccalauréat jouit d'une reconnaissance

L'attractivité du réseau demeure et c'est une source de confiance pour regarder vers l'avenir.

exceptionnelle dans l'enseignement supérieur en France comme à l'étranger. Cet enseignement est aussi porté par des valeurs humanistes fortes et il permet aux élèves de s'épanouir tant dans leur scolarité, que dans leur vie de citoyen. Au moment où j'écris ces lignes, les tragiques événements survenus sur le territoire métropolitain, avec l'assassinat d'un enseignant faisant œuvre éducatrice, conduisent plus que jamais l'Agence et tous les établissements à devoir être à la hauteur des enjeux que représente l'éducation de la future génération.

Je souhaite que ce rapport d'activité permette à tous ses lecteurs de mieux connaître les enjeux portés par l'enseignement français dans le monde ainsi que le rôle moteur que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger y joue depuis maintenant 30 ans.

Olivier Brochet,

Directeur de l'AEFE



RETOUR SUR

LA CONFÉRENCE DE PRESSE « DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : VERS UN NOUVEL ÉLAN »

L'année scolaire 2019-2020 a débuté par un moment fort et structurant pour l'AEFE : l'annonce du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 3 octobre au Quai d'Orsay, par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et M. Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.

Conçu pour atteindre l'objectif de doublement des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français fixé par le Président de la République le 20 mars 2018, ce plan de développement de l'enseignement français à l'étranger constitue la feuille de route de l'AEFE pour les prochaines années. L'AEFE, opérateur public présenté par les ministres comme

la « colonne vertébrale » du réseau, se mobilisera au service de cette stratégie et jouera un rôle clef dans sa mise en œuvre.

« **Tout en continuant à veiller au développement du réseau existant, l'AEFE doit accompagner les nouveaux établissements, garantir la qualité de l'enseignement qu'on y délivre et sa conformité aux valeurs que nous portons et renforcer aussi le dispositif de formation pour tous les enseignants. C'est eux qui au quotidien font vivre l'enseignement français à l'étranger.** »

M. Jean-Yves Le Drian,
ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

« Le réseau des établissements français dans le monde sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante »

Extrait du discours du président de la République, **M. Emmanuel Macron** à l'Institut de France le 20 mars 2018

Ce plan est le résultat d'une large consultation et d'un travail collectif. De nombreux travaux interministériels ont en effet été conduits depuis mars 2018, en s'appuyant à la fois sur un rapport conjoint des inspections des deux ministères et sur le rapport détaillé de Mme Samantha Cazebonne, députée des Français de l'étranger. De larges consultations avec les acteurs et partenaires de l'enseignement français à l'étranger (enseignants, parents d'élèves, élus des français de l'étrangers, investisseurs) ont également été organisées.

Le renforcement de la qualité de l'offre éducative est la priorité transversale de ce plan et la condition du succès de sa mise en œuvre. L'enseignement français à l'étranger doit plus que jamais être une vitrine et un laboratoire de l'excellence éducative.

Le secrétaire d'État a également salué la mobilisation des parents d'élèves et annoncé que leur représentation au sein du conseil d'administration de l'AEFE sera à l'avenir accrue.

Le plan prévoit également que l'AEFE bénéficie dès 2020 d'un abondement budgétaire de 25 millions d'euros pour le développement du réseau. L'accroissement des moyens humains a également été précisé par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : 1 000 personnels titulaires supplémentaires seront détachés dans les établissements partenaires du réseau d'ici 2030. Dans le cadre de la réforme de la formation des professeurs, les Instituts nationaux supérieurs du professorat (INSPE) proposeront par ailleurs, au niveau master, une certification spécifique à l'enseignement français à l'étranger. Enfin, un effort de formation sans précédent, en particulier des personnels recrutés localement, sera porté par la création des instituts régionaux de formation que l'AEFE va mettre en place.

« Les lycées français à l'étranger ne sont pas des bulles désarticulées du système hexagonal et ultramarin, mais au contraire doivent être articulées encore davantage avec ce système. Et c'est tout le sens de ce que nous proposons aujourd'hui. Nous allons avoir un système irrigué, un système articulé et c'est cela qui va permettre sa croissance. »

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



Les trois ministres ont également appelé à la mobilisation du réseau diplomatique pour atteindre l'objectif de développement. Des coalitions d'intérêts entre les établissements, les associations, les entreprises et les élus doivent se mettre en place. Les ambassades doivent élaborer des stratégies locales de développement de l'enseignement français, tout en exerçant un rôle de régulation, en particulier, là où de nouveaux établissements ouvriront.

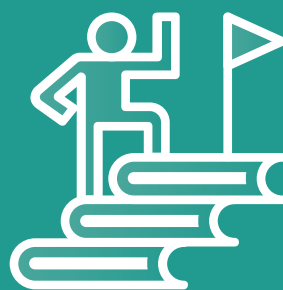
« Valoriser nos atouts, c'est également faire des établissements à l'étranger, des laboratoires d'innovation dans le domaine du numérique éducatif. On a une chance, c'est que l'on peut parler d'un enseignement français à l'étranger. Ce qui fait notre force donc, c'est le caractère mondial de ce réseau et les synergies qui peuvent jouer entre toutes les composantes du réseau. »

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie

Retrouvez la présentation du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger page 94

Le tableau blanc interactif, l'un des nombreux outils du numérique éducatif utilisé à l'International French School de Singapour.





PARTIE 1 :

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AEFE

L'AEFE a travaillé avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui permettra de traduire le plan de développement de l'enseignement français en axes stratégiques et en objectifs spécifiques pour l'Agence. Dans le contexte bouleversé de cette année scolaire, le contrat d'objectifs et de moyens, initialement prévu pour la période 2020-22, portera finalement sur la période 2021-2023.

L'objectif de doublement des effectifs scolarisés dans le réseau d'ici dix ans, fixé par le président de la République le 20 mars 2018, reste le cap de l'AEFE. Ce « CAP 2030 » guide la politique mise en œuvre par l'Agence, même si le rythme de cette croissance sera adapté au nouveau contexte de la pandémie de Covid-19. Cet horizon ambitieux mais réaliste permet de renforcer nos structures au bénéfice de tous les établissements et de renforcer l'attractivité de l'enseignement français, en regardant avec confiance le temps long pour surmonter les temps de crise.

Dans la première partie de ce rapport, l'activité annuelle de l'AEFE sera abordée sous l'angle des trois objectifs stratégiques pour l'Agence :

- 1) Accroître l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger
- 2) Consolider le rôle de l'Agence au service du développement du réseau
- 3) Renforcer la coopération éducative



Accroître l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger

Développer en maternelle notre capacité à scolariser dès le plus jeune âge

L'école maternelle constitue une des grandes priorités de l'Agence. Accueillir les enfants dès le plus jeune âge est un enjeu important de l'attractivité du réseau. En répondant aux attentes des familles dès les premières années de scolarisation des enfants, les écoles maternelles de nos établissements sont les portes d'entrée vers le système éducatif français.

Définir les fondements d'une approche pédagogique commune

L'Agence met en œuvre une politique pédagogique innovante au profit des établissements du réseau qui concilie respect des programmes de l'Éducation nationale et ouverture à la langue, à la culture, dans le respect de la réglementation du pays d'accueil.

L'année 2019-2020 fût l'occasion de valoriser l'offre pédagogique des écoles maternelles. Un groupe de travail, composé d'enseignants, de parents d'élèves et

du réseau des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence à l'étranger a travaillé sur les attentes des familles et sur les spécificités de l'école maternelle pour faire émerger quatre engagements, repris dans une brochure de présentation à destination des familles, publiée en trois versions bilingues (français-anglais, français-espagnol et français-arabe).

En savoir plus :
tinyurl.com/y5y5n25v
 Choisir l'école maternelle française internationale

Les 4 piliers de l'école maternelle française internationale

1

GRANDIR, APPRENDRE
ET RÉUSSIR ENSEMBLE

2

UN ENVIRONNEMENT
ADAPTÉ

3

DÉCOUVRIR LES LANGUES
ET LES CULTURES

4

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE
AUPRÈS DE VOS ENFANTS

Une pédagogie innovante

La volonté collective d'innovation exige un pilotage pédagogique solide, conduit par les 17 inspecteurs de l'Education nationale (IEN) en réseau, notamment pour accompagner le changement en matière d'apprentissages précoces des langues étrangères et l'acquisition de la langue française pour des publics aux profils divers, peu ou pas francophones.

La construction d'un parcours plurilingue pour chaque élève, de la petite section à la terminale, repose sur la conception et la mise en œuvre d'une politique linguistique, pilier essentiel des projets d'établissements et de l'enseignement français à l'étranger.

Des bâtiments adaptés à l'accueil de la petite enfance

La qualité de l'environnement dans lequel les jeunes enfants vivent leurs premières expériences d'apprentissage est primordiale et doit être pensée selon des approches innovantes, modernes et durables. À la rentrée 2019, quatre nouvelles maternelles s'inscrivant dans cette logique ont ainsi ouvert leurs portes à Abu Dhabi, Fès, Marrakech et Madrid. En alliant qualité architecturale et exigences environnementales, d'inclusion et de sécurisation des édifices, ces réalisations récentes offrent les meilleures conditions d'accueil et de travail aux élèves et aux personnels. L'AEFE a d'ailleurs reçu le prix « Architecture MasterPrize 2019 », dans la catégorie bâtiments scolaires, pour son projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle Munner du Lycée français de Barcelone. Cette récompense salue la démarche engagée depuis plusieurs années par l'Agence à travers la réalisation de projets immobiliers modernes et fonctionnels, contribuant à l'attractivité du réseau scolaire français à l'étranger.



FOCUS

UNE MATERNELLE À L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE AU LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID

La nouvelle école maternelle du Lycée français de Madrid est née de la collaboration entre cabinets d'architectes français et espagnol. Le bâtiment, labellisé haute qualité environnementale (HQE), s'inscrit dans une démarche écoresponsable et bioclimatique. Une attention particulière a été accordée à la limitation de la consommation d'énergie, avec notamment le choix de matériaux naturels. Les élèves seront ainsi sensibilisés de manière concrète aux enjeux de la protection de l'environnement au quotidien.

L'école maternelle du Lycée français de Madrid accueille 525 élèves et rassemble 50 professeurs et personnels de service. D'une surface de 4 300m², le bâtiment comporte vingt-et-une salles de classe, trois salles de motricité, un réfectoire, une médiathèque et deux cours de récréation. Patios intérieurs, dispositifs de protection solaire et de ventilation naturelle, matériaux réemployés, eaux recyclées : la construction du bâtiment a été pensée afin d'apporter des solutions passives aux problématiques de confort d'été comme d'hiver et de limiter au maximum les consommations énergétiques.



Architectes du projet : Atelier des clics et des calques (Paris) associé à Estudio Azootea (Madrid)



Abidjan, Côte d'Ivoire

Renforcer l'éducation plurilingue

Conformément au plan d'action « Langue française et plurilinguisme » présenté par le président de la République le 20 mars 2018, la politique des langues développée par l'AEFE, de la maternelle à la terminale, s'articule autour de trois axes : la maîtrise du français, la valorisation de la langue et de la culture du pays hôte et le développement du plurilinguisme.

Les parcours Langues dans le réseau

L'offre linguistique des établissements d'enseignement français à l'étranger est devenue un élément majeur de leur attractivité, avec l'objectif de former des élèves plurilingues ouverts à la diversité culturelle. L'AEFE accompagne les établissements dans le développement de cette offre et propose pour cela différents dispositifs - la pédagogie mise en œuvre visant à renforcer la maîtrise, par tous les élèves, d'au moins trois langues en plus du français.

La politique des langues s'articule ainsi autour :

- **des sections internationales (SI)** : il s'agit de parcours complets et diplômants qui peuvent être proposés du niveau primaire à la terminale ;
- **des sections européennes ou de langue orientale (SELO)** : proposées au lycée, ces sections permettent aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique, en vue d'obtenir la mention «section européenne» ou «section de langue orientale» ;
- **des disciplines non linguistiques (DNL hors SELO)** : proposées au lycée, les DNL hors SELO offrent une expérience de la langue à travers une approche non linguistique, en complément des horaires réglementaires de langues vivantes ;
- **des parcours adaptés et renforcés en langues étrangères (PARLE)** : conçus par l'AEFE en 2018, ces parcours ont pour objectif de conforter la formation linguistique de tous les élèves.














Les sections internationales (SI)

En lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence encourage fortement le déploiement des dispositifs d'excellence dans le réseau et accompagne les établissements dans la mise en place du projet d'ouverture de nouvelles sections internationales. À la rentrée de septembre 2020, le réseau comprend 208 sections internationales, dans 102 établissements et 49 pays. Le nombre de ces sections a plus que doublé en cinq ans. Les sections internationales anglophones rencontrent un succès particulier, avec un triplement de leur nombre pendant cette même période. Par ailleurs, le développement des sections internationales en primaire a été vivement encouragé par le service pédagogique de l'AEFE et il en existe 64 à cette rentrée.

Le vivier d'élèves inscrits dans ces sections est très divers, et d'une remarquable mixité.

Les équipes qui portent les projets de SI dans le réseau sont particulièrement attentives à la dimension culturelle des langues. Elles conçoivent les enseignements et les activités pédagogiques en la valorisant. Les établissements s'engagent ainsi auprès des familles à proposer un parcours d'excellence dont la qualité s'inscrit dans une pédagogie de projet corrélée à la culture de la section.

208 sections en 2020

 AMÉRICAINE > 61	 POLONAISE > 3
 BRITANNIQUE > 54	 SUÉDOISE > 3
 ARABE > 52	 PORTUGAISE > 2
 ALLEMANDE > 11	 ITALIENNE > 2
 CHINOISE > 7	 ESPAGNOLE > 2
 BRÉSILIENNE > 6	 NÉERLANDAISE > 1
 RUSSE > 3	 JAPONAISE > 1



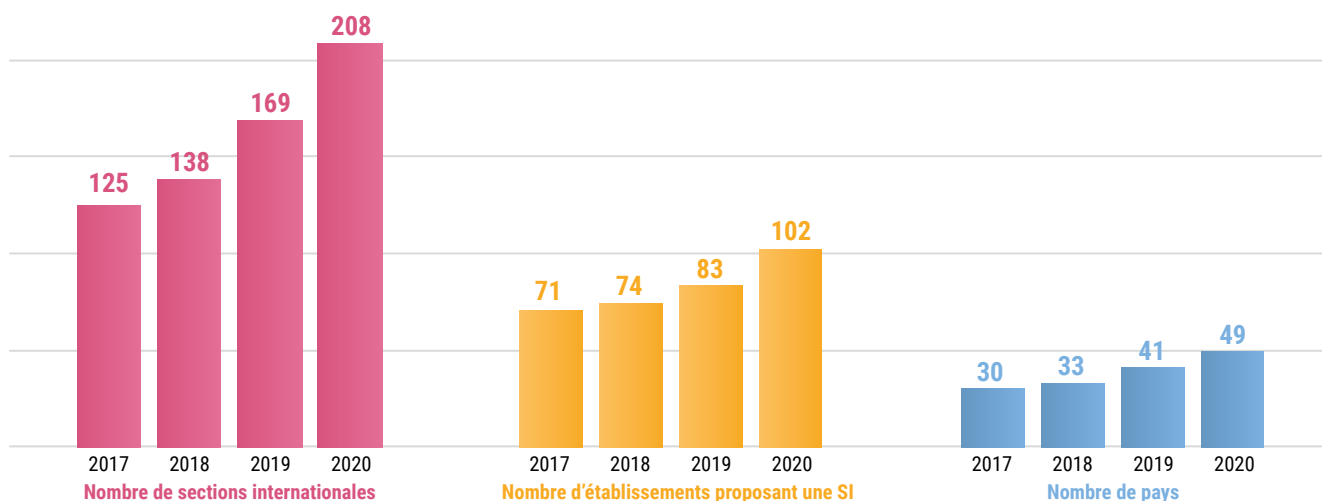
FOCUS

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'OUVERTURE DES SI

Le service pédagogique de l'AEFE propose un accompagnement aux établissements candidats à l'ouverture d'une section internationale depuis la rentrée 2015. En décembre 2019, une formation spécifique a été dispensée pour les chefs d'établissement des EGD. Lors de la campagne 2019-2020, 51 établissements du réseau ont bénéficié d'un accompagnement.

Dans le cadre du processus d'ouverture et de suivi des SI, les établissements sont également invités à renforcer la dimension culturelle du projet dans une logique de réseau. Le service pédagogique les incite à mettre en place des partenariats avec leur environnement proche (école, poste diplomatique, institut, etc.), des établissements implantés dans les pays dont on étudie la langue, des lycées du réseau AEFE ainsi qu'à établir des contacts avec des SI dans le monde et en France.

Évolution du nombre des sections internationales dans le réseau (2017-2020)





Les parcours Langues dans le réseau AEFE

ae
fe
Agence
française
d'enseignement
français
à l'étranger

En savoir plus : <https://is.gd/uE31R6>

Les sections européennes ou de langues orientales (SELO)

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes en lycées. Elles proposent à des élèves motivés l'apprentissage renforcé d'une langue et d'une culture européenne ou orientale par l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section.

Dans les voies générale et technologique, cette discipline non linguistique est proposée parmi les enseignements non linguistiques communs (histoire-géographie, enseignement scientifique, mathématiques, EPS etc.) ou de spécialité (dans le cycle terminal). Ces choix sont faits en fonction de la possibilité qu'offrent les spécialités au candidat de développer ses capacités en termes de réflexion et d'échanges d'idées, tout en se familiarisant avec la culture du pays concerné. Dans le cadre de son projet, l'établissement organise des activités culturelles et d'échanges visant l'acquisition par les élèves d'une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section.

À la rentrée 2020, l'AEFE compte 123 sections européennes ou de langues orientales. Elles sont proposées dans plusieurs langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais et portugais. La scolarité en section européenne ou de langue orientale permet aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique, en vue d'obtenir la mention «section européenne» ou «section de langue orientale», suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Les disciplines non linguistiques hors SELO

Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines non linguistiques (DNL) peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. Il s'agit d'encourager l'apprentissage en langue vivante, régionale ou étrangère. L'élève a la possibilité de suivre au moins une heure hebdomadaire sur l'horaire normal de tout ou partie du programme d'une discipline, choisie parmi les enseignements communs ou de spécialité en fonction de la possibilité qu'elle offre au candidat de développer ses capacités en termes de réflexion et d'échange d'idées, tout en se familiarisant avec la culture du pays concerné. Dans les établissements de l'AEFE, 13 DNL hors SELO ont été ouvertes à la rentrée 2020. Elles concernent les langues suivantes : anglais, espagnol et russe.

Le dispositif PARLE

Depuis 2018, le service pédagogique de l'AEFE a conçu et développé un dispositif pédagogique pour aider les établissements à conforter leur offre linguistique. Dès les premiers niveaux d'enseignement, les parcours adaptés et renforcés en langues étrangères (PARLE) viennent en complément des sections internationales. Ils sont conçus pour offrir une ouverture linguistique, sans accroître la charge horaire des élèves, ni poser de conditions d'accès en termes de maîtrise linguistique. Par la différenciation pédagogique et la pratique linguistique active dans des situations pédagogiques et disciplinaires variées, les PARLE peuvent être proposés dans différentes langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien.

En savoir plus : <https://is.gd/k981Pe>



Séminaire de formation des chargés de communication du réseau AEFÉ, lycée Claudel, Ottawa, décembre 2019.

Faire de nos établissements des laboratoires d'innovations numérique et pédagogique

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact fort sur les pratiques d'enseignement à distance. Les outils numériques et les pratiques pédagogiques afférentes voient leur place et leur rôle accrus.

Le numérique éducatif

Alors que la quasi-totalité des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger a dû fermer ses portes au printemps 2020 en raison de la crise sanitaire, tous ont recouru à l'enseignement à distance pendant plusieurs semaines ou mois. L'Agence a accompagné toutes les équipes pour maîtriser les outils numériques mobilisables et adapter leur enseignement.

Un travail important a été mené par le service pédagogique de l'AEFE et le réseau des enseignants-formateurs pour développer les compétences des équipes enseignantes en matière de formation à distance et dans la production de parcours (ressources et activités) sur l'espace de formation en ligne m@gistère/efe.

D'une manière générale, l'usage du numérique ne se fait pas en substitution de pratiques existantes mais bien pour accompagner autrement la pédagogie mise en place dans le réseau et les établissements.

La crise sanitaire a mis en exergue les capacités d'adaptation et d'innovation des équipes dans le numérique éducatif. L'AEFE va s'engager dans une politique d'accompagnement et de valorisation des initiatives locales, mais aussi au siège. Elle prendra part aux États généraux du numérique organisés par le MENJS en novembre 2020.

Par ailleurs, près de 300 000 euros ont été investis par l'AEFE dans la formation des enseignants pour leur permettre de dispenser la nouvelle discipline NSI (Numérique et sciences informatiques). Cette formation é été organisée en partenariat avec Canopé et l'université de Poitiers, Sorbonne Université et les académies de Toulouse, Montpellier et Bordeaux. À l'issue de cette formation, les enseignants obtiendront un diplôme interuniversitaire « enseigner l'informatique au lycée ».



RETOUR SUR

FORUM DE L'INNOVATION POUR L'« ÉCOLE DE DEMAIN » À PRAGUE

24 ET 25 JANVIER 2020



L'AEFE a réuni plus d'une centaine de participants, pédagogues et élèves, venant des établissements de deux zones du réseau AEFE (Zeco et Zenos). Ils ont suivi un parcours de formation individualisé avec plusieurs objectifs : mobiliser les savoirs et identifier les tendances, partager leurs expériences, capitaliser les connaissances et développer leur propre expertise pour aider à la prise de décision.

Laboratoires d'analyse, groupes de développement professionnel, ateliers de créativité, Fab-Lab' (ateliers de pratiques), ateliers de consultation des élèves, mini-conférences ou encore Pecha kutchi de l'innovation (présentations dynamiques filmées) : sept modules étaient animés par l'équipe d'encadrement, des formateurs et conseillers pédagogiques de l'AEFE. Les élèves ont également été sollicités pour construire le contenu pédagogique du forum. Cinq domaines d'innovation ont ainsi pu être identifiés :

1 - Réussir dans un contexte multilingue

« Être bilingue, c'est être biculturel ? » « L'immersion suffit-elle pour apprendre ? » « Quelle place accordée aux stratégies linguistiques familiales ? » À travers des activités ludiques et pédagogiques (ateliers créatifs, escape game, mini-conférences), parents, élèves et enseignants ont identifié les leviers et les freins intervenant dans le développement des élèves de compétences plurilingue et pluriculturelle.

2 - Améliorer la continuité des parcours d'apprentissages

Numérique, pratiques évaluatives, intercycles, Fab-Lab, laboratoires d'analyses : les participants ont réfléchi collectivement à de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils d'apprentissage pour assurer à chaque élève une continuité pédagogique forte et cohérente.

3 - S'engager dans la transition écologique

La transition écologique est au cœur de la politique éducative de l'AEFE qui incite et encourage les établissements français de l'étranger à développer des démarches éco-responsables. « Semaine zéro déchet », potagers d'école, expositions, visites de sites de recyclage : un panel d'actions a été présenté et mis en pratique pour sensibiliser activement tous les acteurs de la vie des écoles aux problématiques de développement durable.

4 - Accorder plus de place aux parents

« Les parents, des partenaires ? » « Quelles sont les missions des parents d'élèves ? » « Comment faire pour qu'en milieu multilingue les parents deviennent des soutiens plus efficaces pour la réussite scolaire de leur enfant ? » « Comment créer des événements fédérateurs au sein de la famille scolaire et rassembler tous les acteurs de la vie de l'établissement ? » Autant de questions sur lesquelles les parents, les élèves et les enseignants se sont penchés afin de trouver des solutions concrètes.

5 - Accueillir et faire progresser tous les élèves

Analyser et formuler des propositions pour améliorer la scolarisation de tous les élèves et prévoir un accompagnement pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers : à travers trois Pecha Kutchi et des modules spécifiques, de nouvelles pratiques pédagogiques ont été présentées et testées par les équipes éducatives afin de sensibiliser chaque participant aux questions liées à l'école inclusive.

« Ouverture, Synergie, Opérationnel, Novateur, Synthèse » : c'est avec l'acronyme « OSONS » que deux participants ont souhaité résumer ces deux jours d'échanges et de travaux nourris.

Inclusion scolaire : rendre toujours plus accessible nos établissements aux élèves à besoins éducatifs particuliers

En vertu de l'article L.452-2 du code de l'éducation, l'Agence a pour mission de rendre les établissements d'enseignement français à l'étranger accessibles aux élèves à besoins éducatifs particuliers, dans l'esprit des réformes engagées en ce sens par le MENJS. À cette fin, l'AEFE a créé en juin 2016, en lien avec la Mission laïque française, l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP). **L'activité de l'Observatoire s'est enrichie cette année tout en continuant à s'ouvrir à des expertises extérieures.**

Les objectifs principaux de l'OBEP sont :

- proposer des orientations structurantes et adaptées à la diversité des contextes ;
- partager des témoignages sur des projets conduits en établissements ;
- impulser et suivre les actions conduites dans le monde entier, par le perfectionnement continu de nos outils de collecte d'informations remontées du « terrain » ;
- accompagner la professionnalisation des acteurs, en exploitant les opportunités de la formation à distance (levier on ne peut plus pertinent dans un réseau mondialisé comme celui de l'AEFE), mais aussi en visant une plus grande mutualisation des réflexions et pratiques, notamment en matière de solutions d'adaptation et de différenciation pédagogiques ;
- dans le cadre inédit de l'enseignement à distance répondant à l'enjeu de continuité pédagogique imposé par la crise sanitaire, le parcours à distance des élèves à besoins éducatifs particuliers fera l'objet d'un retour d'expérience dans chaque établissement;
- renforcer la coopération avec les associations de parents d'élèves, très engagées en faveur de l'école inclusive dans notre réseau. Elles ont développé une forte expertise, tout particulièrement sur les questions relatives au handicap dont pâtissent les enfants de certains de leurs membres actifs.

À l'issue de la réunion de l'OBEP du 26 novembre 2019, quatre groupes de travail ont été mis en place pour fixer un cadre de préconisations aux établissements homologués. Ces travaux, présentés en juillet 2020 à l'OBEP, vont permettre à l'AEFE de définir en 2020-2021 une véritable politique de l'inclusion, volontariste et prenant en compte la diversité des situations dans le réseau.



ÉVÉNEMENT

RETOUR SUR

LE COLLOQUE «GRANDIR ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES, POUR UNE DYNAMIQUE D'INCLUSION DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE MONDIAL»

22 NOVEMBRE 2019

Pendant la Semaine des lycées français du monde 2019, un colloque a été organisé par l'AEFE et la Mission laïque française (MLF), sous le haut-patronage du Premier ministre Édouard Philippe, à l'auditorium Marceau-Long à Paris.

Cet événement a rassemblé les principaux acteurs engagés dans le développement de l'inclusion, qui ont témoigné de la capacité des établissements à prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

GRANDIR
ENSEMBLE
AVEC NOS
DIFFÉRENCES

COLLOQUE

aeefe

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf

mlf



Le nouveau baccalauréat, un passeport international pour l'excellence universitaire

À la rentrée 2020, la réforme du baccalauréat entre en application sur le territoire français, comme dans le réseau des établissements français à l'étranger. Conçu pour être plus lisible et davantage articulé avec les systèmes éducatifs et universitaires internationaux, il allie désormais les qualités du modèle français traditionnel d'excellence et celles d'autres systèmes, notamment anglo-saxons, où une part importante d'initiatives est laissée aux élèves dans la construction de leur parcours.

L'objectif du baccalauréat est de former rigoureusement les étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Le renforcement de la maîtrise des langues, le développement des enseignements artistiques et la refonte des programmes y concourent.

L'accompagnement de l'AEFE dans la mise en place de la réforme du baccalauréat

À partir de 2021, les élèves de terminale seront évalués sur cinq épreuves finales dont une anticipée et un grand oral qui compteront pour 60 % de la note du baccalauréat. Le contrôle continu représentera les 40 % restants. Les parcours des élèves se diversifient, notamment avec la suppression des séries générales, un tronc commun renforcé et le choix d'enseignements de spécialité.

Tout au long de l'année 2019-2020, l'Agence a accompagné les établissements homologués pour le cycle de terminale dans la poursuite de la mise en œuvre

de la réforme du baccalauréat, et en particulier la mise en place des nouveaux enseignements de spécialité et des nouveaux enseignements optionnels de terminale. Afin de leur permettre de compléter l'offre présentielle, les établissements ont pu bénéficier d'un appui fort du CNED permettant de proposer une carte des enseignements de spécialité variée quelle que soit la taille de l'établissement.

Ainsi, à la mi-juillet 2020, ce sont plus de 69 enseignements de spécialité qui ont pu être dispensés dans 37 établissements

Des résultats au baccalauréat 2020 exceptionnels qui confirment l'excellence des élèves

En France comme dans les lycées français du monde, la session du baccalauréat 2020 a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et entièrement évaluée en contrôle continu.

Cette session 2020 du baccalauréat avait un autre caractère particulier : c'était la dernière, dans la voie générale, à connaître différentes séries (ES, L, S).

16 818 candidats **sur 17 002 inscrits** dans les lycées français du monde homologués ou en cours d'homologation ont reçu leur diplôme, soit **un taux de réussite de 98,9 %** : un chiffre qui illustre une nouvelle fois l'excellence du réseau pédagogique de l'AEFE.



CHIFFRES CLÉS

85,4 % des lauréats ont obtenu une mention, dont :

32,8 % de mentions « très bien »

28 % de mentions « bien »

24,7 % de mentions « assez bien ».

Parmi les candidats, **53 %** ont la **nationalité du pays d'accueil**, **38 %** sont **français** et **9 %** sont d'une **nationalité tierce**.

En savoir plus : <https://www.aefe.fr/node/157969>

Les candidats issus des établissements étrangers sans aucune démarche d'homologation et les candidats individuels ont passé les épreuves programmées au début de l'année scolaire 2020-2021.



FOCUS

L'ATTRACTIVITÉ DU DIPLÔME FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

En 2020, la direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AEFE ont réalisé une enquête sur l'attractivité du baccalauréat français dans plus de 70 pays avec l'appui des postes diplomatiques.

À la rentrée 2019, près de 49 % des bacheliers du réseau soit 8 054 élèves (dont 2 176 français et 4 925 nationaux des pays d'accueil) poursuivent leurs études dans le pays d'obtention de leur baccalauréat ou dans un pays tiers.

Le baccalauréat jouit d'une reconnaissance identique au diplôme de fin d'études locales dans presque trois pays sur quatre. L'obtention de ce diplôme permet en effet d'accéder à l'enseignement supérieur local, indépendamment des modalités d'accès définies localement.

Les postes diplomatiques sont chargés de communiquer auprès des ministères locaux sur l'évolution du baccalauréat français afin de présenter la réforme du lycée et du baccalauréat en s'appuyant notamment :

- sur la nouvelle formule du lycée qui se rapproche des systèmes existants à l'international (renforcement des langues, disciplines scientifiques dans le tronc commun) ;
- sur la modernisation de l'organisation de l'examen (simplification, contrôle continu) ;
- sur l'accompagnement renforcé dans la construction du projet d'orientation (choix des spécialités, semaines de l'orientation, 54h heures dédiées).



La mobilité vers la France des bacheliers 2020

La participation des élèves (72 %) est plus importante cette année. Les contextes sanitaires et locaux ont semblé-ils favoriser les candidatures vers la France. Les élèves de l'EFE continuent de bénéficier d'un bon taux de proposition (97 %) sur Parcoursup.



Résultats du BAC - Zone Asie Pacifique

Résultats toutes séries confondues _ 99,8 % de candidats admis dont 91,8 % avec mention. - Plus de 50 % des élèves de la zone obtiennent une mention «Très Bien»



Phase d'inscriptions

Sur **17 662 candidats** au bac et **17 461 bacheliers**, **12 743 élèves** se sont inscrits à Parcoursup en phase principale. Le taux de participation s'élève ainsi à 72 %. Ce chiffre est en progression de 10 % par rapport à l'année dernière (+ 1 554). Parmi les inscrits, 57 % sont des élèves non français.



Phase d'admissions

9 139 candidats ont accepté une proposition d'admission, contre 8 437 élèves en 2019, soit une progression de **+ 8,5 %** par rapport à 2019.

Parmi eux, **43 % sont français** (+ 15 élèves) et **58 % sont non français** (+ 687 élèves)

Parmi les 9 153 élèves ayant accepté une proposition d'admission, 61 % font le choix d'une filière universitaire, 10 % une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 10 % une école de commerce et 9 % une formation d'ingénieur.



Bourses Excellence-Major : accompagner la mobilité universitaire de nos meilleurs élèves étrangers vers la France

Piloté par l'**AEFE**, le dispositif des bourses Excellence-Major (BEM) est doté d'un budget annuel de 7 millions d'euros et alloue chaque année entre **150 et 200 nouvelles bourses**. Au total, ce sont plus de **850 étudiants**, de près de **90 nationalités différentes**, qui sont soutenus pendant cinq années d'études exigeantes en France (généralement jusqu'au niveau Master 2).

Ce programme, créé en 1992, joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France.

Attribution des bourses et accompagnement des lauréats


La commission de sélection des bourses Excellence-Major, composée d'experts et de personnalités, est organisée par l'AEFE chaque année courant mai. Une fois les bourses Excellence-Major attribuées, leur gestion administrative et financière est confiée à l'agence Campus France auprès de qui les boursiers peuvent se tourner pour toutes questions pratiques (démarches administratives en France, logement, versement de l'allocation).

L'AEFE accompagne chaque boursier tout au long de ses études en France. Un système de parrainage pour faciliter l'intégration des nouveaux boursiers a été mis en place. Chaque année, plusieurs réunions d'accueil sont organisées à Paris et en régions afin d'être au plus près des étudiants qui intègrent les meilleurs établissements supérieurs français. En fin de parcours, une cérémonie de sortie en l'honneur des « 5e années » est également organisée dans un haut lieu de la République.

En 2020, **573 candidatures** issues de **79 pays** ont été présentées à la commission de sélection du 27 mai. À l'issue de l'évaluation des dossiers, **187 lauréats** ont été sélectionnés.

Les partenariats conventionnés avec les entreprises

Outre les conventions en cours, qui bénéficient d'une tacite reconduction, une convention de partenariat tripartite AEFE/MEAE/TOTAL signée le 17 juin 2019 entre dans sa deuxième année. En 2020, le groupe Total finance 5 nouvelles bourses Excellence-Major. Ces élèves ont intégré le programme à la rentrée 2020, au même titre que les autres lauréats de la promotion 2020.



Forum de l'innovation,
Prague, janvier 2019

Consolider le rôle de l'AEFE au service du développement du réseau

Vers une réforme du dispositif de formation pour mieux répondre aux besoins du réseau

Pour atteindre l'objectif du doublement des effectifs scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger fixé par le président de la République, un effort important doit être accompli afin de garantir aux écoles existantes et aux futurs établissements homologués une ressource humaine plus nombreuse et bien formée, apte à garantir la qualité du réseau et à contribuer au renforcement de son attractivité.

Des « lycées mutualisateurs » aux instituts régionaux de formation

En 2011, l'AEFE a créé seize zones de mutualisation, organisées autour de seize lycées dits « mutualisateurs ». **Ce dispositif a été prévu pour structurer la formation continue des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger, quel que soit leur statut.** Tous les établissements homologués contribuent à son financement. Les fonds sont versés aux lycées mutualisateurs qui financent ensuite la formation continue des personnels de la zone, dans le cadre d'un programme annuel validé par le comité de pilotage de la mutualisation (CPM), présidé par le chef du secteur géographique de l'AEFE, et composé de représentants des établissements contributeurs. Ce dispositif a permis la formation de près de 25 000 agents en 2018-2019, 75 % d'entre eux étant des personnels enseignants.

Dans le cadre du plan « CAP 2030 », une réforme statutaire et institutionnelle de grande ampleur sera mise en place progressivement dès 2021. Les lycées dits « mutualisateurs » des seize zones de mutualisation pilotées par l'AEFE deviendront des « instituts régionaux de formation » (IRF). Ces nouvelles structures permettront de renforcer le dispositif de formation de tous les personnels, à l'appui de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, dans un souci de transparence renforcée pour les contributeurs. La mise en œuvre de cette réforme a néanmoins dû être interrompue au printemps 2020 en raison de la crise sanitaire et reprendra progressivement en 2021.

Pour accompagner le développement du réseau des établissements partenaires, **le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a confirmé le 3 octobre 2019 que 1 000 personnels titulaires**

de l'Éducation nationale supplémentaires seraient détachés dans le réseau durant la prochaine décennie, en détachement direct auprès de ces établissements qui ne peuvent bénéficier de personnels sous contrat de résident avec l'AEFE. Cet effort sera soutenu également par l'arrivée, à partir de 2022, de jeunes enseignants titulaires du master MEEF (formation au professorat), avec un certificat en enseignement français à l'étranger.

Cependant, une part importante des ressources humaines nécessaires dans tous les établissements, en personnel enseignant mais aussi de direction, administratifs et de service devra être trouvée localement par les établissements (contrats de droit local). Un effort de formation massif doit donc être réalisé pour éviter des pénuries et des concurrences entre établissements et c'est précisément ce que les IRF permettront.

En accord avec les axes stratégiques du MEAE, du MENJS et de la zone, un comité d'expertise pédagogique sera mis en place dans chaque IRF. Garant régional d'une offre de formation structurée, il assurera la diffusion des orientations pédagogiques de l'AEFE, en fonction des besoins exprimés localement par les établissements.

D'une façon générale, les IRF ont vocation à porter, structurer, et coordonner les dispositifs à destination de tous les personnels, et en particulier des enseignants qui rejoignent les établissements homologués à programmes français.

Évaluation des dispositifs de mutualisation par le service de l'appui et du développement du réseau (SADR)

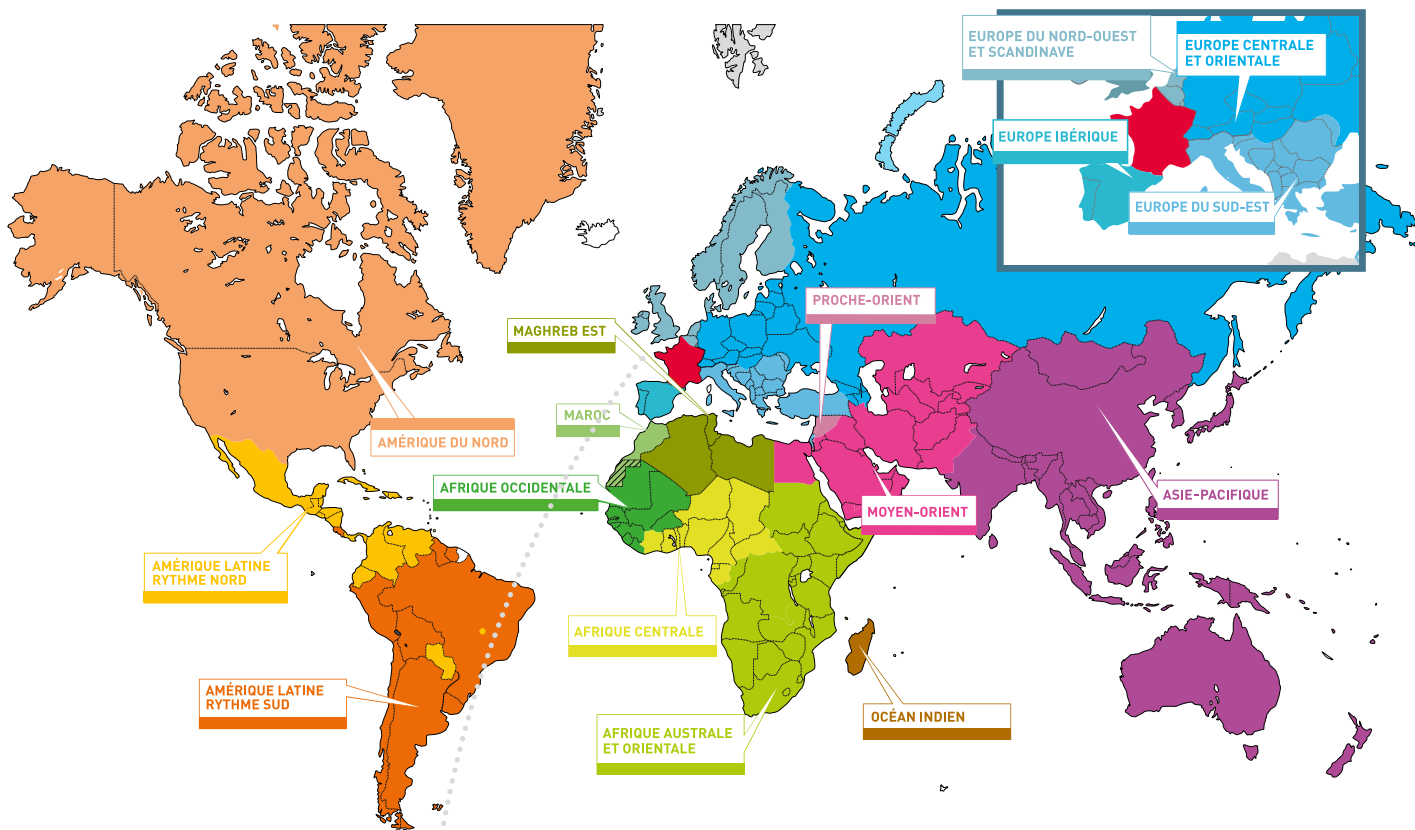
Au cours de l'année 2019-2020, le SADR a été chargé de procéder à l'évaluation de quatorze zones de mutualisation du réseau. Pour chacune des zones, cette évaluation a porté sur :

- la gouvernance (les instances mises en place : comité de pilotage, cellules de formation continue) ;
- l'offre de formation à destination des personnels néo-recrutés ;
- l'offre de formation continue pour les personnels déjà en place ;
- les programmes d'intervention des conseillers pédagogiques ;
- le financement de l'activité de chaque zone de mutualisation.

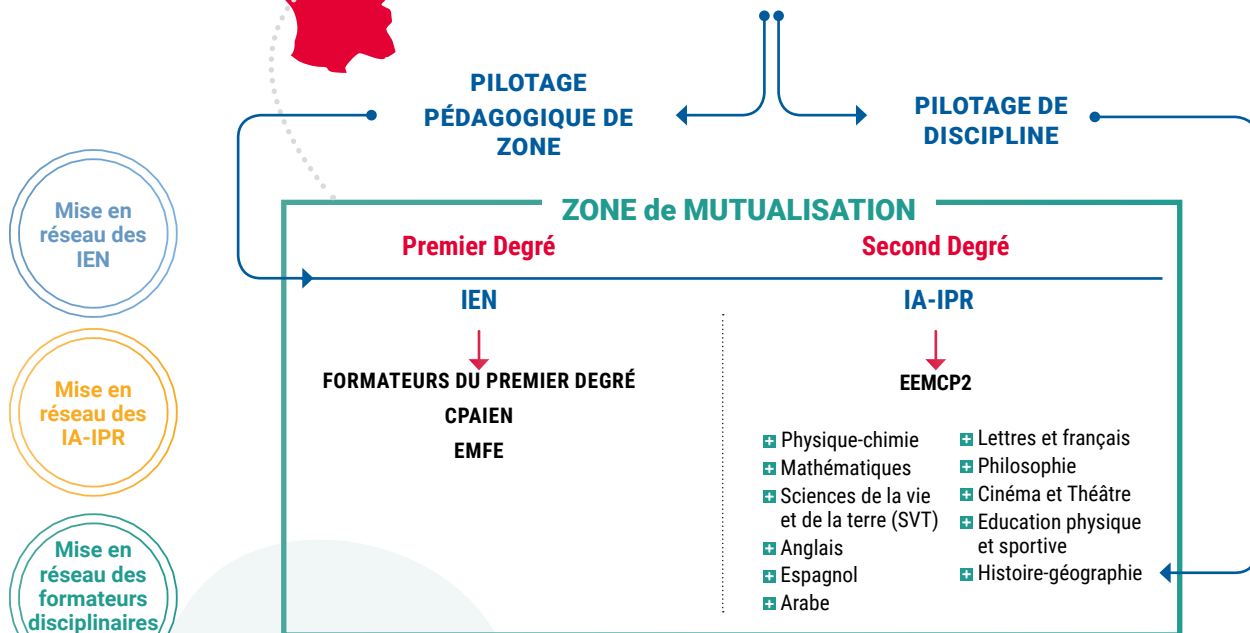
Ces missions d'évaluation font l'objet d'un rapport, assorti de recommandations, destinées aux responsables des dispositifs de mutualisation dans le but de leur permettre d'améliorer leur fonctionnement. À l'issue des audits des seize zones, une synthèse de ces rapports est remise à la direction de l'Agence pour faire évoluer le dispositif dans l'ensemble du réseau et accompagner la réforme en vue de la création des IRF.



La formation des personnels, un maillage en 16 zones de mutualisation



AEFE – Direction de l’enseignement de l’orientation et de la formation (DEOF)



- Mise en réseau des IEN
- Mise en réseau des IA-IPR
- Mise en réseau des formateurs disciplinaires de zone

IA-IPR : Inspecteurs académiques – inspecteurs pédagogiques régionaux
 IEN : Inspecteur de l’éducation nationale
 EEMCP2 : Enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique du second degré
 CPAIEN : Conseiller pédagogique auprès de l’inspecteur de l’éducation nationale
 EMFE : Enseignant maître formateur en établissement



La formation des personnels

La formation des personnels est au cœur des missions de l'Agence. Elle permet de garantir la qualité de l'offre éducative par le développement de compétences spécifiques (notamment disciplinaires en contexte de réforme des programmes) et transversales (usage du numérique, prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers). La formation vise également l'adaptation à l'emploi, en particulier des personnels nouvellement nommés.

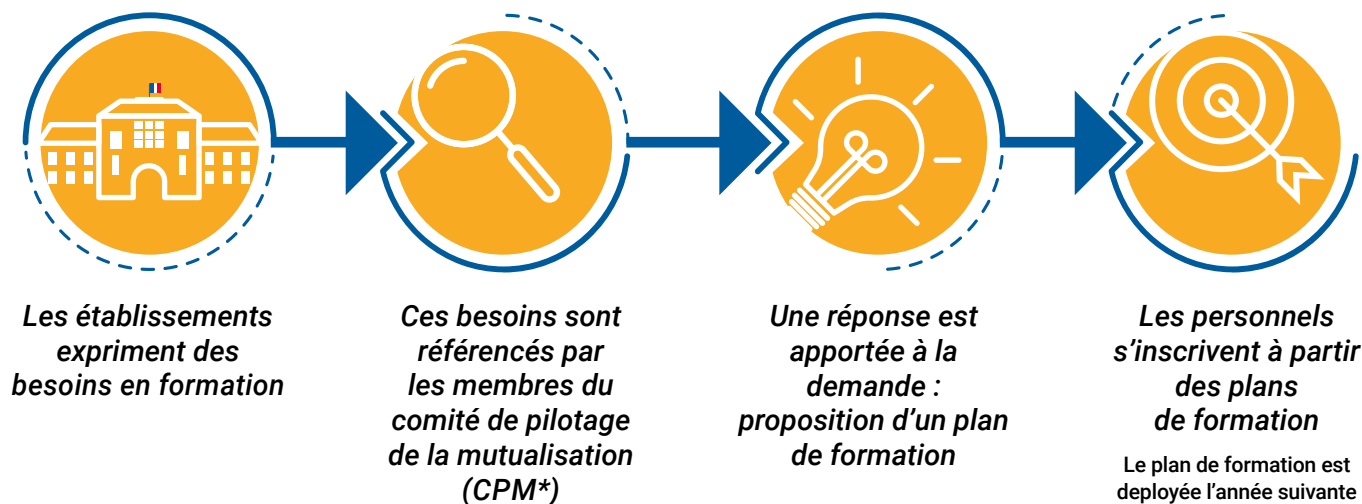
La construction d'un plan régional de formation des personnels

L'AEFE organise chaque année la formation des personnels des établissements du réseau, enseignants et non enseignants, suivant plusieurs dispositifs de formation (présentiel, distanciel ou hybride) et le cas échéant avec la contribution de partenaires. Chaque zone construit un plan de formation en prenant en compte :

- les besoins de formation des personnels ;
- les orientations fixées par le plan d'orientation stratégique de l'AEFE ;
- les priorités du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le service pédagogique accompagne les établissements dans l'élaboration de leurs plans de formation pour tous les personnels. Il procède à l'expertise pédagogique des propositions de formation avant leur validation et leur mise en œuvre. Compte-tenu du contexte de développement du réseau, la formation des personnels non-titulaires reste au cœur des préoccupations afin qu'ils puissent acquérir les valeurs de la pédagogie à la française. L'utilisation de la plateforme Magistère-EFE mise à disposition par le MENJS fait l'objet d'une structuration au niveau de chaque zone, qui permet un accompagnement des besoins au plus près du terrain. À chaque formateur de se saisir de cet outil de formation en ligne.

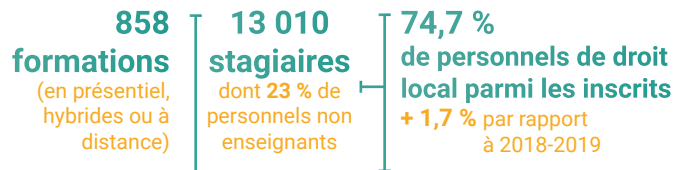
Schéma général de l'action de formation dans une zone



*CPM : Présidé par les chefs de secteur, auxquelles participent les chefs d'établissements, les inspecteurs de l'éducation nationale référent de la zone et les inspecteurs académiques-inspecteur pédagogiques régionaux de l'agence.



L'offre de formation continue dans le réseau en 2019/2020



L'offre complémentaire aux offres de formation zone

Des accords de partenariat permettent de compléter la formation continue proposée par l'AEFE :

Les formations AEFE-MENJS

Les formations AEFE-MENJS s'adressent aux enseignants du premier et du second degré, français et étrangers, qui exercent dans le réseau AEFE principalement sous statut de droit local. Elles accompagnent la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative de l'AEFE et l'actualisation des connaissances sur des problématiques spécifiques, en particulier lors d'observations de classes dans les établissements des académies qui les reçoivent en France. Jusqu'en 2018-2019, ces formations AEFE-MENJS accueillaient 120 enseignants (60 pour le premier degré et 60 pour le second degré) en quatre sessions de dix jours pour 30 stagiaires chacune. À compter de l'année scolaire 2019-2020, une session supplémentaire a été mise en place pour renforcer l'investissement de l'Agence en faveur du premier degré. En raison de la crise sanitaire, une seule session a pu se tenir – pour le second degré - du 4 au 13 mars à Nancy pour 30 enseignants (dans les disciplines EPS et chant choral).

Les formations co-organisées avec des universités

En 2018, l'AEFE a poursuivi son accompagnement au développement d'un institut de formation au Liban aux côtés de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) et de la MLF, en partenariat avec l'université de Clermont-Auvergne. Des diplômes universitaires pour la formation des enseignants du premier et du second degré (en mathématiques et

français) sont proposés. Cet institut assure, depuis 2017, la formation continue de personnels déjà en poste depuis plusieurs années.

En janvier 2019, une offre diplômante a été mise en place au Maroc pour la formation des personnels du premier degré, en partenariat avec l'université de Rabat, le poste diplomatique et l'université de Lorraine. Elle a concerné un premier groupe de 30 stagiaires.

Par ailleurs, l'AEFE a offert l'opportunité à une deuxième cohorte d'enseignants expatriés à mission de formation du second degré de préparer le **Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa)** hors académie en un an, dans les zones Europe, Maghreb-Est et Amérique latine Nord. Cette possibilité a été formalisée par une convention avec le MENJS, l'académie de Nancy-Metz, l'université de Lorraine et l'INSPE de Lorraine.

Enfin, l'Agence a assuré la conception, la mise en place et la validation de la formation universitaire obligatoire pour dispenser l'enseignement NSI (Numérique et Sciences Informatiques) dans le cycle terminal réformé : plus de 90 professeurs se sont ainsi vu proposer un parcours de cinq semaines de 25 heures, grâce à différents partenariats : avec Canopé, ensemblier d'une offre spécifique à Poitiers impliquant les universités de Limoges et Poitiers, Paris-Sorbonne-Université, de Bordeaux, Toulouse, et Montpellier, pour l'inscription de candidats dans les groupes de ces académies.

Les formations en partenariat avec le CNED

Les personnels peuvent prétendre à la prise en charge par l'Agence de la préparation via le CNED aux concours de l'Éducation nationale à distance. En 2019-2020, treize personnels ont bénéficié de ce dispositif, six sous statut de droit local, sept sous statut de résident.



Séminaire de formation « Numérique et Sciences informatiques » à Poitiers, en octobre 2019

Le suivi des activités des enseignants expatriés

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) affectés à l'agence sont chacun référents d'une ou plusieurs zones. En lien avec l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) en résidence, ils assurent un pilotage de proximité des formateurs.


Pour le premier degré, les inspecteurs de l'Éducation nationale pilotent les conseillers pédagogiques auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale (CPAIEN), et les enseignants maîtres formateurs en établissement (EMFE). Leurs missions concernent le suivi, l'appui à la mise en œuvre des orientations pédagogiques et la conduite d'actions de formation.

Pour le second degré, les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique second degré (EEMCP2), déchargés d'enseignement en fonction de leur périmètre d'actions, assurent des actions de formation sous forme de stages (regroupement de stagiaires) ou de missions intra établissements. Leurs connaissances de la zone leur permettent d'avoir des actions de formation contextualisées pour répondre aux mieux aux besoins de chacun. Ils travaillent sous le pilotage des IA-IPR référents dans le cadre de leur activité disciplinaire en zones.

La formation des formateurs

Durant cette année scolaire, les inspecteurs ont organisé dix sessions de formation à Paris en direction des EEMCP2. Les points principaux évoqués lors de ces sessions ont été l'accompagnement et la mise en œuvre de la réforme du lycée devant aboutir au nouveau baccalauréat 2021. 29 EEMCP2 de SVT, issus de toutes les zones du réseau AEFE, 37 EEMCP2 en physique-chimie, 26 des EEMCP2 de mathématiques, ainsi que 20 EEMCP2 d'histoire-géographie ont participé aux séminaires parisiens.

En janvier 2020, un séminaire de gestionnaires M@gistère, formateurs de formateurs-concepteurs (32 formateurs des premier et second degrés) était organisé à Paris dans le but de développer et structurer la stratégie d'utilisation de la plateforme M@gistère. Les formateurs ont aussi pu acquérir les compétences pour assurer la conception et l'animation de parcours de formation, et la création d'espaces collaboratifs, sous la responsabilité du service pédagogique et en partenariat avec la direction du numérique pour l'éducation (DNE).



Lycée François Mitterrand, Brasília (Brésil)

Construire et moderniser des établissements dans une triple approche sécuritaire, architecturale et environnementale

La politique immobilière et extension du réseau

La modernisation des établissements en gestion directe afin d'offrir des conditions propices à la réussite des élèves est un enjeu majeur. La mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui porte sur les années 2016-2020 se poursuit tandis que des opérations d'entretien lourdes et des investissements hors SPSI se poursuivent. Sous l'autorité de la direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR) et en liaison étroite avec les équipes de direction des EGD, le service immobilier travaille, à la préparation du prochain SPSI qui portera sur la période 2022-2026, décalé d'une année du fait de la crise sanitaire.

Le service prévention et protection des établissements de l'Agence, qui a pour mission de développer une politique de sécurité au sein du réseau, a apporté son expertise afin de renforcer la sécurisation de nombreux sites. Les missions d'expertises permettent de définir ou d'actualiser des mesures organisationnelles. Les établissements sont également soutenus dans la réalisation de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Accompagner les établissements et les porteurs de projets

Partout, l'environnement et les conditions matérielles offertes aux élèves et aux personnels sont essentiels. La qualité des espaces est déterminante pour stimuler et favoriser les apprentissages, et les élèves doivent se sentir bien dans les locaux qui, en plus d'être fonctionnels, doivent être accueillants et confortables. Au-delà de ses propres établissements en gestion directe, l'Agence accompagne et conseille donc les établissements conventionnés et partenaires qui le souhaitent ainsi que les porteurs de projet dans leur démarche de développement ou de création de nouveaux établissements. De nombreux établissements ont déjà été concernés par cette assistance, notamment en Tunisie avec des projets dans tout le pays (Bizerte, Sousse, Djerba, Sfax, etc) et en Afrique.

Des projets dans le monde entier

Opérations qui se sont terminées durant l'année scolaire 2019/2020

La construction du groupe scolaire de Sousse. Des travaux de restructuration sur les sites de Tunis, de Fès, de Marrakech.

Chantiers qui se poursuivent

De nombreux projets sont en cours de chantier. C'est le cas dans de nombreux établissements au Maroc (Tanger, Rabat, Fès, Casablanca, Marrakech), en Tunisie (Tunis et La Marsa), et au Niger (Niamey). Par ailleurs, des chantiers vont s'ouvrir prochainement à Lisbonne et à Prague.

Projets en phase d'étude

Des projets sont en phase d'études préalables ou d'études de projet à Moscou, Munich, Alger, Francfort, La Haye, Ho-Chi-Minh-Ville, etc.



TÉMOIGNAGE DE NICOLAS RAISIN,

Architecte-urbaniste, chargé d'opérations au Lycée Chateaubriand à Rome

En 2013, l'AEFE est devenue gestionnaire des trois sites immobiliers du Lycée Chateaubriand, propriétés de l'État français, et un budget de 10 millions d'euros a été voté pour la réhabilitation des bâtiments classés.

Ma mission principale consiste à organiser la restructuration du site de la Villa Strohl Fern, situé en plein cœur de Rome, et composé de treize pavillons dans un parc de sept hectares. Dans le cadre de notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), nous avons engagé de nombreux projets, dont la transformation d'anciens ateliers d'artistes en salle de classes. Pour le suivi régulier des chantiers, je travaille en liaison permanente avec Pierre Favret, chef du service immobilier de l'AEFE, et le chef d'établissement. En tant que chargé d'opérations, mon travail consiste à suivre tout le processus du projet, de l'établissement du cahier des charges à la livraison du bâtiment.

Pour chacune des opérations supérieures à 1 million d'euros, nous mettons en place un comité de suivi composé des représentants de l'ambassade, du corps enseignant et des parents d'élèves autour du chef d'établissement. La consultation et la bonne information de toutes les parties engagées est indispensable à la bonne conduite d'un projet, d'autant que l'établissement reste ouvert pendant les travaux. Le site étant triplement classé (classement architectural, paysager et archéologique), chacun de nos projets doit également obtenir la validation des surintendances (ministère italien de la Culture) avant la délivrance d'un permis de construire par la commune.

La rénovation du site ne concerne pas que les bâtiments historiques : je suis également chargé de mettre en œuvre des mesures de préservation du parc classé et de réaliser, avec un agronome, le suivi sanitaire de chacun de nos arbres.



Lycée Chateaubriand - Site de la Villa Fern
chantier bâtiment Casone - 2018

CYCLE DE VIE D'UN PROJET IMMOBILIER



LE BÂTIMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE SOUSSE (TUNISIE) NOMINÉ PAR L'AFEX (ARCHITECTES FRANÇAIS À L'EXPORT)

Pour la relocalisation du groupe scolaire de Sousse, l'AEFE fait l'acquisition en 2014 d'un terrain de 11 500 m², situé non loin du centre, à proximité de la rocade qui ceinture la ville.

Le projet de l'Agence *Voie Off Architecture* comprend un bâtiment positionné dans le sens de la plus grande longueur qui comprend toutes les fonctions communes. Protégés derrière ce bâtiment, se trouvent les cours de récréation ainsi que les bâtiments d'enseignement, en épis resserrés qui se développent sur deux niveaux et sont accessibles par des galeries couvertes, à la fois espaces de circulation et lieux de vie. Entre ces bâtiments, alternent *atriums* et jardins où le végétal, très présent, apporte fraîcheur, couleurs et parfums. Ce projet comprend de nombreuses références aux traditions tunisiennes : intimité des espaces, galeries couvertes, ganerias du CDI et de la salle à manger, terrasses protégées, jardins clos, patios plantés, claustras, bermaclis, murs et bancs faïencés de carreaux émaillés traditionnels...

Le projet est conçu pour que les bâtiments se comportent au mieux en cas de fortes chaleurs. Il met en œuvre des dispositifs passifs (doubles murs, isolation renforcée, protections solaires). La disposition et l'organisation des bâtiments génèrent des espaces abrités qui restent frais et dans lesquels est prélevé l'air qui ventile naturellement les salles. Les brasseurs d'air sont les seuls équipements électromécaniques présents dans les bâtiments.



© Frédérique Félix-Faure

Améliorer la sécurité de tous les établissements du réseau

La sécurité des élèves et des personnels est une priorité absolue de l'agence. Elle agit sur plusieurs leviers pour renforcer la sécurisation des établissements scolaires du réseau (missions d'expertise, programmation et suivi de travaux de sécurisation, mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté, ...). Il faut aussi agir pour construire une culture partagée de la sécurité qui s'appuie notamment sur la formation des personnels et l'éducation des élèves. Dans cette approche globale et dynamique, l'AEFE développe notamment un dispositif de formations premiers secours à l'échelle du réseau.

Par l'arrêté du 19 août 2019, l'Agence est devenue un organisme public de formation habilité à dispenser des formations en prévention et secours civiques (PSC) auprès des personnels et des élèves.

L'effort de formation vise en premier lieu la consolidation et l'actualisation des contenus pour les formateurs en fonction (appropriation de nouvelles procédures et de nouveaux référentiels « AEFE »). Le second objectif consiste à élargir significativement le vivier de formateurs afin de couvrir à terme tous les établissements du réseau.

**« 80 % d'agents du service public formés aux premiers secours »
c'est l'objectif fixé par le Président de la République (circulaire du 2 octobre 2018).**

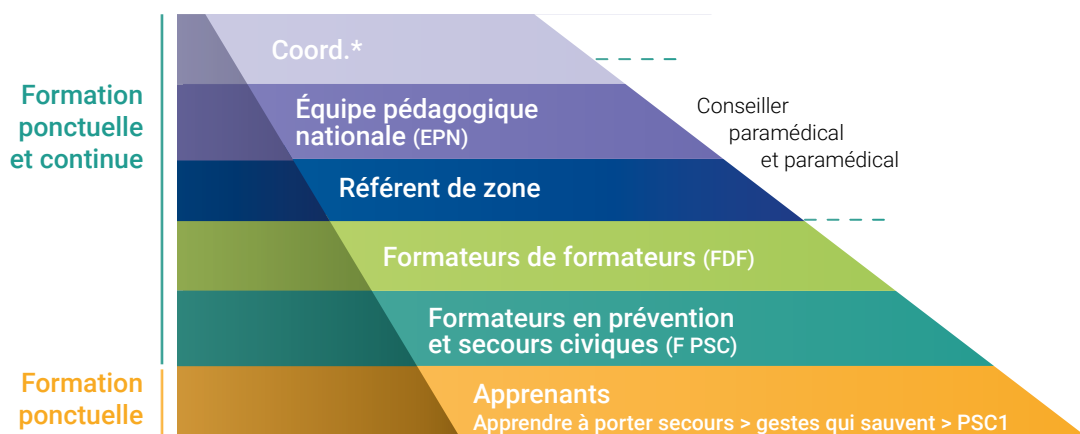
Première formation certifiante pour les formateurs et encadrants de formation (CEAF) en prévention et secours civiques (PSC)

Une session de formation des formateurs en prévention et secours civiques du réseau a été organisée, pour la première fois, en novembre 2019. Elle pose ainsi un premier jalon vers le développement des formations en prévention et secours civiques à l'échelle du réseau, en s'appuyant, dans chaque zone, sur des formateurs de formateurs habilités. **La formation PSC contribue à la résilience des communautés scolaires face aux catastrophes individuelles ou collectives.**

Former davantage de personnels sur le terrain, c'est favoriser l'apprentissage des gestes de premiers secours tout au long de la vie de l'élève.

À l'issue de cette formation dense et rigoureuse, les seize stagiaires ont reçu un certificat de compétences pour les deux niveaux de qualification « formateur de formateurs » et « concepteur ». Un grand pas dans le développement de l'organisation pédagogique des formations de prévention et premiers secours (PSC) dans le réseau, alors que jusqu'ici vingt-sept établissements étaient habilités à former aux premiers secours.

L'organisation de secourisme à l'AEFE



* Coordinatrice - Isabelle Nougarede - Duvivier



Développer des projets culturels fédérateurs

La force du réseau de l'enseignement français à l'étranger, c'est aussi sa capacité à offrir à tous les établissements qui le composent un programme de manifestations culturelles et sportives communes. Le service pédagogique de l'Agence propose ainsi des projets auxquels les établissements et leurs élèves peuvent participer pour renforcer les liens qui les unissent. Cette année, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné l'annulation ou le report de bon nombre de concours ou de remises de prix. Néanmoins, grâce à la mobilisation des élèves et de leurs professeurs pour mener à bien leurs projets, plusieurs établissements ont maintenu leur participation à différents programmes.

Graines de reporters scientifiques

Vingt-cinq établissements du réseau AEFÉ ont participé à ce projet qui permet aux collégiens et aux lycéens, à travers la réalisation de vidéos, d'être des médiateurs scientifiques pour les autres jeunes sur les questions climatiques en lien avec les océans.

Le concours CGENIAL

Malgré l'annulation du concours cette année, des élèves du lycée français international Marguerite-Duras d'Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam) et du lycée français international de Pondichéry (Inde) ont mené à terme leurs projets scientifiques innovants.

Africa 2020

Quatorze établissements du réseau AEFÉ - treize provenant d'Afrique et un de Antananarive - ont présenté des projets éligibles au label « Africa 2020 ». Outre l'obtention du label accordé pour des projets innovants donnant une image moderne de l'Afrique, huit de ces établissements recevront une subvention du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour mener à bien leur projet de décembre 2020 à juillet 2021 (date de report de l'opération).

Ambassadeurs en herbe

Le dispositif a pu se tenir jusqu'à la phase de finale « pays ». L'engouement des établissements pour cette huitième édition ne s'est pas démenti puisque 136 établissements de 111 villes dans 69 pays s'étaient inscrits (pour 127 établissements issus de 108 villes et 73 pays en 2019).

Les sciences de l'ingénieur au féminin

Dix-sept établissements du réseau AEFÉ ont participé à la journée nationale « Les sciences de l'ingénieur au féminin » qui a eu lieu le 3 décembre 2019 pour mieux faire connaître et promouvoir les métiers de l'ingénierie et les métiers techniques auprès des jeunes filles.

Concours « Les trente ans de l'AEFE »

L'AEFE a reçu 21 projets de quinze établissements scolaires, représentant douze pays et treize villes pour valoriser les 30 ans de l'AEFE sur le thème « unité-diversité, langues, éducation, culture et vivre ensemble ». Le lauréat est l'École française internationale de Riyad, et trois autres établissements ont également été primés : le Lycée français de Barcelone, le lycée international Alexandre-Dumas d'Alger et le lycée français Victor-Hugo de Sofia.

Le lauréat tous niveaux confondus est le projet « **Unité - Diversité** » réalisé avec le concours d'élèves de tous les niveaux de classe de l'École française internationale de Riyad. Des élèves de 49 nationalités, d'âge différents, filles et garçons, ont été photographiés arborant un habit traditionnel de leur pays d'origine. L'œuvre symbolise l'unité du système éducatif de l'établissement, qui offre les mêmes chances de réussite à tous. Elle est accompagnée d'une captation sonore, où les élèves chuchotent les mots « unité » et « diversité » dans différentes langues.

En savoir plus : <https://www.aefe.fr/node/157912>





AGORA Monde : développer le sentiment d'appartenance à un réseau

La plateforme AGORA Monde, agora-aeefe.fr, lancée en 2013 de façon expérimentale en zone Asie-Pacifique, est déployée depuis la rentrée 2017 dans l'ensemble du réseau AEFE. AGORA Monde est un **outil numérique d'accompagnement à l'orientation**, qui participe à la construction du projet d'orientation des lycéens. En s'appuyant sur les partages d'expériences des anciens élèves, AGORA Monde permet une collaboration entre pairs sur des vécus étudiants, des parcours d'études ou les entrées dans la vie active. **La plateforme AGORA Monde, par son format numérique et attractif, a une résonance forte auprès du public lycéen. Elle facilite les connexions humaines et incarne la force et la vitalité du réseau de l'AEFE.** Durant l'année scolaire, les lycéens se rencontrent virtuellement, échangent, dialoguent avec des anciens élèves. Depuis 2019, les enseignants du réseau prennent part à des événements collaboratifs connectés. Chaque établissement a la possibilité depuis l'interface d'administration de la plateforme de gérer son annuaire d'anciens élèves.

La plateforme AGORA Monde héberge également **le dispositif d'échanges scolaires ADN-AEFE, premier programme d'échanges intégralement informatisé et déployé à échelle mondiale.** À travers la modélisation informatique de la plateforme, ADN-AEFE propose aux lycéens scolarisés en classe de seconde des choix d'établissement du réseau dans lequel ils effectueront leur mobilité : une expérience unique pour les élèves qui se sentent appartenir à un réseau mondial.



CHIFFRES CLÉS

AGORA Monde :

75 000 utilisateurs sur la plateforme AGORA Monde

- **45 000** anciens élèves
+ **30 000** lycéens
- **315** établissements du réseau utilisent la plateforme, plus de **2 000** personnels AEFÉ disposent d'un compte sur AGORA Monde
- En 2019-2020, **2 millions de pages vues ; +250 %** par rapport à 2018-2019
- En 2019-2020, **200 000 connexions, + 100 %** par rapport à 2018-2019



ADN-AEFE :

166 établissements participants dans **85 pays**

Plus de 1300 candidatures saisies entre le 2 et le 18 décembre 2019

- **2500** échanges sur le forum ADN de la plateforme AGORA Monde en janvier 2020
- **84 %** des élèves sélectionnés ont trouvé un binôme
- Environ **60 %** des échanges ADN édition 2019-2020 ont été suspendus dans l'ensemble du réseau à partir du 13 mars 2020



L'enseignement au lycée français Montaigne de N'Djamena (Tchad) fait naître des vocations scientifiques !
Projet photographique mené avec les élèves de seconde pour la Semaine des lycées français du monde.

Renforcer le rôle de l'AEFE comme acteur de la coopération éducative

Développer une puissance éducative méthodique

Les plans éducation : un précieux outil de pilotage du développement de l'EFE

Le quatrième axe du plan de développement de l'EFE prévoit une forte mobilisation du réseau diplomatique pour définir un **plan stratégique éducation** pour la période 2020-2024 dans chaque pays. Le SADR, en lien avec la direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s'appuie sur cet outil de pilotage pour identifier le potentiel de développement de l'enseignement français à l'étranger dans tous les pays, afin de proposer aux porteurs de projets identifiés par les ambassades un accompagnement vers l'homologation ou l'extension d'homologation.

La synthèse des plans éducation doit permettre d'avoir une vision globale des potentialités et des besoins du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger et d'envisager au niveau macro la politique de développement et les outils *ad hoc*.

Accompagnement du réseau pour un développement raisonné

Le service de l'appui et du développement du réseau poursuit sa mission principale d'accompagnement des porteurs de projets d'établissements français sur les cinq continents, en lien avec les postes diplomatiques et par la coordination des services experts de l'Agence, à Paris et sur zone. Il s'agit, en cohérence avec les plans éducation des postes diplomatiques, de soutenir les établissements existants en mettant en œuvre un développement concerté, régulé et harmonieux du réseau.

Depuis la création du SADR le 1^{er} janvier 2019, 32 établissements ont été suivis dans le cadre d'une convention afin de les accompagner au mieux vers l'homologation. Les 265 prestations d'accompagnement en cours portent sur différents domaines : immobilier, projet pédagogique, gouvernance, recrutement, sûreté, aide à la rédaction du dossier d'homologation... Les



ENTRETIEN
FLORENCE MANGIN
Ambassadrice de France au Portugal

Comment avez-vous procédé pour mettre en place le plan stratégique éducation au Portugal ? Quels sont les partenaires réunis autour du projet ?

Dès mon arrivée en poste au Portugal, en mai 2019, j'ai souhaité que l'on dresse un diagnostic précis sur l'enseignement français au Portugal et ses possibilités de développement, en réunissant l'ensemble des partenaires concernés, à savoir les trois établissements du réseau AEFÉ (le lycée français Charles-Lepierre de Lisbonne, le Lycée français international de Porto et l'école Redbridge School) ainsi que les porteurs de projets de création d'école, identifiés à l'époque, en lien avec l'AEFE et l'IEN de la zone Europe ibérique.

Cette forte mobilisation pour le développement de l'offre éducative en français a, depuis le début, eu pour principaux objectif et ambition de suivre de près l'évolution des effectifs et des besoins en matière d'enseignement français au Portugal et d'envisager - de manière concertée et coordonnée - un développement harmonieux de l'offre éducative française sur tout le territoire portugais, dans un contexte actuel à la fois favorable, mais également tendu et saturé à Lisbonne (et bientôt à Porto). Nous avons ainsi engagé un véritable suivi, en lien avec l'AEFE, pour poser les bases d'un dialogue constant et de qualité entre tous les acteurs.

Quelles sont les différentes étapes du plan ?

Depuis 2019, j'ai réuni régulièrement, environ tous les 6 mois, les différents partenaires concernés, en impliquant également les représentants élus de la communauté française (conseillers consulaires et attaché parlementaire de la députée des Français de la péninsule ibérique, Samantha Cazebonne) ainsi que les représentants des parents d'élèves. Tout ce travail de coordination a permis de poser les jalons d'un plan local de développement de l'enseignement français au Portugal encouragé par nos autorités ministérielles et désormais intégré au plan stratégique éducation 2020-2024, remis à nos autorités au printemps 2020 dernier. Dans la perspective de la mise en œuvre de ce plan local, plusieurs actions concrètes sont actuellement engagées comme : l'établissement d'une cartographie précise par classes d'âge, par région et par villes des lieux de résidence des familles françaises, binationales et portugaises potentiellement intéressées par un enseignement français ; la signature d'une « charte » de bonnes pratiques visant à décider collégalement d'actions de partage des ressources humaines et matérielles, dans le respect d'un code de déontologique ; un accompagnement administratif des porteurs de projets de nouvelles écoles françaises ; une réflexion et un appui logistique dans la recherche d'un bien immobilier pour une annexe au LFCL.

Comment l'AEFE vous accompagne-t-elle et comment les établissements de l'AEFE s'intègrent-ils à la stratégie ?

L'AEFE est systématiquement associée à nos réflexions. Cette association de l'AEFE est pour nous incontournable et très précieuse tant pour son expertise que pour son accompagnement des projets nouveaux de développement. On ne peut évidemment pas imaginer l'élaboration d'une stratégie en la matière sans la participation des établissements homologués AEFÉ. Leurs contributions basées sur leur expérience et la connaissance des familles sont des apports indispensables. Le partage d'expérience avec les établissements de l'AEFE est une condition indispensable à la réussite de nouvelles entités d'enseignement au Portugal.



32 conventions de prestations et avenants signés par des porteurs de projet avec l'AEFE via le SADR concernent des créations (Sousse, Bogota, Nador...), des premières demandes d'homologation (Tunis, Istanbul, Hong-Kong...) ou des extensions d'homologation (Bobo Dioulasso).



TÉMOIGNAGE

AMINE LAHRICHI

Directeur Général Délégué de
SANA Education

SANA Éducation est un réseau de neuf établissements scolaires, de la maternelle au lycée, qui représente une communauté de 5 200 élèves en Afrique. Basée sur l'excellence académique des programmes de l'Éducation nationale française, notre mission est de créer une communauté d'élèves agile, passionnée, créative et responsable. Notre modèle pédagogique conjugue la fierté d'appartenance à la culture locale et l'ouverture sur le monde, en s'appuyant notamment sur une politique linguistique volontariste. Le numérique est au service de notre projet pédagogique avec, par exemple, à l'École internationale de Casablanca (EIC) et l'École internationale de Rabat (EIR) le développement de classes connectées, de laboratoires de fabrication « FabLab », qui favorisent la créativité et l'esprit entrepreneurial de nos élèves.

Notre ambition est de continuer à investir dans l'enseignement français à l'étranger avec des projets à court terme de développement de nouvelles écoles. Investir dans ces écoles, c'est investir dans un modèle d'enseignement attractif qui est un label d'excellence académique et de rigueur à l'international. C'est également investir dans des valeurs humanistes, comme l'esprit critique et la conscience d'une responsabilité sociale, qui sont des valeurs communes à celles de notre réseau. Pour mener à bien ces projets, nous collaborons étroitement avec le SADR, qui nous offre son expertise sur plusieurs aspects relatifs au développement d'un établissement français à l'étranger.



FOCUS

« TUNISIE PILOTE » : un projet créateur d'établissements

Dans le cadre du projet « TUNISIE PILOTE 1 », le poste diplomatique et l'AEFE accompagnent **onze établissements signataires de conventions SADR pour un total de 149 prestations** (missions exploratoires incluses). Le projet de création du Lycée français international de Sousse est suivi par le SADR depuis mai 2019. Les prestations assurées par les experts du service immobilier et du SSPE ont aidé l'investisseur, Madame Driss, à définir un projet de grande qualité. Le SADR poursuivra son accompagnement jusqu'à l'homologation.

Le projet « TUNISIE PILOTE 2 » intègre **six nouveaux projets** d'établissements français en Tunisie, sélectionnés par le poste et accompagnés vers l'homologation par le SADR. **Le pays devrait passer de 11 000 en 2017 à 30 000 élèves de l'EFE tunisien en 2030.**

La Côte d'Ivoire : l'intégration au réseau de l'EFE

Après les premiers contacts menés par l'AEFE fin novembre 2019 en marge de la visite du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine, une seconde mission du SADR à Abidjan du 10 au 14 février 2020 a permis de conclure les conventions d'accompagnement avec **cinq établissements ivoiriens**. Le SADR va mettre en œuvre leur accompagnement vers l'homologation en lien avec le poste diplomatique. **Ce sont 3 500 élèves supplémentaires qui seraient ainsi susceptibles à terme de rejoindre le réseau ivoirien homologué, permettant une hausse de 43 % des effectifs actuels.**



Les séminaires de gouvernance pour les établissements partenaires

Au cours de l'année 2019-2020, quatre séminaires de gouvernance ont été organisés par le SADR dans les différentes zones du monde (Paris, Ho-Chi-Minh-Ville, Tunis, Le Caire) et ont permis de réunir les dirigeants des établissements partenaires avec l'AEFE. Au cours de ces rencontres, les présidents et chefs d'établissements partenaires ont échangé autour de problématiques stratégiques dans la vie d'un établissement : la formation des personnels, le financement des établissements, la gestion des ressources humaines, le développement régulé et harmonieux du réseau. Les travaux en ateliers ont permis aux responsables d'identifier les problématiques communes, d'imaginer des solutions et de partager des bonnes pratiques. **Ces temps d'échanges, organisés tous les deux ans, sont des moments forts dans la vie du réseau et permettent de créer une culture commune dans la gouvernance des établissements partenaires.**



CHIFFRES CLÉS

Homologation, extension et suivi depuis janvier 2019 :

32 conventions de prestations et avenants

265 prestations d'accompagnement

202 missions effectuées par les inspecteurs du service pédagogique dont :

- **38** missions d'homologation
- **30** missions d'extension
- **134** missions de suivi



TÉMOIGNAGE M. MAURICIO BOBADILLA,

fondateur du nouveau Lycée

français international de Bogota (LFIB).

Interview réalisée par Stéphane Paris, attaché de coopération éducative près l'ambassade de France à Bogota.

Je suis passionné par l'éducation depuis près de 30 ans. Nous avons souhaité mener ce projet de construction d'un nouveau lycée français à Bogota pour répondre à l'intérêt porté par la Colombie pour le système éducatif français. Nous pouvons rappeler que le français est la deuxième langue étrangère la plus parlée et la plus apprise dans le pays. Avec mes collaborateurs, nous nous sentions par ailleurs très proches des valeurs portées par l'éducation à la française, qui permet aux élèves de développer des compétences et des savoir-faire adaptés à l'évolution de notre monde. Nous vivons en effet dans un monde où les individus doivent se montrer innovants, créatifs, où le travail prend une forme collaborative, où la démarche d'analyse et la pensée critique, très présents dans le modèle éducatif français, sont nécessaires. D'autres aspects nous ont inspiré dans le modèle éducatif français comparé au modèle éducatif colombien, comme la place accordée au plurilinguisme et au multiculturalisme, à l'éducation artistique, culturelle ou encore au sport grâce à la polyvalence des enseignants. La possibilité pour les élèves d'obtenir un double diplôme - le bachelier colombien et le baccalauréat français - est enfin une véritable plus-value offerte par les lycées français. Pour mener ce projet à bien, l'accompagnement a été total. Nous avons reçu beaucoup de soutien de l'ambassade de France, de l'AEFE, et des autres lycées français à Bogota et Medellin, nous donnant le sentiment d'appartenir à une belle communauté. Implanté en zone rurale, notre établissement co-existe parfaitement avec le très renommé lycée français Louis-Pasteur installé en centre-ville. À l'avenir, nous espérons l'agrandir avec la création et l'homologation des niveaux jusqu'au baccalauréat.

Accompagner le réseau des établissements LabelFrancÉducation et favoriser son développement

Créé en 2012, le LabelFrancÉducation est une marque de qualité attribuée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'excellence bilingues proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique (DNL) en français, conformément au programme officiel du pays d'accueil. Constitué de 393 établissements labellisés dans 58 pays, le réseau accueille 130 000 élèves. L'AEFE est en charge de l'examen pédagogique des candidatures et de l'animation du réseau.

La campagne de labellisation 2020

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la campagne de labellisation s'est déroulée en deux phases, au printemps et à l'automne 2020. **Depuis janvier 2020, les campagnes de labellisation s'effectuent via une procédure dématérialisée grâce à une nouvelle plateforme numérique de gestion des candidatures.** Six fiches opérationnelles ont été conçues par l'AEFE et France Éducation International (FEI) pour faciliter les candidatures. Elles s'adressent aux équipes pédagogiques et d'encadrement des établissements scolaires étrangers et visent à soutenir leur démarche en vue de l'obtention du LabelFrancÉducation.

En savoir plus : <https://www.labelfranceducation.fr/fr/node/61486#overlay-context=fr/espace-prive>

La mise en place d'une continuité pédagogique

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, une continuité pédagogique a été assurée dans les établissements labellisés en s'appuyant sur deux démarches :

- une mise à disposition renforcée de ressources pédagogiques numériques aux niveaux primaire et secondaire dans différents domaines (langues et FLE, disciplines non-linguistiques, ressources thématiques)

- une offre de formation ciblée en faveur des enseignants

Dans le cadre du campus numérique « été 2020 », France Éducation international (FEI), en lien avec l'Agence, a fléché un parcours de formation spécifique. Le Réseau Canopé a accompagné la prise en main de son nouveau catalogue de ressources par les enseignants, avec deux webinaires. Enfin, l'Institut français a mis en place des webinaires de formation à destination des enseignants de FLE sur sa plateforme IF Prof. Les postes diplomatiques ont relayé ces initiatives et ont été encouragés à organiser des formations sur des besoins identifiés, propres aux spécificités linguistiques et pédagogiques de chaque pays.

L'animation de réseau et la création d'un environnement francophone

Afin de valoriser les initiatives et les réussites des établissements labellisés, le site LabelFrancÉducation, relaie :

- les actions, partenariats et ressources pédagogiques proposées aux équipes pédagogiques des établissements labellisés ainsi que les initiatives locales (signalétique, bibliothèque francophone, concours, etc.).
- les témoignages des enseignants et coordinateurs des filières francophones labellisées LabelFrancÉducation

Nombre de labellisés

158	209	285	393	-
2016	2017	2018	2019	2020



Enseignants et des coordinateurs des filières LabelFrancEducation. Université d'été - BELC 2019 à Nantes



« Passe, passe, passera mais ce banc restera » - Réalisation de la classe de CE1 du Lycée français international d'Ibiza

Consolider le dispositif Français Langue Maternelle (réseau FLAM)

FLAM est un dispositif d'appui financier aux associations établies à l'étranger, qui proposent à des enfants français ou binationaux scolarisés dans une autre langue que le français, des activités linguistiques et culturelles en français et dans un cadre extrascolaire.

Le réseau des associations FLAM représente aujourd'hui plus de 170 associations répartis dans 40 pays. L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre la consolidation du réseau associatif FLAM actif et de développer un esprit de réseau international. Pour cela l'Agence soutient activement le réseau par le biais de services dédiés et de l'octroi de subventions.

L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre la consolidation du réseau associatif FLAM actif et de développer un esprit de réseau international.

Soutenir financièrement le réseau

En 2020, le budget consacré au développement et à la consolidation du réseau FLAM a été abondé de 300 000 euros dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire. Les aides financières octroyées, d'un montant total de 500 000 euros, se répartissent selon trois finalités :

- **une subvention d'aide au démarrage** des associations afin de les soutenir au démarrage et la pérennisation de leur projet associatif. Cette aide est annuelle, dégressive et renouvelable pendant cinq ans.
- **une subvention pour l'organisation de rencontres régionales** pour favoriser les échanges et la diffusion de bonnes pratiques auprès des associations FLAM d'un même pays ou de plusieurs pays relevant d'une même région.
- **une subvention de projets** pour accompagner les actions de nature éducative et culturelle en français proposées par les associations FLAM.

Pendant la première campagne qui s'est déroulée de janvier à mars 2020, 74 dossiers de demande de subvention ont été étudiés. La commission a émis 61 avis favorables et attribué au total un montant de 200 000 euros. 31 associations sont ainsi soutenues dans le cadre de

l'aide au démarrage dans 17 pays, 26 associations ont reçu une subvention pour mener à bien des projets dans 9 pays, et 4 associations se sont vues attribuer des fonds pour organiser des rencontres régionales dans 4 pays. Afin d'apporter un soutien aux associations FLAM fragilisées par les conséquences de la crise de la COVID-19, une seconde campagne FLAM d'un montant de 300 000€, a été organisée de juin à septembre 2020. 58 dossiers ont été reçus provenant de 58 associations dans 17 pays.



Accompagner le réseau dans sa transformation numérique

L'Agence a lancé une plateforme d'autoformation en ligne à disposition des intervenants FLAM. Cet outil pédagogique est gratuit et permet de former les intervenants FLAM non expérimentés.

Un nouveau site internet FLAM, vitrine des actions pédagogiques et culturelles initiées par les associations, a été également lancé par l'Agence en décembre 2019. Ce site internet, qui sera animé par le bureau de la coopération éducative en lien avec les associations, aura pour but de relayer les actions linguistiques et culturelles réalisées par les équipes pédagogiques des associations.

Un élève, jeune stratège au Backgammon, s'exerce avec concentration au Lycée français Mlf DE Barhein à Muharraq.





PARTIE 2 :

ADAPTER LE FONCTIONNEMENT DE L'AEFE AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Afin d'adapter le fonctionnement de l'administration centrale de l'AEFE à l'objectif de développement du réseau fixé par le Président de la République, un nouvel organigramme est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

La réorganisation des services centraux de l'AEFE présentée dans cette partie, est le résultat d'un processus de réflexion mené pendant plusieurs mois, engagé par un audit organisationnel, et d'une concertation avec les personnels de l'Agence.

Les personnels des services centraux

Au 1^{er} janvier 2020, les services centraux de l'AEFE comptent 181 agents ainsi répartis : 115 à Paris et 66 à Nantes. Quatre de ces agents sont mis à disposition par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). La répartition par origine administrative des agents montre que le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports reste le plus représenté avec 49 % des effectifs. Quant aux personnels issus du MEAE et du ministère de l'Économie et des Finances, ils représentent respectivement 14 % et 8 % des personnels. Enfin, 28 % des agents sont issus d'autres administrations ou du secteur privé. La proportion de femmes parmi les agents des services centraux est de 56 %.

	Paris		Nantes		Total H/F		Total
	H	F	H	F	H	F	
MENJ	37	30	6	15	43	45	88
MEAE	3	4	3	15	6	19	25
Hors administration	3	9	2	3	5	12	17
MINEFI	1	2	7	5	8	7	15
Autres administrations	11	7	4	6	15	13	28
Collectivités territoriales	2	6	0	0	2	6	8
Total	57	58	22	44	79	102	181



Siège de l'AEFE à Paris



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Olivier Brochet, Directeur AEFE avec l'équipe du SADR, Philippe Exelmans, Johann Carré, Laurent Peter, Fanny Jojon

La réorganisation des services : une étape indispensable au service de la stratégie

Depuis la création de l'AEFE, l'administration centrale de l'Agence s'est régulièrement étoffée de nouveaux services pour traiter les nouvelles missions confiées à l'agence pour piloter un réseau qui a doublé de taille. Une réorganisation en profondeur des services centraux de l'Agence est apparue indispensable pour adapter son fonctionnement interne aux nouveaux objectifs et missions au bénéfice de tous les établissements, quel que soit leur statut (accompagnement du développement du réseau, renforcement de l'action de formation des personnels...etc). Un audit organisationnel a été réalisé à l'été 2019, sur la base duquel une nouvelle organisation a été dessinée avec pour objectifs premiers de la rendre plus lisible, plus rationnelle et plus efficiente.

Le nouvel organigramme est resserré autour de quatre directions :

- 1 la Direction des Ressources Humaines du réseau - DRH (gestion des personnels, administration suivi, formation) ;
- 2 la Direction des Affaires Financières - DAF (budget, commande publique, dialogue de gestion avec les établissements en gestion directe) ;
- 3 la Direction du développement et de l'Accompagnement du réseau – DDAR, nouvelle direction pour accompagner la volonté de développement du réseau, regroupant les secteurs géographiques, le service de l'appui et du développement du réseau, l'immobilier et l'aide à la scolarité ;
- 4 la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation - DEOF, nouvelle direction regroupant les bureaux du pilotage et de l'homologation des

établissements, de la formation et de l'innovation, du parcours des élèves et de l'orientation et des événements et de la valorisation du réseau.

Le secrétariat général coordonne l'activité de tous les services de l'Agence. Lui sont également rattachés plusieurs services ressource à vocation transversale : affaires générales, affaires juridiques, département des systèmes d'information, cellule audit et cellule de contrôle de gestion et de données statistiques. L'agence comptable principale, qui coordonne également les agents comptables secondaires du réseau des EGD, rapporte directement au Directeur. Un service des relations extérieures est créé auprès du directeur. Composé de trois conseillères, il définit la politique de communication de l'Agence, gère les relations institutionnelles (en particulier avec les élus) et la politique de sécurité de l'AEFE et du réseau.



ENTRETIEN JEAN-PAUL NÉGREL Directeur-adjoint de l'AEFE

Pourquoi cette réorganisation ? Quels en sont les objectifs ?

La réorganisation a été mise en œuvre à la demande du directeur qui a souhaité adapter l'organisation de l'Agence à l'évolution du réseau. Comme vous le savez, Jean-Yves Le Drian, notre ministre de tutelle, lors de sa présentation du plan de développement de l'EFE, a désigné l'AEFE comme la colonne vertébrale du réseau. Nous avons souhaité repenser l'organisation de nos services centraux afin de mieux nous inscrire dans cette nouvelle feuille de route qu'est le plan de développement, et afin de mieux servir notre stratégie. La réorganisation des services centraux de l'Agence a également visé à la rendre plus lisible, plus rationnelle et plus efficace : simplifier et rationaliser donc, avec notamment l'organisation autour de quatre directions, dont deux nouvelles : la nouvelle direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR) qui vise à accompagner de manière intégrative la stratégie de développement du réseau et la nouvelle direction de l'enseignement de l'orientation et de la formation (DEOF) qui est notre cœur de métier, de notre raison d'être : accueillir des élèves et enseigner.

Cette réorganisation a également intégré deux autres volontés : celle de mettre l'accent sur la sécurité et la sûreté des établissements, (je suis devenu officier de sécurité en ma qualité de directeur adjoint) ; et celle de communiquer de manière privilégiée et ciblée avec nos établissements et nos partenaires (un service des Relations extérieures a été créé, rattaché au secrétariat général).

À partir de ces objectifs, comment avez-vous procédé pour concevoir et mettre en place le nouvel organigramme de l'agence ? Quelles ont été les étapes de ce changement d'organisation ?

L'Agence a d'abord mandaté un organisme externe spécialisé dans la réorganisation pour réaliser un audit de son fonctionnement. La direction s'est appuyée sur les analyses et le diagnostic du rapport pour entamer sa réflexion. Dans une logique d'écoute et de co-réflexion, j'ai mené des entretiens avec les chefs de service. Les personnels qui le souhaitaient ont aussi pu me rencontrer individuellement. Nos premières orientations ont aussi été débattues en assemblées générales à Paris et Nantes. Ensuite, la réorganisation des services centraux a été présentée aux organisations syndicales lors de réunions informelles dans un premier temps, puis devant les commissions internes, le comité technique et enfin le conseil d'administration. Par ailleurs, il a été convenu que la nouvelle organisation de l'Agence sera évaluée quelques mois après sa mise en place.

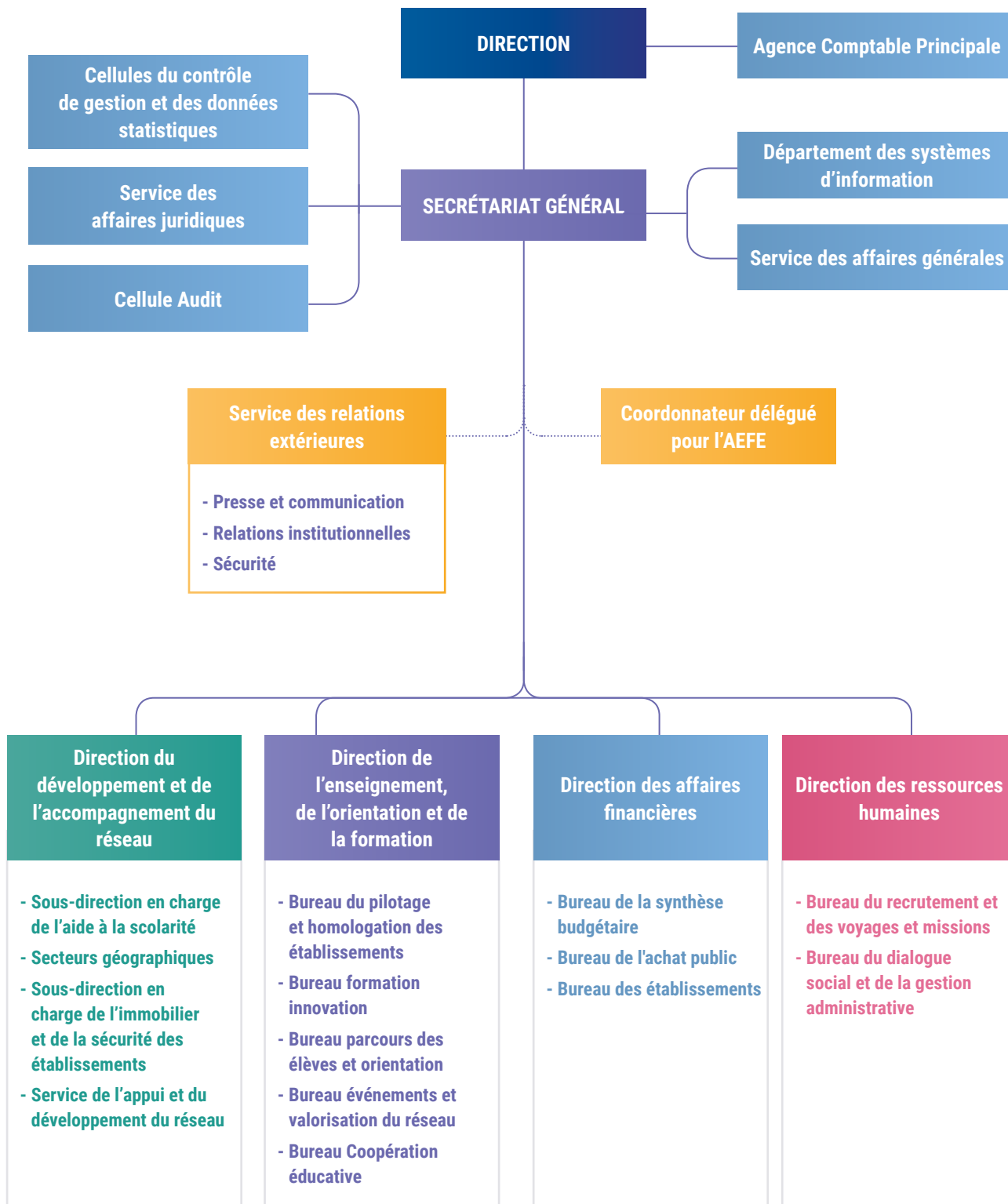
La direction de l'AEFE a décidé de maintenir la date du 01 septembre pour l'application du nouvel organigramme malgré la crise sanitaire. Quels ont été les enjeux ?

Le réseau a été fortement touché par la crise sanitaire et nos services ont été très largement mobilisés pour répondre aux besoins des établissements. Cette crise n'a fait que renforcer la nécessité de se réorganiser afin de répondre à un double enjeu : continuer à accompagner nos établissements et poursuivre notre stratégie pour le développement du réseau. Ce double enjeu est crucial : la crise a eu comme conséquence directe la baisse des effectifs, baisse qui a été compensée par l'homologation de nouveaux établissements.

L'organisation et le renforcement du siège doivent permettre d'accompagner au mieux les établissements. Il doit être plus que jamais au service des établissements et des équipes qui les pilotent. On doit permettre à tous les établissements, notamment aux EGD, de se développer en leur octroyant une plus grande autonomie en termes de pédagogie, de gestion, politique immobilière.



Organisation



En savoir plus : <https://www.aefe.fr/node/35467>

La direction de l'Agence

La direction de l'AEFE

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est nommé pour trois ans par décret sur proposition du ministre des Affaires étrangères. Assisté d'un directeur-adjoint, officier de sécurité de l'AEFE, le directeur détermine, en relation avec la tutelle, les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet à son conseil d'administration. Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dirige l'établissement public national et assure le fonctionnement des services de l'Agence. Le directeur recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels il a autorité. Il est également ordonnateur principal des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, il notifie les budgets des établissements en gestion directe (EGD) ou des groupements de gestion d'établissements. Le directeur conclut les contrats et les conventions.

Le secrétariat général

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, il organise et coordonne l'action administrative. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige, sous l'autorité du directeur, l'ensemble des services centraux et s'assure de leur parfaite coordination. Le secrétaire général, assisté dans sa tâche par une secrétaire générale adjointe, concourt à l'élaboration, la mise en cohérence et la validation des orientations fixées par le directeur, ainsi qu'à celle des documents administratifs réalisés par les services de l'Agence. Il participe à l'étude, l'analyse et la gestion des dossiers traités par la direction, ainsi qu'à l'élaboration des outils d'aide à la décision. Il pilote les réponses aux sollicitations institutionnelles (rapports, audits...) et aux demandes des organismes extérieurs. Pour l'accomplissement de ses missions, sont placés sous son autorité directe, le service des affaires générales, le service des affaires juridiques, le département des systèmes d'information, la cellule audit et la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques.

■ **Le service des relations extérieures** conseille la direction dans les domaines des relations institutionnelles, de la communication et de la sécurité et de la prévention des

risques. Ce service, composé de trois conseillères, est placé sous la responsabilité fonctionnelle directe de la direction générale et sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire général.

■ **La conseillère aux relations institutionnelles** participe, sur demande de la direction, à l'étude, l'analyse et la gestion des dossiers qu'elle traite et participe, en tant que de besoin, aux réunions ou groupes de travail organisés en interne ou par certains partenaires extérieurs de l'AEFE. Elle est responsable de l'organisation des rencontres officielles ou informelles du directeur avec les parlementaires et les élus de manière générale. Elle est également la référente Egalité au sein de l'Agence et du réseau.

■ **La conseillère communication** participe à la définition de la communication institutionnelle de l'Agence, propose une ligne éditoriale et coordonne toutes les publications sur le site institutionnel de l'AEFE et les sites associés. Elle assure, en concertation avec les autres services, la création des publications institutionnelles de l'AEFE.

■ **La conseillère sécurité** propose et coordonne la politique de sécurité de l'AEFE, en liaison avec les services centraux de l'Agence, plus particulièrement avec la sous-direction de l'immobilier et de la sécurité des établissements, les experts du service de l'appui et du développement du réseau (SADR), en coordination étroite avec les postes diplomatiques. Elle accompagne les équipes d'encadrement des établissements du réseau dans la mise en œuvre de cette politique de sécurité et de prévention des risques. Elle conseille, sensibilise et assiste la direction dans la gestion des crises, en coordonnant, sous l'autorité du directeur adjoint, la cellule de crise de l'Agence.

Le coordonnateur régional pour l'Asie

Il représente la direction de l'AEFE dans la zone. Il veille à l'application des directives des services de l'Agence et à la mise en œuvre au niveau local de la politique décidée par le siège de l'AEFE. Il propose à la direction de l'AEFE toute mesure notamment en matière budgétaire, de gestion de personnel, de gouvernance, de questions immobilières, d'aide à la scolarité.



Le développement du réseau, nouvel axe stratégique de l'AEFE

La création de la direction du développement et de l'accompagnement du réseau traduit la priorité accordée au développement du réseau, dans le cadre d'une politique mieux coordonnée entre les différents services compétents.

La direction regroupe ainsi le SADR, les secteurs géographiques, l'immobilier et l'aide à la scolarité. L'intégration sous cette même direction de la gestion des futurs instituts de formation régionaux (IRF) présidés par les chefs de secteurs traduit la volonté de l'Agence d'accélérer la phase dynamique et proactive de son développement, tout particulièrement en renforçant la formation des personnels. Il s'agit d'orienter le fonctionnement efficient de tous les services, en lien étroit avec les trois autres directions (direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation – direction des ressources humaines – direction des affaires financières), pour :

- **développer nos établissements actuels et participer à leur évolution** en multipliant notamment les extensions d'homologation et de partenariat afin de pouvoir offrir aux familles des scolarisations complètes et de qualité dans tous les pays d'implantation de l'EFE ;
- **susciter et accompagner** la création raisonnée et contrôlée de nouveaux établissements d'enseignement français dans le monde. En ce sens, les plans éducation établis par les postes diplomatiques à la demande de la DGM sont un outil fondamental de régulation qui doit

permettre de répondre efficacement aux demandes de scolarisation non satisfaites et futures ;

- **faire évoluer à la hausse l'appétence pour l'enseignement français** dans tous les pays, en concertation avec les décideurs des états francophones et les groupes scolaires internationaux. Il s'agit de promouvoir les plus-values de nos établissements en s'appuyant sur le *benchmarking*, le marketing, la communication, et s'inscrire davantage dans le marché mondial de l'éducation afin de participer activement au développement de la francophonie.

Les missions des différents services de la DDAR sont déclinées ainsi :

- **La sous-direction de l'aide à la scolarité** est responsable de la gestion du dispositif d'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger. Elle élabore la réglementation, instruit les propositions d'attribution présentées par les conseils consulaires réunis en formation bourses scolaires (CCB), et les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont elle assure l'organisation et le secrétariat). Elle assure le suivi budgétaire des

dotations et la liquidation des subventions versées aux établissements. Elle exerce un rôle de conseil auprès des postes diplomatiques et consulaires en assurant la gestion locale du dispositif.

■ **La sous-direction de l'immobilier des établissements** est chargée d'une mission d'expertise et de conseil en matière immobilière et de mise en sécurité des locaux scolaires. Elle participe à la définition des orientations de la politique immobilière de l'Agence et met en œuvre les décisions de stratégie immobilière dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Agence. Elle est compétente à l'égard des biens propres de l'Agence ainsi que des biens immobiliers remis en dotation à celle-ci par l'État. Elle organise la gestion de ce patrimoine immobilier et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques, la direction des affaires financières et les équipes de direction des établissements, le montage et le suivi des opérations immobilières, au niveau juridique, administratif et technique. Elle s'assure, en lien avec la conseillère sécurité, de l'amélioration de la sécurité et de la prévention des risques. Elle exerce une mission de conseil auprès des établissements conventionnés et partenaires, dans le cadre de leurs projets immobiliers et de sécurité et, sur demande des experts du SADR, peut intervenir auprès d'établissements accompagnés par l'Agence dans le cadre du développement du réseau.

■ **Les six secteurs géographiques** (Afrique, Amériques, Asie, Europe, Maghreb – Océan indien et Moyen-Orient – Proche-Orient) s'assurent de la bonne mise en œuvre des instructions et recommandations de l'Agence. En liaison avec les services concernés de l'Agence, les chefs de secteur et leurs équipes procèdent à la validation et au suivi des projets d'établissement, et s'assurent de leur cohérence (effectifs, pédagogie, carte des emplois, immobilier) et de leur parfaite articulation avec la politique de l'Agence. Ils sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers et à la mise en sécurité des établissements, en relation avec la sous-direction de l'immobilier et de la sécurité des établissements et la direction des affaires financières. Ils participent à l'analyse de la gouvernance financière des EGD et des établissements conventionnés de l'Agence, notamment par le développement des conférences de pilotage des ressources. Les secteurs géographiques assurent le pilotage des zones de mutualisation dont les chefs de secteur assurent la présidence des instances.

Ils participent, en étroite liaison avec la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, au suivi de l'homologation. Les chefs de secteurs proposent à la direction générale des analyses de la situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone.

■ **Les experts du SADR** assurent une mission de conseil, en lien avec les postes diplomatiques, auprès des personnes physiques et morales qui sollicitent l'AEFE en vue de développer le réseau de l'enseignement français à l'étranger. À ce titre, ils sont les interlocuteurs uniques de ces investisseurs et coordonnent l'action des services afin d'apporter la réponse appropriée.

Les services de la DDAR, dans le cadre des conventions de prestations du SADR, accompagnent actuellement vers l'homologation 39 établissements dans le monde (plus de 275 prestations effectuées ou en cours). Ce sont donc tous les experts en immobilier, sécurité, gouvernance, ressources humaines, pédagogie, formation, communication de l'Agence qui sont impliqués dans le développement quantitatif et qualitatif du réseau de l'EFE.



Signature de la convention d'accompagnement de l'École française Internationale de Marbella avec Johann Carré, expert SADR ; Rubi Cortes, Directrice générale ; Giuseppe Innocenti, IEN zone Europe ibérique.



Le renforcement du pôle enseignement, orientation et formation

La création de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) vise à consolider le pilotage pédagogique du réseau. En effet, la nouvelle DEOF est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique pédagogique et de formation de l'Agence auprès des établissements d'enseignement français à l'étranger et de leurs personnels.

La DEOF regroupe cinq bureaux :

- bureau du pilotage et de l'homologation des établissements
- bureau de la formation et de l'innovation
- bureau du parcours des élèves et de l'orientation
- bureau de la coopération éducative
- bureau des événements et de la valorisation du réseau

En lien avec le MENJS et pour le MEAE, la DEOF contribue au processus d'homologation des établissements qui désirent dispenser un enseignement homologué par le MENJS. Elle assure le relais des missions d'orientation du MENJS auprès des établissements homologués du réseau et impulse chaque année, suivant les priorités de l'Agence, divers projets pédagogiques, culturels, sportifs ou d'orientation, dont elle assure la valorisation, ainsi que celle des initiatives locales susceptibles de rayonner dans l'ensemble du réseau. En lien avec le MESRI, la direction assure également la promotion de l'enseignement supérieur français et le pilotage de la procédure d'admission Parcoursup au sein du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans le domaine de la formation, elle s'appuie sur les zones de mutualisation (prochainement IRF), dont elle coordonne l'élaboration des plans de formation de tous les personnels. Elle assure le suivi de l'habilitation de l'Agence comme organisme de formation à la prévention et secours civiques, en lien avec la personne responsable de cette thématique. Elle accompagne le réseau homologué dans la mise en œuvre des examens, en lien avec les académies de rattachement désignées par la DGESCO. Dans le domaine de la coopération éducative, et sous le

pilotage de la DGM, la DEOF assure, enfin, la gestion des campagnes et l'animation des réseaux FLAM (Français Langue Maternelle) et LFE (LabelFranceÉducation), dispositifs complémentaires hors réseau homologué contribuant à la valorisation de la langue et de la culture françaises.

La direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) regroupe ainsi les missions centrales de l'Agence : formation, innovation pédagogique, homologation, coopération éducative, accompagnement des élèves et orientation, projets culturels et valorisation du réseau. Le rapprochement de ces missions sous une même direction répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- **assurer** le continuum d'un parcours d'enseignement qui emmène un élève de la petite section de maternelle au post-bac ;
- **accompagner** le développement du réseau avec une offre de formation adaptée, contextualisée et ambitieuse ;
- **concevoir et piloter** depuis l'Agence les grandes orientations, préconisations et ressources pédagogiques puis de les mettre à disposition des établissements : rôle de conseil, expertise et accompagnement (rôle des formateurs en zone) ;
- **créer** des synergies entre le réseau d'établissements homologués et le réseau de coopération éducative (LabelFranceÉducation, FLAM) autour de mutualisations de ressources francophones, de formations sur des compétences élèves (par exemple : la pratique de l'oral), et de projets fédérateurs (par exemple : la journée du professeur de français).



Des objectifs spécifiques pour une plus grande performance

Maintenir une démarche de maîtrise des risques en développant le Contrôle interne comptable

Dans l'objectif d'une certification externe de ses comptes, l'AEFE a procédé en septembre 2019 au lancement d'un appel d'offre dont l'objet est la réalisation d'un audit à blanc de ses états financiers et d'une prestation de conseil et d'accompagnement à la préparation de certification de ses comptes annuels. Son exécution a débuté en avril 2020 et prendra fin à la date de reddition des comptes 2020 à la Cour des Comptes, soit au plus tard le 30 avril 2021. L'audit à blanc vise à permettre les conditions d'une certification (en réel) des comptes 2021, suite à appel d'offre (distinct) auprès des commissaires aux comptes (premier semestre 2021).

Réforme de l'organisation administrative et financière dans les EGD

Dans le cadre de la modernisation de son organisation, l'AEFE s'est engagée dans une réorganisation de sa fonction financière dans le réseau des établissements en gestion directe. L'Agence s'est engagée à séparer plus strictement les fonctions d'ordonnateur et d'agent comptable dans les EGD. Ainsi, à partir de la rentrée 2019, dans les pays où plusieurs EGD sont présents, l'ensemble des fonctions comptables sont confiées à un Agent comptable secondaire unique pour le pays.

Parallèlement, un secrétaire général est nommé dans chacun des établissements concernés pour exercer les fonctions de gestion administrative et budgétaire, qui doivent rester au cœur de la mission de conseil des cadres

administratifs placés auprès des chefs d'établissement. Après la Tunisie en 2019, la nouvelle organisation est mise en œuvre en 2020 en Italie et dans une partie du Maroc. La réforme sera étendue en 2021 en Allemagne, au Maroc (deux agences comptables), au Vietnam, en Belgique et aux Pays-Bas.

Gestion financière et optimisation des moyens

Le budget de l'AEFE est consolidé autour de trois axes :

1. l'excellence éducative
2. l'accompagnement du réseau
3. la modernisation du réseau

La programmation du budget est pluriannuelle pour mieux intégrer la stratégie immobilière, l'évolution prévisionnelle des emplois, la soutenabilité des projets de l'Agence et assurer une meilleure visibilité pour les familles.

La participation de l'État au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger repose sur l'octroi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » : l'action « diplomatie culturelle et d'influence » du programme 185 et l'action « Français à l'étranger » du programme 151.

Bilan de l'exécution budgétaire 2019

L'année 2019 a été une année de transition pour l'Agence, marquée par la poursuite des efforts entrepris pour consolider sa situation financière. Dans un contexte de revalorisation des rémunérations des personnels détachés (application de la réforme PPCR), la maîtrise de la masse salariale a été un objectif prioritaire du budget 2019. Le schéma d'emploi triennal engagé en 2018 a été poursuivi et même anticipé à la faveur du calendrier des mouvements des personnels avec des suppressions d'effectifs réalisées en avance de phase. La participation financière complémentaire (PFC) sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés a été portée de 9 % à 7,5 % en 2019 et ramenée à 6 % en 2020. Le recouvrement des créances a fait l'objet d'une attention particulière afin d'optimiser le niveau des recettes et de consolider la trésorerie des services centraux. Enfin, les dépenses de fonctionnement ont été contenues notamment par l'application plus systématique des principes de la commande publique, dans les établissements de la zone UE mais également hors zone UE.

La commande publique

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une démarche nouvelle en matière de commande publique a été engagée pour optimiser les moyens de l'Agence. En 2019-2020, le renforcement des procédures passées conformément aux règles du code de la commande publique s'est poursuivi, notamment par la mise en place d'un contrôle renforcé de la probité dans les procédures de marchés publics afin de maîtriser l'essentiel des risques juridiques. 21 procédures ont été passées en 2019 et on compte actuellement 56 marchés actifs.



CHIFFRES CLÉS

Le budget 2020 de l'AEFE en quelques chiffres :

(services centraux et EGD) :



1,1 milliard d'euros de budget



487,2 millions d'euros de recettes propres et **611,6 millions** d'euros de subvention de l'État dont 100 millions d'euros au titre du plan de sauvegarde l'EFE

783 millions d'euros de dépenses de personnel, dont **15,5 millions** d'euros dans les services centraux

151,4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement

133,2 millions d'euros d'aide à la scolarité

41 millions d'euros de dépenses d'investissement

Emplois :



5 676 ETPT sous plafond (expatriés, résidents, personnels du siège)



5 024 ETPT hors plafond (dont 4 **620** ETPT employés de droit local dans les EGD)



Faire émerger une administration numérique, transparente et exemplaire

Construire un outil Intranet pour le réseau

En 2019, l'Agence a confirmé son ambition de se doter d'une plateforme collaborative Intranet commune à l'ensemble du réseau. La signature du marché public avec les prestataires a été suivie du lancement de plusieurs travaux de conception et de réalisation qui ont dû être interrompus en raison de la crise sanitaire. Les réunions du comité de pilotage ainsi que les réunions techniques reprendront dès la fin de l'année 2020 pour aboutir en 2021.

L'objectif de l'intranet de l'Agence est de diffuser de l'information institutionnelle, pédagogique et pratique vers l'ensemble du réseau AEFE de manière sûre et efficace et de se doter d'un espace numérique de travail partagé par tous les acteurs dans le monde. A terme, tous les personnels (personnels détachés et personnels de droit local) auront un accès personnalisé à la plateforme. Conçu dans une double approche intuitive et opérationnelle, l'Intranet de l'AEFE offrira à chacun plusieurs possibilités : consulter l'annuaire du réseau, retrouver des documents de références, s'informer sur l'actualité de l'EFE, connaître les opportunités de carrières et de mobilité, et accéder à des espaces collaboratifs. Cette fonctionnalité du futur intranet sera particulièrement valorisée par l'agence et les personnels du réseau, tant les outils collaboratifs sont déjà bien ancrés dans les pratiques. Elle permettra de renforcer, auprès de tous, le sentiment d'appartenir à un réseau dont tous les membres sont solidaires et contribuent aux mêmes missions.

Une mise en conformité avec le RGPD

Afin de s'assurer du respect de la réglementation entrée en vigueur le 25 mai 2018, la déléguée à la protection des données informe et conseille l'Agence sur ses obligations ainsi que sur les autres dispositions en matière de protection de données à caractère personnel. La déléguée pilote la production et la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices, de procédures et de règles de contrôle pour une protection efficace des données personnelles et de la vie privée des personnes concernées. Elle contrôle l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel, notamment en s'appuyant sur les fonctions d'audit et de contrôle interne en place. Elle accompagne et assure un rôle de conseil auprès des services centraux et des services déconcentrés (établissements en gestion directe).

S'engager pour plus d'égalité hommes/femmes

L'égalité est une valeur de la République portée par l'Agence, en premier lieu dans l'exercice de son cœur de métier, l'enseignement. En effet, dans les établissements du réseau, un travail est réalisé au quotidien pour mettre en œuvre l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les stéréotypes. Cette vigilance est particulièrement accrue au moment de l'orientation. À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'AEFE et l'association « *Elles bougent !* » - qui vise à promouvoir la présence de davantage de filles et de femmes dans les filières scientifiques - ont renouvelé pour trois ans la convention qui les liait depuis le 8 mars 2017.

En termes d'égalité professionnelle femmes-hommes au siège et dans le réseau, l'AEFE est entrée dans une dynamique positive, permettant d'identifier les marges de progression. Le directeur a affirmé le 8 mars 2019, dans un message publié sur le site de l'AEFE, sa volonté que l'AEFE obtienne le label AFNOR égalité professionnelle femmes-hommes. « Ce sera l'occasion de dresser un état des lieux et de bâtir, toutes et tous ensemble, un grand projet pour notre avenir ». L'AEFE travaille à ce projet en lien avec le MEAE, qui a obtenu le label en 2017 pour quatre ans. Le label va favoriser un dialogue social constructif et constituer un guide méthodologique.

L'AEFE a franchi plusieurs étapes importantes : la création d'un groupe de travail « égalité professionnelle » en septembre 2019 (qui réunit des représentants des divers services de l'Agence), la présentation de la thématique égalité au séminaire des EGD de décembre 2019, la nomination de seize relais-égalité dans le réseau (un par zone de mutualisation) en février 2020, l'intégration de la dimension femmes-hommes dans les profils des fiches de postes, l'organisation de dix « RDV égalité » avec les représentants des services entre mai et juillet et la première consultation sur l'égalité auprès de tous les personnels du siège en juillet 2020. Le GT a travaillé également à la rédaction du premier plan d'action égalité qui devra être déposé avant le 31 décembre 2020.





La gestion administrative et financière des personnels

Entre septembre 2019 et août 2020, le pôle de la gestion administrative et financière au sein de la direction des ressources humaines (DRH/GA) a géré, en qualité de maîtrise d'ouvrage, de lourds dossiers liés aux évolutions réglementaires qui impactent la paye et l'outil MAGE. La mobilisation des gestionnaires sur toutes les problématiques de paie est un enjeu fort de l'Agence. Elle permet de répondre au plus près des attentes des personnels. Le pôle DRH/GA a notamment été mobilisé sur les sujets suivants :

- **la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnel carrières et pémunérations) :** dans le prolongement des premières opérations réalisées en 2017, une nouvelle revalorisation indiciaire pour les personnels exerçant dans le réseau a été réalisée en mars 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- **la poursuite de la mise en œuvre de la défiscalisation et de la réduction des cotisations dues au titre des heures supplémentaires ;**
- **la mise en place de l'avantage en nature pour les agents logés dans le parc immobilier de l'AEFE :** le travail partenarial engagé avec le service immobilier, le service informatique, l'agence comptable principale et la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger a permis une mise en place à la rentrée 2019 ;
- **la préparation de la rémunération du contrôle continu :** le service pédagogique et la DRH/GA ont entamé la réflexion pour la mise en place d'une indemnité aux enseignants ayant corrigé les épreuves du contrôle continu conformément au décret 2020-162 du 26 février ;
- **la préparation du projet de brique indemnitaire paie :**

rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'une brique devant pallier les insuffisances des outils informatiques actuels et notamment la prise en compte de l'historisation des indemnités. Cette application sécurisera le processus paie par une automatisation des calculs. La mise en œuvre de ce projet prévu initialement pour être opérationnel courant 2021, est néanmoins suspendue du fait de la crise sanitaire ;

- **la gestion des conséquences du prélèvement à la source :** un grand nombre de détachés sous contrat avec l'Agence ayant vu sa situation fiscale évoluer, des recherches ont dû être menées avec les postes diplomatiques et la direction des impôts des non-résidents pour déterminer le régime applicable ;
- **La refonte de la campagne de renouvellement de détachement :** la DRH et ses interlocuteurs du ministère en charge de l'Éducation nationale ont travaillé de concert pour traiter les demandes de renouvellement pour 2020. Le calendrier, la procédure de demande des agents et les modalités d'échanges ont été revus. Cette nouvelle approche a permis le renouvellement de l'intégralité des détachements demandés avec des réponses données dans des délais raisonnables ;
- **La simplification des dossiers de prise en charge administrative et financière des expatriés et résidents :** un groupe constitué au sein de la DRH/GA a travaillé à la simplification des dossiers remis aux agents nouvellement recrutés. Il a été animé du souci de mieux les accompagner dans leurs démarches administratives et financières nécessaires à l'établissement de leur contrat, à la mise en place de leur rémunération, et le cas échéant, de leur titre de voyage.

La composition du conseil d'administration

Au 01 novembre 2020, le conseil d'administration de l'AEFE comptait 27 membres.

PRÉSIDENT PAR INTERIM

Michel MIRALLET, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Direction de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, directeur général

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Matthieu PEYRAUD, Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (DCERR), directeur

Dominique DEPRIESTER, DCERR, chef de la mission de la Langue française et de l'Éducation

Laurence HAGUENAUER, Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), directrice

Bertrand POUS, délégué des programmes et des opérateurs

Claire BODOYONI, Direction des Affaires Financières, directrice

Jean-Claude MARFAING, DFAE, chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale

Martin JUILLARD, Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme (DEEIT), directeur-adjoint

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Edouard GEFFRAY, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), directeur général

Nathalie NIKITENKO, Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), sous-directrice des affaires européennes et multilatérales

Caroline PASCAL, Cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Jean-Marc CHNEIDER, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, chef de bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Morgan LARHANT, Direction du budget, sous-directeur de la 7^{ème} sous-direction

PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS RESPECTIVEMENT PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT

Samantha CAZEBONNE, députée

Béatrice PIRON, députée

Claudine LEPAGE, sénatrice

Richard YUNG, sénateur

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES GESTIONNAIRES CONVENTIONNÉS, DÉSIGNÉS PAR LE MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

André FERRAND, Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), président

Jean-Paul REBAUD, Mission laïque française (MLF), directeur général

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Chantal PICHARLES, conseillère Europe du Sud

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS EN SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET DANS LES SERVICES CENTRAUX

Hamid LAAROUCI, SNES

Patrick SOLDAT, SNES

Boris FAURE, UNSA

Clémence CHAUDIN, SNUipp

Pascale CANOVA, Sgen-CFDT

REPRÉSENTANTS DE FEDERATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

François NORMANT, Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE), président

Moulay Driss EL ALAOUI, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), administrateur national

Les organes consultatifs

Commission nationale des bourses (CNB)

Régie par le code de l'éducation (Art D531-50) et présidée par le directeur de l'Agence, la CNB, composée de vingt-trois membres, est consultée sur toutes les questions relatives à l'aide à la scolarité. Elle examine les critères d'attribution des bourses et donne son avis sur les propositions des conseils consulaires sur la base des dossiers instruits et contrôlés par le service de l'aide à la scolarité.

Comité technique (CT)

Le comité technique est composé du directeur de l'Agence, du secrétaire général, de cinq représentants du personnel tous membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, et des représentants de l'administration concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Il traite des questions relatives à l'organisation des administrations, établissements ou services. Chaque année, le bilan social, qui dresse le portrait de l'ensemble des personnels de l'AEFE, est présenté au comité technique.

Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC)

Les CCPC comprennent cinq membres titulaires représentants de l'administration, dont le président de la commission, ainsi que cinq membres titulaires représentants du personnel. Il existe cinq CCPC respectivement compétentes pour :

- les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et les personnels assimilés;
- les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège et les personnels assimilés;
- les instituteurs, les professeurs des écoles et les personnels assimilés;
- les personnels d'inspection et les personnels de direction des établissements d'enseignement ;
- les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est compétent pour examiner les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'Agence. Le comité est également chargé d'étudier les questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il est composé du directeur de l'Agence, du secrétaire général, de sept représentants du personnel titulaires, du médecin de prévention, des deux assistants de prévention, de l'inspecteur santé et sécurité au travail, et des représentants de l'administration intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Le CHSCT est relayé dans les établissements par des commissions hygiène et sécurité ayant compétence pour l'ensemble de la communauté scolaire et des commissions hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels.

Comité d'action sociale (CAS)

Le comité d'action sociale participe à la définition de la politique sociale en faveur des agents des services centraux de l'AEFE.

Le comité d'action sociale est composé de deux représentants de l'administration sans voix délibérative (le directeur de l'Agence, président du comité, et le secrétaire général, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines) et huit représentants titulaires et huit représentants suppléants du personnel.







PARTIE 3 : L'AGENCE PLEINEMENT MOBILISÉE POUR SOUTENIR LE RÉSEAU PENDANT LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de la Covid-19 et les conséquences qu'elle a engendrées ont eu un impact majeur sur l'activité de l'AEFE du fait de son fonctionnement en réseau et de la présence d'établissements dans 139 pays. Dès le mois de janvier 2020, le réseau des établissements en Asie a été confronté à cette crise sanitaire inédite qui a conduit à la fermeture d'établissements. Au rythme de l'évolution de la pandémie dans le monde, tous les pays ont été progressivement touchés. Dans chaque pays, les mesures ont été prises en lien avec les ambassades sur place et l'AEFE pour assurer la sécurité des élèves et des personnels et mettre en place la continuité pédagogique par l'enseignement à distance. La pandémie a aussi eu des conséquences économiques pour les familles touchées par la crise. Tous les services de l'Agence se sont mobilisés pour apporter des réponses et des solutions concrètes aux besoins des établissements, des élèves et des familles.

Dans cette crise, qui est loin d'être terminée, l'organisation en réseau de l'enseignement français à l'étranger, l'engagement de l'AEFE aux côtés de tous les établissements et le soutien déterminé de l'État, sous l'impulsion du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ont été des atouts au bénéfice des établissements et des familles. C'est sur cet acquis et fort de ses valeurs, que le réseau continuera à se renforcer et se développer.



La mise en place de la gestion de crise

Dès la fermeture des écoles en Chine en janvier 2020, l'AEFE s'est rapprochée du centre de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et des postes diplomatiques concernés. Le 27 janvier, une cellule de veille a été ouverte à l'Agence. Elle s'est réunie deux fois par semaine jusqu'en juin afin d'assurer la cohérence de l'action de l'AEFE, planifier et adapter la réponse face aux évolutions de la situation.

Les protocoles sanitaires ont été adoptés dans les délais les plus rapides possibles dans chaque établissement, en lien avec le poste diplomatique et l'AEFE, avec le souci de soutenir l'effort général dans les pays de résidence et le cas échéant, si les règles locales semblaient insuffisantes par rapport au risque, en adoptant des mesures spécifiques s'inspirant des préconisations françaises.

La mobilité de tous (élèves, personnels des établissements, équipes de l'Agence, collaborateurs du ministère de l'Éducation nationale) a été considérablement entravée depuis février 2020. Début février 2020, tous les regroupements en Asie et les échanges depuis et vers l'Asie ont été annulés. Progressivement, ces mesures ont été étendues à tout le réseau. Les grands événements, notamment ceux organisés à l'occasion du 30^e anniversaire de l'AEFE, ont dû être annulés.

Des outils de suivi transversaux ont été conçus

avec l'ensemble des services de l'Agence, les postes diplomatiques et la direction générale de la mondialisation (DGM) du MEAE :

La santé et la sécurité des élèves, des parents d'élèves, des personnels éducatifs et des équipes de direction n'ont cessé d'être la priorité guidant les décisions.

- outil de suivi des ouvertures et fermetures des établissements en lien avec la cellule de crise de l'AEFE ;
- outil de suivi du positionnement administratif des personnels détachés (retour exceptionnel en France) en lien avec la DRH ;
- outil de suivi financier en lien avec la DAFCG (demandes d'avances de trésorerie, demandes de soutien budgétaire, évaluation du coût financier des frais de quatorzaine au retour en poste) ;
- outil de suivi des protocoles de reprise lors de la réouverture des établissements en lien avec le service pédagogique.

Pour accompagner au mieux les établissements, les secteurs géographiques ont mis en œuvre des réunions hebdomadaires avec les chefs d'établissement, les IA-IPR et les IEN par zone de mutualisation, les postes diplomatiques et le MEAE.

L'Agence s'est également fortement mobilisée pour aider les établissements et les professeurs à assurer la continuité de l'enseignement. Après avoir diffusé dès la fin février un premier vademecum sur l'enseignement à distance pour aider tous les établissements, le service pédagogique a mobilisé ses réseaux d'inspecteurs et d'enseignants-formateurs dans les seize zones de mutualisation pour soutenir les équipes de direction et les enseignants tout en faisant connaître les bonnes pratiques du réseau. Plus de 90 000 actions de formation et de conseil ont été réalisées entre mars et juin 2020 au bénéfice de tous les enseignants du réseau.

La sécurité des élèves et des personnels, une priorité absolue

Dans chaque pays, toute réouverture a répondu à la mise en œuvre d'un protocole précis que l'ambassade de France a supervisé en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AEFE. En juin, l'Agence a communiqué aux établissements une fiche de cadrage prenant en compte les divers scénarii envisageables (présentiel, distanciel ou hybride) afin de les accompagner dans le processus de réouverture, tout en tenant compte des recommandations émises par les autorités locales

et les postes diplomatiques. L'expérience réussie des réouvertures d'environ un tiers des établissements en mai-juin 2020 montre que les procédures proposées ont été bien adaptées à la gestion de la diversité du réseau.

L'AEFE en contact régulier avec les élus

Pendant la crise sanitaire, les contacts avec les élus ont été nombreux, tant avec les parlementaires des Français établis hors de France, les conseillers consulaires, l'Assemblée nationale et le Sénat. Des informations ont été régulièrement transmises sur la situation des établissements et les mesures prises. Le directeur de AEFE a été auditionné par les présidents de commissions du Parlement en plénière au Sénat au sein de la commission des affaires étrangères et des forces armées (mai 2020) ainsi que par deux groupes de travail à l'Assemblée nationale et au Sénat :

- « **Groupe de travail sur les réseaux de la diplomatie d'influence** » de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (avril 2020)
- « **Groupe de travail Covid-19 action extérieure de l'État – enseignement français à l'étranger** » de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat (mai 2020)

En savoir plus : <https://is.gd/TWeTvJ>





Soutien financier de l'État aux familles et au réseau : des mesures exceptionnelles mises en œuvre

L'engagement de l'État aux côtés du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Le 30 avril dernier, pour aider le réseau d'enseignement français à l'étranger à faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministre de l'Action et des Comptes publics et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ont annoncé un plan d'urgence qui s'est concrétisé budgétairement dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020.

Le plan de sauvegarde vise à aider l'ensemble des familles françaises et étrangères en difficulté ainsi que tous les établissements qui en besoin, quel que soit leur statut.

Cet engagement exceptionnel de l'État, aux côtés du réseau de l'enseignement français à l'étranger, sans distinction de nationalité, s'est traduit en trois volets d'action d'un montant total de 150 millions d'euros. L'AEFE a été chargée de les mettre en œuvre :

- un soutien aux familles françaises en difficulté avec un abondement de l'aide à la scolarité à hauteur de **50 millions d'euros** sur le programme 151. Il vise à apporter un soutien aux familles qui ne bénéficiaient pas du dispositif d'aide à la scolarité. Des familles déjà engagées dans le dispositif de bourses peuvent

également bénéficier d'une augmentation de la quotité de bourses, les revenus de l'année 2020 en cours pouvant être pris en compte ;

- une subvention supplémentaire de **50 millions d'euros** sur le programme 185 pour soutenir les établissements et les familles étrangères en difficulté. Dans un premier temps, un dispositif d'urgence a permis de soutenir les familles étrangères en difficulté du fait de la crise sanitaire. Dans un second temps, une aide est apportée aux établissements pour faire face aux défis de la crise de la Covid-19 au bénéfice de toutes les familles ;
- enfin, **50 millions d'euros** d'avances France Trésor permettent à l'Agence d'aider les établissements à affronter d'éventuelles difficultés de trésorerie. Ce soutien vise à répondre à la situation d'urgence que rencontrent certains établissements dont la trésorerie est en situation critique. Les avances de France Trésor renforcent la capacité d'intervention de l'AEFE qui accorde des délais de paiement aux établissements en difficulté qui en font la demande.

En savoir plus : <https://www.aefe.fr/node/157901>



La mise en place des dispositifs d'aides au plus près des besoins

Sans attendre le versement des fonds, l'Agence a engagé dès le mois de juin le programme de soutien souhaité par le gouvernement et approuvé par son conseil d'administration.

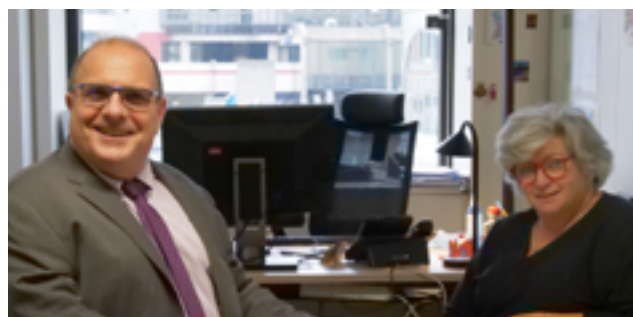
Le soutien aux familles françaises

En sus de la première campagne de bourses (CCB1), afin de répondre à l'urgence, les familles ayant des difficultés à régler les frais de scolarité du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 pour le rythme nord et du second trimestre pour le rythme sud ont pu déposer des recours gracieux auprès du directeur de l'Agence.

Le soutien aux familles étrangères

Des commissions d'examen locales, pilotées par les postes diplomatiques, ont été constituées dans chaque établissement afin d'examiner la situation des familles étrangères en difficulté financière pour l'attribution d'une aide pour la prise en charge totale ou partielle des frais de

scolarité des deuxième et troisième trimestres 2019-2020 pour les pays d'Asie, du troisième trimestre 2019-2020 pour les autres pays de rythme nord et des premier et deuxième trimestres 2020 pour les établissements du rythme sud. La composition de ces commissions internes, qui présentent un caractère informel contrairement au CCB pour les familles françaises, a été laissée à la libre appréciation des postes et des établissements. Dans un objectif de redevabilité, de transparence et d'équité, la



TÉMOIGNAGE

L'AIDE À LA SCOLARITÉ – SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX FAMILLES FRANÇAISES : DISPOSITIF DES BOURSES COVID-19

Sous-direction de l'aide à la scolarité, Laurent Sisti, chef de service, et Marie-Pierre Lepaon, adjointe

De quelle manière le dispositif d'attribution des bourses a-t-il été mis en place ?

La sous-direction de l'aide à la scolarité a été très mobilisée pendant la crise sanitaire car elle a dû assurer la mise en place du dispositif de soutien aux familles françaises et assurer l'instruction de 2 500 recours gracieux dans un délai très contraint, et tout en continuant le traitement classique des CCB 1 du rythme nord et CCB 2 du rythme sud. Afin de laisser le temps aux familles de constituer leur dossier pour la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, la date de la tenue des commissions consulaires (CCB2) a été retardée au 30 mai. Les critères d'attribution des bourses ont été définis sur la base du barème existant mais dans un esprit de grande bienveillance envers les familles dès lors qu'elles étaient en mesure de présenter un dossier le plus complet possible qui permettait d'instruire une situation financière avérée.

Quels ont été les pays les plus concernés par ces demandes de bourses Covid-19 ?

Si tous les postes ont été impactés, on peut cependant retenir que le Liban, l'Espagne et le Maroc ont été particulièrement touchés par la crise de la Covid-19. La sous-direction de l'aide à la scolarité a travaillé conjointement et comme à l'accoutumée avec les postes mais aussi les établissements afin d'être au plus près de la situation de chaque famille.

Comment va se dérouler la prochaine campagne de bourses ?

Les prochains conseils consulaires du rythme nord et les premiers conseils consulaires du rythme sud vont se réunir courant novembre. Tout comme pour la première période, l'Agence et les postes vont instruire toujours avec sérieux mais bienveillance les dossiers des familles qui de façon avérée ont subi financièrement l'impact de la crise.

présence d'au moins un représentant de l'ambassade était requise. La présence de l'administration de l'établissement, de représentants des parents d'élèves, des enseignants et de représentants élus de la communauté française a été privilégiée partout où cela était possible.

Les établissements pouvaient proposer aux familles une remise des impayés, totale ou partielle, après étude d'un dossier permettant d'objectiver les difficultés économiques de la famille en raison d'une situation de gêne liée à une baisse de revenus directement imputable aux effets de la crise sanitaire. Les commissions se sont appuyées sur des critères objectifs et documentés qui s'inspiraient de ceux utilisés lors des campagnes de bourses scolaires à destination des élèves de nationalité française. Le résultat des travaux de ces commissions a été transmis par les postes diplomatiques au département et à l'AEFE, avec un avis sur l'opportunité du soutien à apporter et en précisant le montant estimé des besoins recensés, établissement par établissement. Les résultats des commissions ont été examinés et contrôlés par les services centraux de l'AEFE pour s'assurer de leur conformité au dispositif défini en conseil d'administration de l'Agence (réunion du 09 juillet 2020) avant mise en œuvre. À ce titre, les demandes de près de 200 établissements concernant plus de 8 000 élèves ont été reçues pour une aide financière de près de 8 millions d'euros. Par ailleurs, un dispositif spécifique a été mis en place au Liban où plus de 9 000 élèves ont bénéficié d'une aide financière.

Le soutien aux établissements

L'aide aux établissements en difficulté se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2020 selon des modalités qui seront adaptées aux principaux besoins des établissements. Les établissements ont pu demander une avance de trésorerie à l'AEFE dès le mois de mai pour leur permettre de répondre aux besoins financiers immédiats, les avances consenties devant être remboursés dans un délai d'un an. Ces demandes sont examinées par les services centraux de l'AEFE qui vérifient la nature du besoin et la capacité des établissements à rembourser l'avance dans le délai imparti. Cette mesure renforce la capacité d'intervention en trésorerie de l'AEFE pour accorder des délais de paiement aux établissements conventionnés en difficulté qui en font la demande.

Ainsi, de nombreux établissements conventionnés et partenaires ont-ils bénéficié d'une avance de trésorerie et l'Agence a pu accorder sur ses fonds propres des délais de paiements.



L'Etat français soutient les familles libanaises

Compte tenu du nombre très élevé d'établissements et d'élèves au Liban, le dispositif d'aide aux familles étrangères a été adapté à la situation particulière de ce pays (hors établissements conventionnés pour lesquels le mécanisme mis en place est semblable à celui décrit plus haut). Sur proposition du poste diplomatique, validée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'aide aux familles s'applique à l'année scolaire 2020-2021 afin de stabiliser les inscriptions pour l'année scolaire. **17 000 demandes de soutien en provenance de 45 établissements partenaires ont été instruites et 9 038 élèves ont ainsi pu bénéficier de l'aide financière.**

Une aide spécifique est également prévue pour les établissements conventionnés de la MLF (Mission laïque française) au Liban particulièrement touchés. Afin de soutenir ces établissements et l'association, partenaire historique, une aide totale de **4,8 millions d'euros en annulation de PRR** s'ajoute aux crédits mobilisés pour soutenir les élèves des familles en difficulté dans les établissements de la MLF.

Conformément aux annonces du Président de la République, un soutien sera également apporté à une trentaine d'établissements d'enseignement français de Beyrouth touchés par les explosions du 4 août 2020. En lien avec le poste diplomatique, cette aide évaluée à 7 millions d'euros sera financée par l'AEFE dans le cadre du plan de soutien à l'enseignement français à l'étranger.





Le soutien financier et juridique aux établissements

À partir du 16 mars et durant toute la période de confinement, l'agence comptable principale (ACP) de l'AEFE a poursuivi, tout en l'adaptant, son activité de paiement des dépenses, de recouvrement auprès des établissements, de tenue de la comptabilité générale et d'appui aux services comptables des établissements en gestion directe. Grâce à l'utilisation des différents outils de communication (visioconférence, audioconférence et messagerie sécurisée) et à l'utilisation du SIBC AGE 12 (outil de tenue de la comptabilité en mode Web), l'ACP a pu assurer les missions prioritaires identifiées lors de l'élaboration du plan de continuité d'activité (PCA).

Grâce à une forte mobilisation de chacun, les dépenses prioritaires et urgentes dont la paie assurée dans le cadre partenarial avec la DSFIPE (paie des personnels à l'étranger) et la DRFIP44 (paie des personnels du siège), ont été exécutées selon le calendrier prévu en tenant compte des capacités de traitement des services bancaires.

Compte tenu de l'enjeu de la trésorerie, un suivi particulier des recettes sur établissements a permis, malgré les fermetures, de maintenir le lien avec les services financiers de ces derniers. Le pilotage des agences comptables secondaires a été renforcé par la tenue de multiples réunions en visioconférences, sur les thèmes de l'appui au recouvrement, de la tenue de la comptabilité et du suivi de la trésorerie, de l'aide et du conseil juridique et

comptable notamment au regard de la responsabilité du comptable public.

Le recouvrement des droits de scolarité des deuxième et troisième trimestres dans les EGD a notamment fait l'objet d'un suivi spécifique permettant des restitutions régulières à la direction.

Le service juridique s'est également fortement mobilisé pour assister et conseiller les établissements du réseau dans leur prise de décisions pendant la crise sanitaire. Un travail indispensable de veille et d'analyse juridique spécifique des textes parus pendant l'état d'urgence lié à la Covid-19 a également été réalisé :

- **analyse sur l'adaptation** du droit applicable au fonctionnement de l'AEFE et de ses instances collégiales pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- **analyse sur l'engagement** de la responsabilité des chefs d'établissement face à l'épidémie de la Covid-19.

Le service juridique a également veillé à la sécurisation des actes relatifs au plan d'urgence en collaboration avec les services (travail sur les dispositifs d'aide aux familles française et étrangères en difficulté, sur les avances de trésorerie aux établissements en difficulté, délibérations du conseil d'administration, participation à l'élaboration de conventions « types » spécifiques ...).

La gestion des ressources humaines en temps de crise

Pendant le confinement, la direction des ressources humaines a dû mettre en place des procédures spécifiques afin de pallier certaines difficultés techniques. En effet, la majorité des logiciels utilisés par les gestionnaires n'est accessible que depuis des postes sécurisés et la mise en place du télétravail des agents entre la mi-mars et la fin mai a de fait engendré un accès limité aux outils informatiques. Malgré ces obstacles, la DRH a assuré le suivi et la prise en charge de la totalité des demandes.

En maintenant une relation étroite et permanente avec ses différents interlocuteurs, les équipes de la DRH se sont mobilisées pour :

- **informer rapidement les chefs d'établissement** du réseau sur les règles relatives à l'obligation pour les agents expatriés de demeurer sur place et établir une procédure spécifique pour les demandes exceptionnelles de retour en France de certains agents pour des raisons sanitaires ;
- **informer les personnels détachés et les chefs d'établissement** des dispositions de la mise en œuvre du travail à distance des enseignants pour assurer la continuité pédagogique ;
- **assurer le traitement des dossiers prioritaires** (en particulier les renouvellements de détachement et les premiers détachements) en lien avec les directions des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports ;
- **organiser les prises de poste des expatriés** pendant l'été en dépit des nombreux problèmes rencontrés en termes de mobilité internationale.



TÉMOIGNAGE
FRANÇOISE
RICHARD

*Direction des ressources
humaines
Bureau de la gestion
administration et du dialogue
social (BGADS)*

Je travaille à l'Agence sur le site de Nantes depuis juin 2018, en tant qu'adjointe à la cheffe du BGADS. Je suis responsable du pôle « gestion administrative et financière » dans lequel travaille vingt-et-un gestionnaires et quatre coordonnateurs de sections. Notre équipe gère la mise en place des contrats, de la rémunération et le suivi des carrières des agents détachés, affectés à l'étranger, soit environ 6 000 agents expatriés et résidents dans le réseau.

Une fois le recrutement acté par l'AEFE pour une mission à l'étranger, nous constituons le dossier de prise en charge et mettons en place la rémunération principale et indemnitaire (prépaie), via l'outil MAGE. Nous sommes directement en lien avec la direction générale des finances publiques à l'étranger (DGFPE) chargée de la liquidation de la paie. Tout au long de la mission, nous prenons en compte les changements professionnels ou personnels qui ont un impact sur la rémunération (promotions, mariage, naissance, absences, ...). Nos équipes gèrent en moyenne 5 000 mouvements par mois. Pendant la crise sanitaire, l'équipe restreinte de la GA s'est fortement mobilisée en distanciel pour maintenir le fonctionnement du processus de paie, accompagner les agents sur leurs problématiques de carrière (suivi des renouvellements de détachement, réintégrations), leur situation personnelle et anticiper les contrats des expatriés de la rentrée 2020. Notre mobilisation conjointe (DRH/SSI, agence comptable et DSFIPE) a ainsi permis de gérer les opérations de paie urgentes au bénéfice des personnels.

À la sortie du confinement, pour pallier le retard de gestion et le travail à demi effectif, nous avons repensé notre organisation de manière stratégique et opérationnelle pour gérer prioritairement les dossiers de prise en charges de nouveaux recrutés. Ainsi, trois pôles principaux ont été créés pour orienter les priorités : contrat, passeports et régularisations absences. Nous avons ainsi pu efficacement assurer notre mission malgré le contexte, rassurer les agents et les accompagner dans leurs interrogations administratives. Je remercie toute l'équipe pour sa mobilisation et son adaptabilité !



La continuité pédagogique

Alors que la crise sanitaire de la Covid-19 a affecté l'ensemble du réseau scolaire mondial, les premières fermetures d'établissements sont intervenues dès la fin janvier 2020 en Chine et d'autres pays d'Asie, puis progressivement à partir de mars dans la majeure partie des pays d'Europe, d'Amérique et du Moyen-Orient, et enfin dans la plupart des pays d'Afrique. Fin avril, presque la totalité des établissements du réseau étaient fermés. Partout, des mesures de continuité pédagogique à distance ont été adoptées pour pallier cette fermeture physique des établissements. Le fonctionnement en réseau de l'AEFE, en appui au travail mené dans chaque établissement, a montré toute sa pertinence dans cette crise. **« Un enseignement à distance ne remplacera jamais la salle de classe et le contact direct avec les enseignants, mais il faut tout mettre en œuvre pour permettre, autant que faire se peut, à nos élèves de continuer de travailler. » Olivier Brochet (2 avril 2020)**

La mise en place de la continuité pédagogique dans nos établissements a été un objectif important, tant il était attendu par tous, élèves, parents d'élèves, enseignants et chefs d'établissements. La continuité pédagogique a visé à maintenir le lien entre les élèves et leurs enseignants, mais aussi à poursuivre l'avancement dans le programme scolaire. Particulièrement en temps de crise, l'enseignement à distance a aussi permis de maintenir la cohésion de la communauté scolaire ainsi que le lien identitaire de son élève à son groupe de classe.

L'Agence a pu s'appuyer sur la mobilisation de son réseau d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) ainsi que des enseignants-formateurs pour œuvrer constamment à une

régulation d'ensemble des énergies et des projets. Ce réseau professionnel avait déjà vocation à créer un lien de solidarité et à entretenir un sentiment d'appartenance. Le besoin de partage et d'échanges a été d'autant plus essentiel durant la crise sanitaire. En s'appuyant sur les premiers retours d'expériences, l'Agence a rédigé un vadémécum à destination des chefs d'établissement, portant sur des enjeux spécifiques de l'enseignement à distance : l'évaluation des élèves, le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, la continuité des contenus distanciels et présentiels...

Le service pédagogique de l'Agence a également réalisé et diffusé une revue des ressources pédagogiques numériques de partenaires de l'AEFE, panel d'ailleurs nourri par le vaste mouvement d'ouverture et de partage de propositions éducatives et culturelles (la « Nation apprenante ») qui s'est dessiné en France dès la fermeture, le 16 mars, des établissements scolaires sur le territoire national. Trois plateformes pédagogiques du CNED ont été rendues accessibles aux élèves de primaire, du collège et du lycée pour leur permettre de travailler en autonomie.

Les équipes de formation et d'inspection du réseau de l'AEFE ont par ailleurs aidé à la structuration et à la planification des activités proposées à distance, en lien avec les programmes scolaires. **Au total ce sont plus de 90 000 actions de formation et d'accompagnement** qui ont été mises en place dans le réseau pour le développement de l'enseignement à distance dans le primaire et dans le secondaire.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

vue par...



ENTRETIEN

VASSILIKI DRIANCOURT

Directrice de l'enseignement, de l'orientation
et de la formation



Quelles ont été les spécificités de la mise en œuvre de l'enseignement à distance dans le réseau ?

Contrairement à ce qui a pu se passer en France avec une fermeture des écoles entre mars et juin, le réseau de l'EFE a été concerné par la crise dès le mois de janvier en Asie. Au rythme de l'évolution du virus dans le monde, cette situation a touché de plus en plus d'établissements et il nous a fallu capitaliser vite sur ce qui avait été mis en place dans les établissements de la zone Asie afin d'être le plus réactif possible lorsqu'une nouvelle zone était touchée.

Je dirais que trois temps se sont succédés : 1/ l'entrée dans la crise et la mise en place de l'enseignement à distance (EAD) en fonction des mesures prises localement ; 2/ l'organisation de l'EAD ; 3/ l'organisation de la réouverture des établissements en présentiel ou en semi-présentiel. Au niveau de l'agence, les trois temps se jouaient parfois en parallèle en fonction des zones.

Quelle organisation a été mise en place à l'échelle du réseau pour accompagner les enseignants ?

Il a fallu rationaliser très vite pour aider les établissements à mettre en place la continuité pédagogique avec leurs élèves. Il été décidé que l'échelon de réflexion et de pilotage se situait au niveau de la zone, avec trois interlocuteurs : IEN, IAPR et chef de secteur.

La réactivité avec laquelle nous avons collectivement agi a été exceptionnelle.

Les enseignants-formateurs des premier et second degrés ont joué un rôle central. L'Agence construit, valorise des ressources, produit des documents de cadrage et le formateur est ensuite chargé de travailler avec les équipes éducatives en zone et de les accompagner dans ces évolutions. C'est toujours l'établissement qui est juge de ses besoins. L'agence ne s'y substitue pas, elle met en place des ressources et met des formations à disposition, dont se saisissent les formateurs et les enseignants.

Quel bilan dressez-vous de cette gestion de crise ?

En faisant pleinement réseau, le maillage d'enseignants-formateurs de l'AEFE (+ de 550 du premier et second degré), unique au monde, a montré toute sa pertinence. Les formateurs entretiennent des relations de proximité avec les enseignants, et cela permet de mobiliser très vite et de manière efficace l'ensemble du réseau. Les équipes de formateurs ont construit leurs actions à partir du diagnostic pédagogique établi par le chef d'établissement et ses équipes.

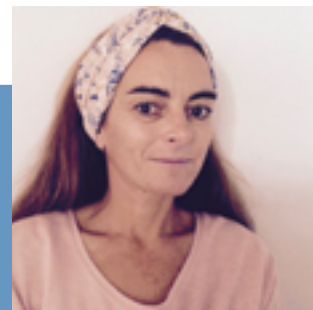
Je tiens à souligner que la mobilisation des équipes a été d'autant plus exceptionnelle qu'elle s'est faite dans le contexte du confinement pendant lequel, beaucoup de nos enseignants et de nos formateurs avaient à gérer la scolarité de leurs propres enfants. Ce qui a été remarquable aussi dans l'EAD, ce sont les parents qui se sont impliqués davantage dans l'apprentissage de leurs enfants.

Avec du recul sur cette période mais aussi dans la perspective d'une crise qui se prolonge, je dirais que les choix de l'AEFE en matière de dispositif de formations se sont révélés être les bons et peuvent être confortés : nous continuerons d'accompagner nos enseignants dans leurs approches éducatives, et ce de manière forte et proactive en particulier pour répondre aux nouveaux besoins qui émergent »



TÉMOIGNAGE ARMELLE PHILIP

Professeure d'Histoire-Géographie, EEMCP2 zone Europe du Sud-Est
Lycée franco-hellénique Eugène-Delacroix à Athènes



Avant toute chose, cela me paraît important de rappeler que, comme tous les EEMCP2 du réseau, je suis à la fois enseignante et formatrice. J'exerce en tant que professeure d'Histoire-Géographie au sein du Lycée franco-hellénique à Athènes et l'autre partie de mon temps de travail est consacré à la formation et l'animation d'un réseau de 70 enseignants de la même discipline au sein de la zone. En tant que formatrice, il est selon moi primordial d'avoir prise avec ce que vit l'enseignant, cela nous rend plus pertinent, plus réactif et légitime aussi. Cela a été d'autant plus vrai dans le contexte de la mise en place de l'enseignement à distance (EAD), où nous avons nous-mêmes éprouvé ces nouvelles pratiques et ainsi pu faire évoluer la façon dont nous accompagnions les enseignants.

La force de notre réseau, c'est son maillage. D'abord son maillage est fonctionnel à plusieurs niveaux entre le service pédagogique de l'Agence, les inspecteurs, les enseignants-formateurs et les enseignants eux-mêmes. En fait, les réseaux existent à plusieurs niveaux. Je suis moi-même en contact régulier avec mon inspecteur de zone, mon inspecteur disciplinaire, les autres formateurs de la zone et les enseignants que j'accompagne. Dans ce contexte de crise, nous avons été sans cesse stimulés par la force du groupe. Nous avons le projet commun de rendre possible la continuité pédagogique pour nos élèves et nous avons pu nous appuyer sur la solidarité et la collaboration entre collègues. L'autre maillage du réseau est géographique. Ce qui nous a permis d'être très réactifs dans la mise en place de l'EAD, c'est l'expérience des collègues en Asie. L'AEFE a réussi à transmettre très vite les enseignements tirés des premières semaines de continuité pédagogique dans le réseau. Avant même la fermeture des établissements de la zone, nous avons déjà commencé à réfléchir à ce que nous allions mettre en place. En Grèce par exemple, la continuité pédagogique a été immédiate. La fermeture de l'école s'est faite le dimanche soir, le lundi matin les élèves étaient au travail.

Au début, nous avons peu de visibilité sur la durée du confinement et nous étions dans des contextes très différents selon les pays. Nous étions en état d'urgence. Nous avons donc commencé par utiliser les outils d'enseignement à distance dans le but de poursuivre les cours qui avaient été interrompus. Avec le temps, alors que les fermetures d'écoles se prolongeaient, nous sommes entrés dans une autre phase, où il a fallu changer de perspective pour concevoir des programmes entiers en EAD et imaginer des pratiques durables. Nous avons organisé des réunions régulières pour échanger entre enseignants sur nos expériences et nos difficultés. Comme pour nos élèves, c'est en se trompant qu'on apprend. Alors, oui nous avons parlé de nos échecs, mais aussi de nos réussites ! Nous avons d'ailleurs pris beaucoup de plaisir à partager les réussites de nos projets avec nos élèves. Ensuite, nous avons mis en place un « mur virtuel » (padlet) à destination des enseignants avec des outils alimentés au fur et à mesure pour les aider dans la mise en place de l'EAD : outils, planification, activités avec les élèves. Enfin, nous avons élaboré des micro-formations afin de faire évoluer les pratiques pédagogiques, comme par exemple « faire travailler l'oral en EAD », « comment « ludifier » les enseignements pour maintenir les motivations ».

Notre mobilisation collective pendant cette crise inédite nous a sans doute permis de stimuler notre capacité d'innovation pédagogique. Elle a aussi contribué à la montée en compétences des enseignants et des formateurs, sur le numérique certes mais pas uniquement. À distance, les questions liées à la pédagogie (évaluer les compétences, stimuler la créativité des élèves, ...) se posent de manière exacerbée.

Ce que je retiens aussi, c'est la grande créativité qui existe au sein du réseau de l'EFE et qui s'exprime dans une grande diversité culturelle. Face à une crise qui semble durer, nous sommes prêts à poursuivre l'enseignement à distance, désormais ancré dans nos pratiques pédagogiques, et indispensable à la continuité de notre mission d'enseignement dans ce contexte si particulier, même si bien entendu, rien ne remplacera jamais le fait d'être dans une classe en interaction directe avec les élèves.





PARTIE 4 :

L'AEFE, AU CŒUR D'UN ECOSYSTEME UNIQUE AU MONDE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, opérateur public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a pour mission la coordination du réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger. En septembre 2020, ce réseau, composé de 535 établissements, a accueilli 365 000 élèves de la maternelle à la terminale dans 139 pays.

L'AEFE a également pour mission d'accompagner le développement du réseau LabelFrancÉducation, constitué de 393 établissements labellisés dans 58 pays et accueillant 130 000 élèves, ainsi que le réseau FLAM (Français Langue Maternelle) qui rassemble plus de 170 associations répartis dans 40 pays.

CHIFFRES CLÉS DES ACTEURS ET PARTENAIRES DE L'AEFE

Réseau d'établissements AEFE

535 établissements
139 pays
360 000 élèves

Réseau LabelFrancEducation

393 établissements
58 pays
130 000 élèves

Réseau FLAM

170 associations
40 pays

5 920 personnels détachés
auprès de l'AEFE pour exercer à
l'étranger dont :
903 expatriés, **5011** résidents et
6 volontaires internationaux

30 000 personnels
de droit local

650 000 anciens élèves



L'AEFE et son réseau

Lycée français de San Francisco

Un réseau qui ne cesse de grandir

L'AEFE gère directement 71 des 535 établissements scolaires (établissements en gestion directe). Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 155 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 309 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

Les fondamentaux de l'enseignement français à l'étranger garantissent sa réputation et son attractivité. La dernière campagne d'homologation l'a montré avec l'arrivée (au 31 août 2020) de 15 nouveaux établissements dans le réseau et de nombreuses extensions d'homologation.



CHIFFRES CLÉS

Évolution des établissements homologués :

Rentrée 2017 : 492 établissements dans 137 pays.

Rentrée 2018 : 498 établissements dans 137 pays.

Rentrée 2019 : 520 établissements dans 139 pays.

Rentrée 2020 : 535 établissements dans 139 pays.

15 nouveaux établissements :

- École française internationale de Bruxelles (Belgique)
- École française internationale de Kiev (Ukraine)
- École française internationale de Bucarest (Roumanie)
- The French American School of Tampa Bay (États-Unis)
- Lycée international de Houston (États-Unis)
- École francophone de Luang Prabang (Laos)
- École Sainte -Anne des Soeurs de Besançon de Beyrouth (Liban)
- Lycée Khadija El-Kobra de Beyrouth (Liban)
- Paradis d'enfants à Jounieh (Liban)
- Groupe scolaire Gustave -Eiffel de Bizerte (Tunisie)
- École Jean-Jaurès de Sidi Bousaid (Tunisie)
- École Alphonse-Daudet de Sousse (Tunisie)
- EIT - École Internationale de Tunis (Tunisie)
- Groupe scolaire René Descartes Les Berges du Lac (Tunisie)
- Lycée français international Alphonse-Daudet à Casablanca (Maroc)



535 établissements

71

établissements
en gestion directe

**Responsabilité entière de
l'AEFE dans la gestion des
établissements**

Rôle de l'AEFE

- > Formation professionnelle des personnels
- > Accompagnement pédagogique de la part de ses inspecteurs et personnels formateurs qualifiés
- > Affectation des personnels d'encadrement et d'enseignement

Rôle de l'établissement

- > Cofinancement des personnels résidents par une participation variable appelée PPR
- > Participation financière pour couvrir une partie des charges de pension civile supportées par l'AEFE et financement de projets d'investissements

155

établissements
conventionnés

**Responsabilité globale de
l'AEFE dans la gestion des
établissements**

Rôle de l'AEFE

- > Formation professionnelle des personnels
- > Accompagnement pédagogique de la part de ses inspecteurs et personnels formateurs qualifiés
- > Affectation des personnels d'encadrement et d'enseignement

Rôle de l'établissement

- > **L'organisme gestionnaire (comité de gestion ou board) est l'instance décisionnaire**
- > Cofinancement des personnels résidents par une participation variable appelée PPR
- > Participation financière pour couvrir une partie des charges de pension civile supportées par l'AEFE et financement de projets d'investissements

309

établissements
partenaires

**Responsabilité globale de
l'AEFE dans la gestion des
établissements**

Rôle de l'AEFE

- > Formation professionnelle des personnels
- > Accompagnement pédagogique de la part de ses inspecteurs et personnels formateurs qualifiés

Rôle de l'établissement

- > **L'organisme gestionnaire (comité de gestion ou board) est l'instance décisionnaire**
- > Recrutement des personnels d'encadrement et d'enseignement



Un pilotage par secteurs géographiques

Afin d'assurer un pilotage au plus près des établissements et en prise avec les réalités locales l'Agence travaille par zone géographique. Le réseau mondial de l'AEFE est ainsi partagé en six secteurs géographiques, pour chacun desquels un chef de secteur est désigné. Les chefs de secteur sont les interlocuteurs permanents et privilégiés des établissements et des postes diplomatiques (SCAC) de leur zone et assurent la présidence des comités de pilotage de mutualisation (CPM). En liaison avec les services concernés de l'Agence, ils procèdent à la validation et au suivi des projets d'établissement, et s'assurent de leur cohérence (effectifs, pédagogie, carte des emplois, immobilier) et de leur parfaite articulation avec la politique de l'Agence. Ils proposent à la direction générale de l'AEFE des analyses de la situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique.

SECTEURS

Afrique : Afrique du sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon (hors état coopération), Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe. centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Amériques : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela.

Asie : Australie, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam.

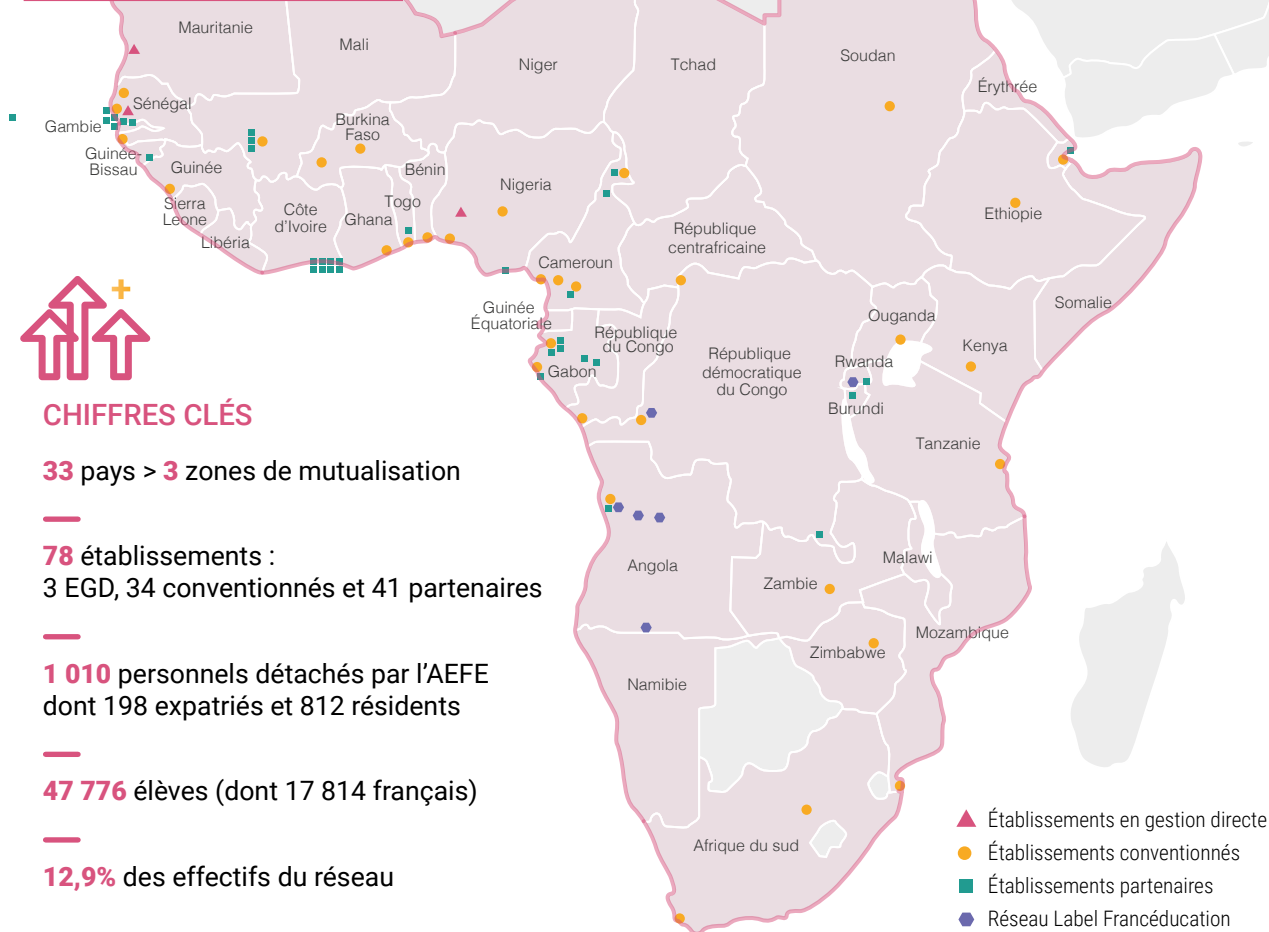
Moyen-Orient & Proche-Orient : Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Syrie, Turkménistan, Yémen.

Europe : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Israël, Jérusalem, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Maghreb & Océan indien : Algérie, Comores, Libye, Maroc, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tunisie.

BILAN D'ACTIVITE 2019-20 PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

SECTEUR AFRIQUE



L'actualité du secteur

Quatre nouveaux établissements ont rejoint à la rentrée 2019 le réseau de l'enseignement français en Afrique. La croissance globale des effectifs (+12,9%) provient également des extensions d'homologation pour les niveaux collège/lycée de certains établissements du secteur. Afin d'accompagner cette croissance, des pôles de formation ont été constitués au sein des trois établissements mutualisateurs : à Dakar (Sénégal) pour la zone Afrique Occidentale, à Lomé (Togo) pour la zone Afrique centrale et à Johannesburg (Afrique du Sud) pour la zone Afrique australe et orientale. Cette nouvelle organisation permettra de regrouper les formateurs du premier et du second degré au sein d'un institut régional de formation au service des personnels de tous les niveaux et de toutes les disciplines. La priorité du secteur Afrique est la formation d'accompagnement à l'entrée dans le métier à destination des enseignants néo recrutés. Elle a été renforcée afin d'offrir aux nouveaux enseignants 260 heures de formation sur les deux premières années d'exercice. Un livret d'accueil commun aux trois zones de mutualisation a été réalisé et diffusé à l'ensemble des partenaires.

Le pilotage des établissements

Un cycle de formation sur la sécurité à destination de tous les personnels d'encadrement et d'un grand nombre d'enseignants a été mis en œuvre. En parallèle, les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements de la zone, réalisés en lien avec les postes diplomatiques et le service prévention et protection des établissements de l'Agence, ont été centralisés. Ces formations ont été particulièrement utiles dans le contexte anxigène de la crise sanitaire. A compter du mois de mars, tous les établissements du secteur ont en effet été contraints de fermer et de mettre en place un enseignement à distance, pour certains jusqu'à la fin de l'année scolaire. La mobilisation exceptionnelle des équipes de direction et de l'ensemble des personnels administratifs, enseignants et de service, a permis de maintenir le lien de confiance avec les élèves et leurs familles, nos établissements étant bien souvent les seuls à mettre en place un dispositif innovant et très apprécié.

SECTEUR AMÉRIQUES



CHIFFRES CLÉS

22 pays > 3 zones de mutualisation

92 établissements dont 1 EGD,
33 conventionnés et 58 partenaires

15 établissements en rythme sud

915 personnels détachés par l'AEFE dont 191
expatriés et 724 résidents

57 477 élèves (dont 18 389 français)

15,5 % des effectifs du réseau

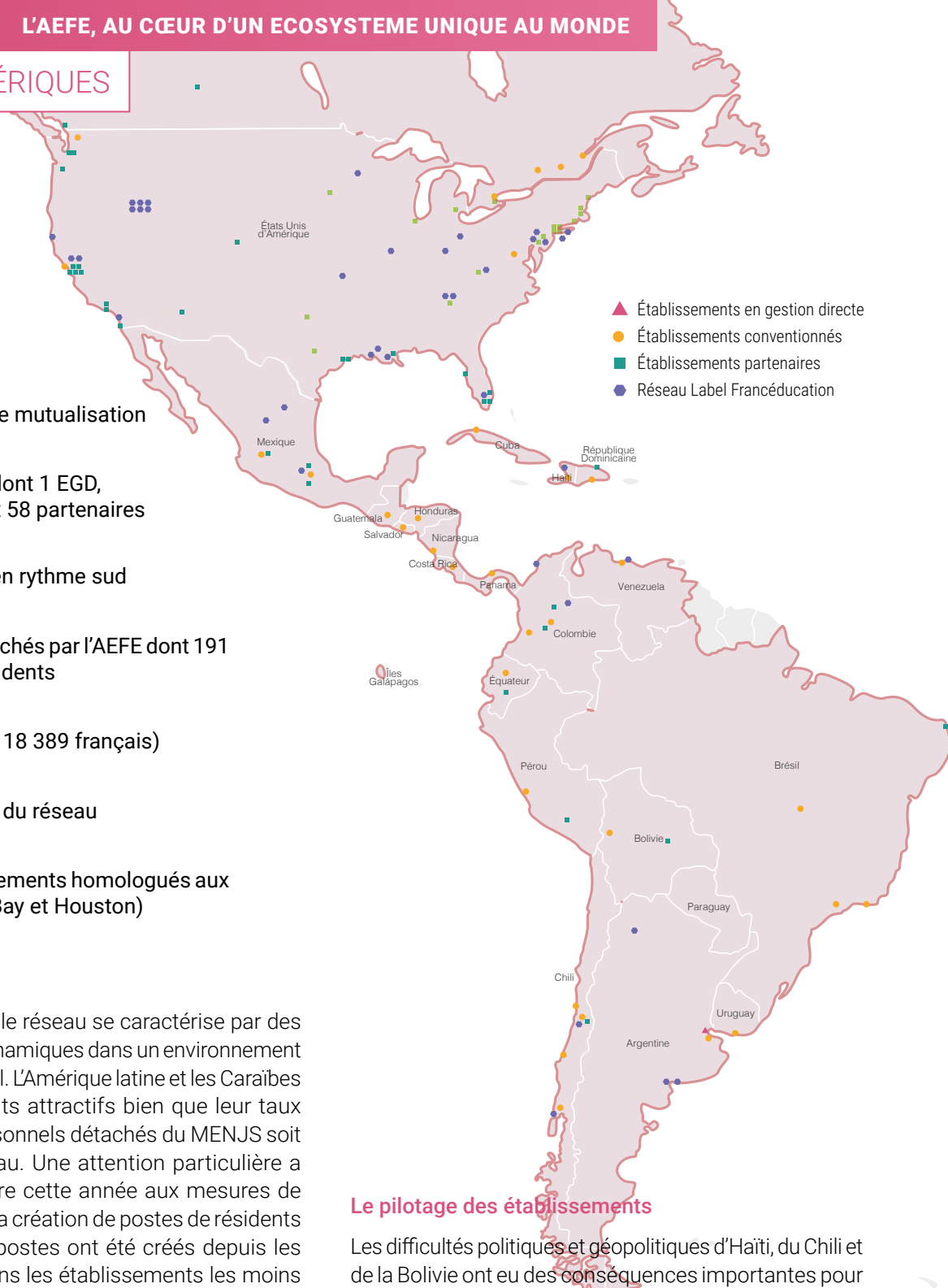
2 nouveaux établissements homologués aux
Etats-Unis (Tampa Bay et Houston)

L'actualité du secteur

En Amérique du Nord, le réseau se caractérise par des établissements très dynamiques dans un environnement fortement concurrentiel. L'Amérique latine et les Caraïbes ont des établissements attractifs bien que leur taux d'encadrement en personnels détachés du MENJS soit le plus faible du réseau. Une attention particulière a donc été portée encore cette année aux mesures de carte des emplois par la création de postes de résidents supplémentaires (19 postes ont été créés depuis les 3 dernières années dans les établissements les moins dotés de ces régions). En concertation avec le service pédagogique, la cartographie des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique est en cours de révision avec pour objectif de concentrer des moyens sur les pôles de formation locaux existant et à venir. Pour l'Amérique latine, deux centres de formation sont prévus, un existant à Buenos Aires pour le rythme sud et un futur à Bogota pour le rythme nord. Par ailleurs, un nouvel établissement ouvrira ses portes à la rentrée 2020 à Bogota. Le lycée Rochambeau de Washington a souhaité se déconventionner et passera en statut d'établissement partenaire à la rentrée de septembre 2021.

Le pilotage des établissements

Les difficultés politiques et géopolitiques d'Haïti, du Chili et de la Bolivie ont eu des conséquences importantes pour les treize lycées français de ces pays, qui ont nécessité de la part du secteur un suivi et un accompagnement attentif. Malgré les difficultés liées à la situation locale, les établissements du Chili et de Bolivie ont maintenu leur attractivité et n'ont pas constaté de fuite importante d'élèves. En revanche, le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince en Haïti a dû revoir sa structure pédagogique en raison du départ de nombreuses familles qui pour certaines d'entre elles ont rejoint la République Dominicaine et ont souhaité maintenir la scolarisation de leurs enfants dans le réseau en les inscrivant au Lycée français de Saint-Domingue.



SECTEUR ASIE



CHIFFRES CLÉS

20 pays > **1** zone de mutualisation

48 établissements (4 EGD,
19 conventionnés, 25 partenaires)

519 personnels détachés par l'AEFE
24 expatriés et 495 résidents

22 000 élèves (dont 15 400 français)

6 % des effectifs du réseau

1 nouvel établissement homologué
au Laos

L'actualité du secteur

Le secteur Asie a été créé après la partition du secteur Asie et Moyen-Orient effective depuis septembre 2019. Les établissements du Bangladesh, d'Inde, du Népal et du Sri Lanka ont été rattachés au secteur Asie le 1^{er} septembre 2019 qui compte donc 48 établissements homologués de la zone-secteur. Parmi les 22000 élèves scolarisés, une très forte majorité est de nationalité française (70 %). 16,3 % des élèves sont de la nationalité des pays hôtes et 14,2 % d'autres nationalités.

Le pilotage des établissements

Le secteur participe au suivi de plans stratégiques « éducation » élaborés par les ambassades, qui sont construits en appui au développement du réseau des établissements d'enseignement français en Asie.

Au 1^{er} janvier 2021, l'établissement mutualisateur sera transféré du lycée français international Charles-de-Gaulle de Pékin au lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi.

Le lycée français International Victor-Segalen de Hong Kong n'a pas renouvelé son conventionnement : il s'agit donc d'une année de transition pour l'établissement dont le statut change pour devenir établissement partenaire.

SECTEUR MAGHREB OCEAN INDIEN



CHIFFRES CLÉS

8 pays > **3** zones de mutualisation

89 établissements, 35 EGD,
12 conventionnés, 42 partenaires

1 277 personnels détachés à
l'AEFE, 210 expatriés et 1067
résidents

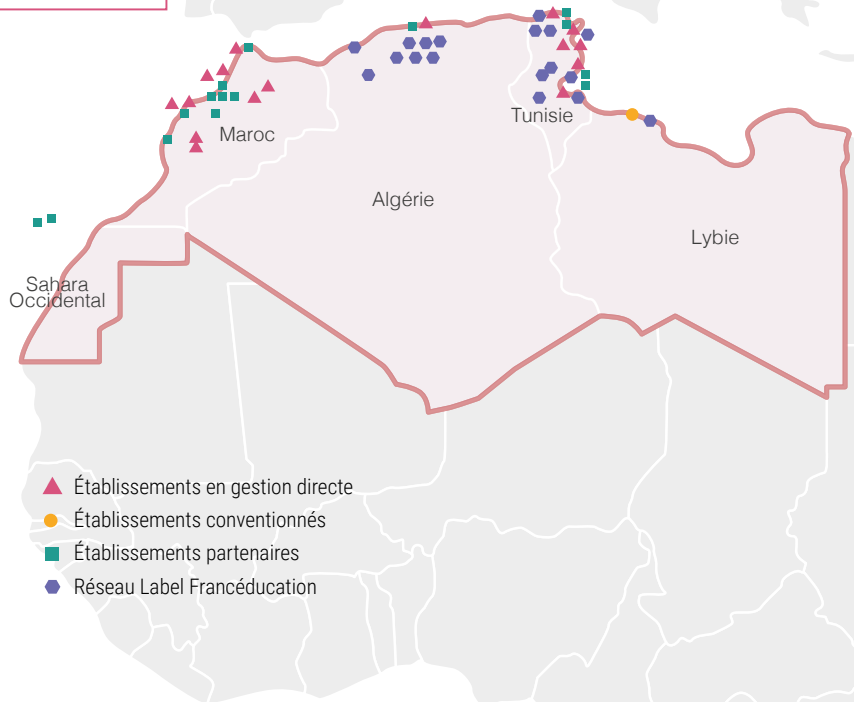
74 022 élèves dont 22 206 français

20 % de l'ensemble des effectifs du
réseau

6 nouveaux établissements :
Tunisie (5 établissements à Tunis,
Sousse et Bizerte) et au Maroc
(Casablanca)

L'actualité du secteur

La forte progression des effectifs (+ 9 %) est portée d'une part par la croissance des établissements de la zone Maghreb Est, et plus particulièrement des EGD en Algérie et Tunisie et des établissements partenaires en Tunisie, et d'autre part par les nouvelles homologations d'établissements partenaires au Maroc (+ 19 %) et en Tunisie (+ 23 %). Le secteur participe au suivi du projet Tunisie Pilote et du plan École Maurice, en lien avec les ambassades et le SADR de l'AEFE. Des projets d'homologation des classes de petite section à Fès et à Meknès (Maroc), ainsi qu'à Sousse (Tunisie) sont en cours et participent à la croissance des EGD.



Le pilotage des établissements

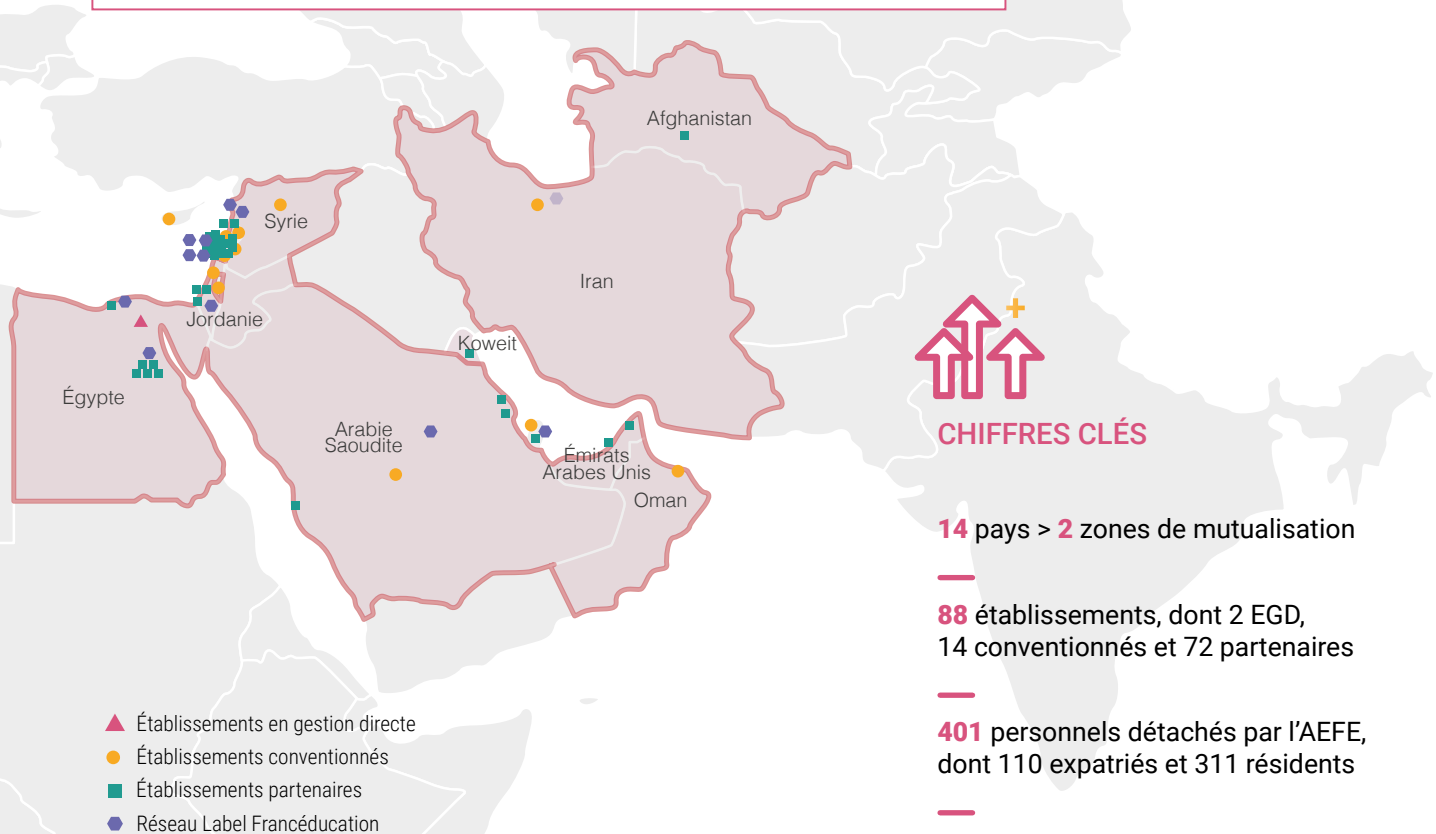
Deux séminaires des établissements partenaires (zones Maroc & Maghreb Est à Tunis et zones Océan Indien & Moyen-Orient et Proche-Orient au Caire) ont été organisés et ont permis des échanges et partages d'expérience sur le fonctionnement des établissements.

La complémentarité entre les établissements homologués a par ailleurs été renforcée par la signature de protocole d'accord sur le recrutement des personnels et les admissions d'élèves.

La formation des personnels dans le 1^{er} degré a été renforcée, avec la création de postes d'enseignants-formateurs dans les zones Maroc et Océan Indien. Le secteur est également associé à la mise en place de dispositifs de formation pour les néo recrutés (Master EEFI avec l'INSPE Versailles en Tunisie, diplôme UIR avec label de l'INSPE Lorraine au Maroc).

Le dispositif de formation et d'accompagnement des personnels prenant en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers a évolué en liaison étroite avec les IEN de zone, notamment au Maroc. Un comité de pilotage secourisme a été créé pour la zone Océan Indien, tous les personnels de direction ont été formés aux GQS (gestes qui sauvent).

SECTEUR MOYEN-ORIENT PROCHE-ORIENT (MOPO)



L'actualité du secteur

En septembre 2019, la direction de l'agence a décidé de créer un nouveau secteur Moyen-Orient/ Proche-Orient (MOPO), distinct du secteur Asie, pour tenir compte du nombre élevé dans les établissements. L'Égypte et la Jordanie ont ainsi intégré la zone Moyen-Orient le 1^{er} septembre 2019. Les établissements se concentrent autour de trois pôles géographiques principaux : le Liban, le Golfe Persique et l'Égypte, pôles de croissance des effectifs. Sept nouveaux établissements ont été homologués à la rentrée 2019. 70 % des élèves scolarisés sont des nationaux, 15 % des français et 15 % des étrangers tiers. D'importantes perspectives de développement existent en Égypte, pays dans lequel de nombreux porteurs de projets se mobilisent pour développer des établissements existants ou de nouvelles écoles. En matière de formation continue, les deux IRF du secteur proposent depuis plusieurs années une formation aux enseignants nouvellement recrutés dans le réseau afin de leur permettre de mieux comprendre les spécificités de l'enseignement français et ainsi répondre aux objectifs du plan de développement de l'enseignement français. Au total, plus de 400 enseignants bénéficient de cette formation tous les ans dans les deux zones de formation Proche-Orient et Moyen-Orient.



CHIFFRES CLÉS

14 pays > **2** zones de mutualisation

88 établissements, dont 2 EGD,
14 conventionnés et 72 partenaires

401 personnels détachés par l'AEFE,
dont 110 expatriés et 311 résidents

90 236 élèves, dont 13 535 français

24,3 % des effectifs du réseau

3 nouveaux établissements
homologués au Liban

Le pilotage des établissements

Du fait de la crise liée à la Covid 19 on observe des baisses d'effectifs à court terme (Liban, Koweït, Arabie Saoudite, Oman notamment). Au Liban, la gravité de la crise économique, politique et sanitaire que traverse le pays a cassé la dynamique de croissance engagée depuis deux ans. Le réseau libanais fait l'objet d'un suivi spécifique et des moyens importants ont été engagés par l'AEFE dans le cadre du plan d'urgence (voir Focus p. 64).



Le directeur de l'AEFE en déplacement à Chicago les 20 et 21 septembre 2019 pour le séminaire de rentrée des personnels de direction des établissements scolaires français de la zone Amérique du nord et Canada

Les établissements et leurs personnels

Près de 36 000 femmes et hommes travaillent dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Personnels de direction, personnels enseignants, personnels administratifs et techniques travaillent de concert pour la réussite des élèves. Tous les personnels bénéficient de dispositifs d'accompagnement et de formation afin de garantir les meilleures adaptations au poste de travail ainsi qu'un enseignement de qualité et adapté aux spécificités du réseau

Les personnels détachés (expatriés et résidents)

Les fonctions d'encadrement et de pilotage des établissements dans les EGD et les établissements conventionnés sont réservées à des personnels titulaires de l'Education nationale recrutés par l'AEFE en qualité d'expatrié. Les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique du second degré (EEMCP2) et les EMFE sont recrutés en qualité d'expatrié pour consacrer une partie de leur activité à assurer une mission de conseil pédagogique et de formation, qu'ils complètent en assurant un service d'enseignement partiel devant les élèves de leur établissement d'affectation. Tous les autres enseignants titulaires recrutés par l'AEFE (à l'exception des professeurs en classes préparatoires aux grandes écoles) sont des personnels recrutés en qualité de résident. Les personnels féminins sont majoritaires, à **54,5 %**. Cette répartition est stable depuis 2012.



CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2019

5 920 personnels détachés auprès de l'AEFE pour exercer à l'étranger dont :

903 expatriés, **5011** résidents et **6** volontaires internationaux

Recrutement rentrée 2020

170 expatriés

495 résidents

30 000 personnels de droit local dont :

5 000 dans les établissements en gestion directe

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS (Hors VI) au 31 décembre 2019

Extrait du bilan social 2019

Catégorie	Expatriés		Résidents		Total	Total N- 1
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Personnels hors établissement	25	22			47	45
Personnels encadrement	281	155	18	19	473	461
Personnels administratifs	58	29	7	22	116	116
Conseillers pédagogiques	188	127			315	388
Enseignants 2 nd degré	4	1	1579	1428	3012	3079
Enseignants 1 ^{er} degré	0	0	490	1339	1829	1907
Personnels Education Orientation	4	9	39	70	122	95
Total	560	343	2133	2878	5914	6091

Les catégories regroupent les personnels par type de mission.

- La catégorie des « **personnels d'encadrement** » regroupe l'ensemble des personnels participant directement à la gouvernance des établissements : les chefs d'établissement et leurs adjoints (personnels de direction), les directeurs d'école qui, dans cette classification, ne sont pas inclus dans la catégorie des enseignants du premier degré.
- La catégorie des « **conseillers pédagogiques** » regroupe les enseignants maîtres formateurs en établissements du premier degré (EMFE) et les enseignants à mission de conseil pédagogique du second degré (EEMCP2), tous expatriés.
- La catégorie des « **personnels d'éducation et d'orientation** » regroupe les conseillers principaux d'éducation (CPE), les conseillers d'orientation et les documentalistes.
- **Les directeurs administratifs et financiers (DAF)** sont comptabilisés dans la catégorie des « personnels administratifs ».
- La catégorie des « **personnels hors établissement** » regroupe les coordonnateurs AEFE, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les conseillers pédagogiques auprès des IEN (CPAIEN) ainsi qu'un responsable d'antenne immobilière.

Les personnels d'encadrement et de direction

Les personnels d'encadrement assurent le pilotage des établissements tant sur le plan pédagogique qu'administratif. Ils et elles sont proviseurs, proviseurs adjoints, principaux de collège, directeurs d'école. Parmi

eux, les chefs d'établissement ont la responsabilité première d'animer leurs équipes sur les plans managérial et pédagogique afin d'assurer la bonne gestion de leur école et de développer des projets innovants et attractifs. Ils exercent leurs fonctions auprès de l'ensemble de la communauté scolaire, sous l'autorité de l'ambassadeur, en étroite collaboration avec l'Agence et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

L'Agence organise chaque année un séminaire des personnels d'encadrement partant en poste avec pour objectif : l'acculturation aux spécificités de l'enseignement français à l'étranger et à la politique de l'Agence. Il s'agit d'aborder la complexité, la nécessaire adaptabilité et les potentialités de l'expatriation. Les personnels de direction et d'encadrement doivent rapidement apprendre à analyser le contexte local afin de réussir le développement de leur établissement et faire rayonner celui-ci, y compris auprès de nouveaux publics. Cette année, bien que le séminaire des nouveaux partants n'ait pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, l'Agence a maintenu une communication ciblée auprès de ces personnels en partance. Des réunions ont été organisées à distance afin que les personnels en partance puissent échanger directement avec leurs interlocuteurs à l'Agence, des secteurs géographiques, du service pédagogique et de la direction des ressources humaines. Ainsi, ils ont pu aborder les questions liées aux spécificités de chaque établissement et à leur gouvernance. Ces échanges directs permettent aux personnels d'encadrement de mieux appréhender leur prise de poste et leur adaptation à un nouveau contexte. L'accompagnement des nouveaux partants s'appuie également sur des documents de cadrage afin d'anticiper sur les actions qu'ils auront à mener.

Après leur prise de fonctions, les nouveaux chefs d'établissements bénéficient d'un suivi de mission des

expatriés, procédure mise en place par la direction des ressources humaines (DRH). En tout début d'année, un rapport d'étonnement doit être envoyé à la DRH et un entretien est organisé dans les deux mois pour faire un premier bilan de la prise de poste.

La prochaine étape consiste à rédiger un plan d'action sur trois ans, qui sera envoyé à la DRH et aux chefs de secteurs géographiques.

Le calendrier de ce suivi pour l'année 2019-2020 :

- **septembre** : envoi du rapport d'étonnement
- **octobre** : entretien de prise de fonctions en visioconférence
- **janvier** : envoi des plans d'actions
- **février** : retours sur les plans d'actions et avis des secteurs géographiques

Le recrutement des personnels expatriés

La campagne de recrutement des personnels expatriés a débuté avec la mise en ligne de **146 postes sur le site de l'Agence début septembre 2019**. Le bureau du recrutement a procédé à une étude attentive de l'ensemble des **1 460 dossiers reçus** : vérification des conditions pour postuler et des pièces produites, synthèse des éléments du dossier tels que les expériences professionnelles, les compétences mobilisées au long du parcours professionnel, les différents avis et appréciations. **À l'issue des présélections en liaison avec les services de l'Agence et/ou du MENJS, le bureau du recrutement a organisé 470 entretiens.** Pour les personnels de direction, d'inspection, administratifs et financiers les entretiens ont eu lieu au siège de l'Agence à Paris. Pour les personnels du premier degré et du second degré les entretiens se sont déroulés à Nantes. Certains entretiens se sont déroulés en distanciel, à la demande des candidats et ensuite pour tous ceux organisés après la crise sanitaire liée à la Covid-19. Après validation en CCPC, **170 recrutements** ont été finalisés après agrément du poste diplomatique et accord de détachement du MENJS.

Le recrutement des personnels résidents

Pour la rentrée 2020, 864 postes de résidents ont été proposés (342 vacants et 522 susceptibles d'être vacants). Dans 30 pays du réseau (soit environ 60 % des postes vacants), le recrutement des résidents s'effectue par le biais d'une application en ligne de gestion des candidatures. Les établissements et les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) préparent sur cette base les commissions consultatives paritaires locales (CCPL) et procèdent directement au recrutement. L'outil permet à tous les acteurs de disposer d'une vision globale des candidatures exprimées. Ainsi, pour

la campagne 2019, 10 929 dossiers ont été saisis sur l'application et 5 262 ont été reçus par les établissements et les SCAC et 495 postes ont été pourvus. Il est à noter le nombre important de postes qui se sont déclarés vacants après les commissions paritaires de février. Ces vacances s'expliquent par des demandes de réintégration tardives ou la publication de résultats de concours décalée suite à la crise sanitaire.

Les personnels de droit local

Sur les 30 000 personnels de droit local employés dans le réseau, 5 000 travaillent dans les EGD, 10 000 dans les établissements conventionnés et 15 000 dans les établissements partenaires. Un guide de gestion des personnels de droit local, complété par un modèle de contrat de travail et de règlement intérieur, a été diffusé auprès de toutes les équipes de direction des lycées. Le dispositif complet de gestion des personnels de droit local, qui a été élaboré en concertation avec les représentants des personnels du réseau, constitue un outil de gouvernance et de gestion des ressources humaines mis à disposition des équipes de direction et des comités de gestion afin de les aider dans le management de leur établissement.

En savoir plus : <https://is.gd/ANY4dJ>

Les volontaires du service civique

Malgré le recrutement par la DRH de trente volontaires du service civique dans les établissements en gestion directe, le contexte de crise sanitaire a empêché le départ des jeunes en poste.

Le dialogue social

Les personnels expatriés, résidents et recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE sont représentés par les organisations syndicales élues aux dernières élections professionnelles en décembre 2018 pour une durée de quatre ans. En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels peuvent être associés à des groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger. Les organisations syndicales sont représentées au Conseil d'administration de l'Agence et siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central (voir page 57). Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers



De jeunes reporters JRI AEFE interrogent M. Blanquer et Mme Maracineanu pendant la Journée nationale du sport scolaire, le 25 septembre 2019

L'AEFE et ses partenaires

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

Parmi les nombreux sujets d'échanges quotidiens avec le MENJS, l'Agence travaille de manière très étroite avec le ministère sur deux sujets majeurs pour l'enseignement français à l'étranger. Le premier concerne l'homologation, c'est-à-dire la reconnaissance par le ministère de la conformité des programmes des établissements du réseau au système éducatif français. Le deuxième est le détachement des personnels titulaires de l'Éducation nationale auprès du réseau.

L'homologation des établissements

La procédure d'homologation des établissements du réseau permet de reconnaître aux établissements scolaires situés à l'étranger la capacité de dispenser un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français et de délivrer les diplômes français (DNB, Baccalauréat). L'homologation est une démarche d'évaluation fondamentale qui garantit aux familles françaises et étrangères la conformité et la qualité des enseignements dispensés.

Les demandes d'homologation des établissements du réseau sont instruites par la commission interministérielle d'homologation (CIH) qui réunit des représentants du MEAE et du MENJS. Les homologations sont accordées pour cinq ans, et sont renouvelables après une nouvelle évaluation du dispositif pédagogique. L'homologation est

accordée par niveau ou par cycle (maternelle, élémentaire, collège, lycée).

Le suivi d'homologation, clé de voûte de l'excellence pédagogique du réseau

Il existe en outre un dispositif de suivi pour contrôler le respect des principes et critères d'homologation dans une démarche d'accompagnement et de renforcement pédagogique des établissements. Des inspectrices et des inspecteurs, inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sont détachés par le MENJS à l'Agence. Ils mettent en œuvre auprès des établissements, une démarche qualité avec une procédure contextualisée. Ces inspectrices et ces inspecteurs pédagogiques accompagnent les établissements dans leur démarche d'homologation dans le cadre d'audits, de missions et de

visites-conseil sur sites. Il s'agit d'évaluer les organisations scolaires et les dispositifs pédagogiques mais également d'accompagner les acteurs par le conseil pour la mise en œuvre de réformes et le respect des critères exigés par le MENJS.

Tous les établissements homologués bénéficient d'un accompagnement régulier (formation continue des personnels, missions d'expertise) pour garantir leur excellence. Ce suivi régulier par les inspecteurs pédagogiques et les équipes de formation en zone permet un appui constant en direction des établissements au plus près de leurs besoins et une adaptation rapide des dispositifs de formation déployés par l'Agence.

Développer le réseau des établissements homologués

Dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, de nouveaux établissements font des demandes de première homologation. En lien explicite avec le SADR, une expertise et un accompagnement sont proposés en amont aux porteurs de projets. Des inspecteurs pédagogiques sont alors chargés de conseiller les nouveaux établissements pour les aider à atteindre les critères de l'homologation. Les inspecteurs mobilisés pour ces missions d'accompagnement vers une première homologation n'interviennent pas dans le processus des demandes d'homologation.

Le détachement des personnels

L'AEFE recrute des personnels titulaires de l'Éducation nationale qui sont ainsi détachés auprès de l'Agence. Ces recrutements reposent sur une bonne coordination entre l'Agence et le MENJS. Dans les services centraux de l'Agence, 49 % des effectifs proviennent ainsi du

ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports. Dans le réseau, des personnels sont détachés du MENJS auprès de l'Agence en dehors de leur pays d'affectation sous contrat de **personnels expatriés ou de personnels résidents**.

Les personnels expatriés sont recrutés par le directeur de l'AEFE pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'un an. Ils sont rémunérés par l'Agence et bénéficient, outre du traitement de base lié à leur grade et à leur échelon, d'une indemnité d'expatriation.

Peuvent être recrutés comme **personnels résidents** les fonctionnaires présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné. Ils doivent avoir exercé auparavant au moins deux ans en qualité de titulaire en France. Ils sont recrutés par le directeur de l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Ils sont rémunérés par l'AEFE généralement pour une période de trois ans renouvelable. Toutefois, afin de favoriser la mobilité des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psy-EN, le MENJS n'accorde plus depuis septembre 2019 le détachement pour ses agents nouvellement partant sous statut de résident que pour six années scolaires consécutives. Par dérogation, cette durée peut être portée à neuf années scolaires consécutives lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. À l'issue de cette période, les agents doivent accomplir trois années de services effectifs sur le territoire national avant de solliciter à nouveau un détachement. Ce dispositif concerne les personnels obtenant un premier détachement ou un détachement pour un nouveau poste à l'étranger.



Le rôle essentiel des parents d'élèves au sein des établissements

Les parents d'élèves sont au cœur de la vie des établissements. Ayant fait confiance au modèle éducatif français, ils sont très engagés et contribuent de manière substantielle au financement des établissements. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école. Les associations de parents d'élèves travaillent en étroite liaison avec les équipes de direction et sont associées à la gestion des établissements.

Dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés, le Conseil d'établissement, auquel siègent les représentants des parents d'élèves, permet d'aborder les points essentiels à la vie de l'établissement et de faire adopter les documents-cadres, tels que le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier scolaires ainsi que le plan de formation continue des personnels.

Dans les (EGD), les perspectives budgétaires définies sur trois ans lors des conférences de pilotage des ressources (CPR) doivent être explicitées aux représentants des parents d'élèves. Les frais de scolarité sont élaborés, en s'appuyant sur les CPR, en amont du budget primitif de l'établissement et présentés à la communauté éducative dans le cadre des conseils d'établissement.



Rentrée des classes septembre 2019, au lycée français Paul-Gauguin à Panama City

Le plan de développement de l'EFE met en exergue la nécessité d'associer plus étroitement encore les familles à la gouvernance des établissements et de l'Agence.

À ce titre, la part des parents dans le financement du réseau de l'enseignement français à l'étranger sera mieux prise en compte. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence (COM 2021-2023), l'AEFE veillera à renforcer sa relation avec les parents d'élèves et de nombreuses évolutions seront mises en œuvre. D'ores et déjà, le directeur de l'Agence a demandé aux EGD que soit réunie, en amont de l'élaboration du budget, une commission associant les parents d'élèves afin d'en examiner les grandes orientations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'homologation d'un établissement, la mise en place d'instances garantissant une place aux parents est requise.

Les fédérations de parents d'élèves dans les instances nationales

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

- **la FAPÉE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger).** Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE regroupe des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 170 associations dans le monde. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse.
- **la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves).** Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.

Ces deux fédérations siègent par ailleurs à la commission nationale des bourses de l'AEFE, à l'instar d'une autre fédération : l'**UFAPE (Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'étranger)**, créée en 1971, qui est une composante de la fédération des Parents d'élèves de l'enseignements public (PEEP).

Les élus, des partenaires très impliqués

L'Agence entretient des échanges réguliers constructifs avec les élus des Français établis hors de France qui représentent les quelque 2,5 millions de Français expatriés. La conseillère aux relations institutionnelles de l'AEFE auprès du directeur organise les rencontres officielles ou informelles avec les parlementaires et les élus de manière générale. Présents sur le terrain comme au Parlement ou à l'Assemblée des Français de l'étranger, les élus sont des partenaires majeurs de l'AEFE et des établissements.

- **11 députés** représentant les Français établis hors de France (dans 11 circonscriptions).
- **12 sénateurs** représentant les Français établis hors de France (dans la circonscription « monde »).
- **443 conseillers consulaires** (dans 130 circonscriptions).
- **90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger** (dans 15 circonscriptions).

La présence des élus dans les instances de l'AEFE

Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration (CA) de l'Agence.

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est représentée par une titulaire (plus un suppléant) et deux postes lui sont réservés en commission nationale des bourses (CNB). Habituellement, les 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) siègent

pendant une semaine deux fois par an à Paris. Répartis dans six commissions permanentes (dont la commission enseignement), ils réservent une part importante de leurs travaux à l'enseignement français à l'étranger et à l'AEFE. En 2020, la session du mois de mai a été annulée en raison de l'impossibilité pour la grande majorité des élus de se rendre à Paris. Toutefois, ils ont pu continuer à poser des questions. Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers consulaires siègent quant à eux dans les conseils consulaires bourses scolaires et dans les conseils d'établissement. Tous les élus siégeant au conseil d'administration de l'AEFE participent activement aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP). Ils sont à ce titre intervenus au premier colloque AEFE/MLF sur l'école inclusive et dans les deux réunions de l'OBEP (décembre 2019 et juillet 2020).

Cette année, compte tenu d'une actualité particulièrement forte pour l'Agence et le réseau, en raison du lancement du plan de développement de l'AEFE en octobre, puis du début de la crise sanitaire mondiale en janvier, les rencontres et les échanges avec les élus ont été particulièrement importants. Particulièrement attentive à la qualité du dialogue avec les élus, l'Agence a communiqué de manière régulière et transparente sur la situation du réseau et de sa communauté scolaire. Par ailleurs, le directeur a répondu aux questions des parlementaires lors de quatre auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale.



La communauté mondiale des anciens élèves rassemblée

Les anciens élèves de l'enseignement français à l'étranger sont estimés à 650 000 à travers le monde. Les anciens élèves, souvent diplômés du baccalauréat, ont bénéficié d'une éducation à la française et sont aujourd'hui de précieux ambassadeurs des valeurs qu'elle porte. Depuis plusieurs années, l'AEFE soutient la formation d'un véritable réseau mondial des anciens élèves, au-delà des associations locales existantes dans de nombreux pays.

L'enjeu est de faire vivre un véritable réseau dans l'intérêt des anciens élèves, unis par une langue et des valeurs partagées quel que soit l'établissement où ils ont étudié. La création de ce réseau est également un enjeu important dans le cadre de la diplomatie d'influence conduite par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Lorsque la communauté devient un réseau d'anciens élèves connectés entre eux, elle permet à chacun de faire vivre un lien de solidarité et d'entraide. **L'association mondiale Union-ALFM et les associations locales** d'anciens élèves participent à la constitution de ce réseau mondial unique à différentes échelles.

L'Union-ALFM

L'association des anciens des lycées français du monde (Union-ALFM) créée en 2010 est une association loi de 1901 de droit français. Elle est gérée par d'anciens élèves et des représentants d'associations locales d'anciens élèves du réseau de l'enseignement français à l'étranger, bénévoles de toutes origines et toutes générations, élus lors des assemblées générales. L'Union-ALFM rassemble et soutient près de 80 associations locales d'anciens élèves. Elle est aussi accessible aux adhésions directes. L'association mondiale a pour missions d'encourager et accompagner le développement des associations

d'anciens élèves au niveau local ; de mettre en réseau ses membres et faciliter le développement des opportunités professionnelles ; de valoriser les actions et les talents de ses membres ; et d'assurer la promotion du modèle éducatif français et des valeurs qui y sont associées. Par ailleurs, l'association représente les anciens élèves des lycées français auprès des instances françaises et internationales, telle que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Depuis 2010, l'AEFE accompagne de manière continue, le travail effectué par les bénévoles de l'association mondiale Union-ALFM. Chaque année, l'AEFE soutient financièrement l'association en lui attribuant une subvention et siège au conseil d'administration de l'Union-ALFM, en tant que membre de droit. C'est dans cette optique que l'AEFE a transféré à l'association la plateforme ALFM.fr qu'elle a créée.

Le réseau ALFM.fr, la plateforme des anciens élèves

Le réseau ALFM.fr est un site communautaire ayant pour objectif de permettre aux anciens élèves scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger de garder contact, de valoriser leur formation et de s'entraider dans leur projet professionnel. Les services proposés par la plateforme ALFM visent donc à fournir un réseau social, associatif et professionnel à l'ensemble de la communauté des anciens élèves des lycées du réseau de l'AEFE.

Parmi les services proposés : un annuaire géo-localisé, des échanges avec les associations d'anciens élèves locales, l'organisation d'événements dans le monde, la publication d'articles valorisant l'activité du réseau et de



Des anciens élèves autour de la Présidente de l'Union-ALFM lors du Forum professionnel organisé à Paris en novembre 2019

ses anciens, un service de publication d'offres d'emploi et de stages. La plateforme créée et développée par l'AEFE en 2017 en collaboration avec les associations d'anciens élèves, compte aujourd'hui près de 8 000 membres et rassemble 148 associations locales.

En novembre 2019, l'AEFE et l'Union-ALFM ont décidé que la plateforme serait gérée directement par l'Union-ALFM. Une convention spécifique, signée entre l'AEFE et l'Union-ALFM le 22 novembre 2019, prévoit le transfert de gestion et de propriété de l'AEFE vers l'Union ALFM. Il est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2020.



TÉMOIGNAGE DOMINIQUE TCHIMBAKALA, présidente de l'Union-ALFM

Depuis la création de l'Union-ALFM en 2010, l'AEFE a été un soutien indéfectible de notre association. Ces deux dernières années ont vu cette relation se renforcer et l'AEFE demeure le premier financeur de l'Union-ALFM. Le conseil d'administration que je préside a souhaité engager l'association vers une plus grande professionnalisation, accroître ses ressources, le nombre de ses adhérents et développer la communauté des anciens. Les nouvelles conventions signées entre nos deux structures, les projets menés de concert attestent d'une confiance mutuelle et de la volonté de l'AEFE d'accompagner l'Union-ALFM dans cette voie.

Le chantier prioritaire de l'année écoulée a été le transfert de propriété de la plateforme des anciens élèves www.alfm.fr. L'objectif est de permettre - à terme - de coupler les deux adhésions : celle à l'association et à la plateforme. Ladite plateforme constituant – grâce à son annuaire, ses contenus éditoriaux et ses plus de 8 000 inscrits – une offre attractive pour tous ceux qui souhaitent rejoindre l'Union-ALFM.

2019 a également été l'année du premier Forum professionnel de l'Union-ALFM, organisé pendant la Semaine des lycées français du monde. L'intérêt de cet événement était de valoriser le talent et les profils des anciens élèves, auprès des entreprises. Ce forum a rassemblé une quinzaine d'entreprises, plus de 200 participants à Paris et touché plus de 4 500 internautes sur les réseaux sociaux (Facebook live et Twitter). Ce fut aussi l'occasion de réunir nos partenaires institutionnels : l'AEFE, la Mission laïque française et TV5Monde. Ce fut également l'occasion de décerner, pour la première fois, le prix de l'Union-ALFM à un ancien élève engagé au service de la communauté.

En 2020, l'Union-ALFM a su tenir son rang en s'investissant dans des projets liés aux grands bouleversements de notre époque ou en manifestant sa solidarité envers les pays frappés par des catastrophes. Ainsi, la création d'un groupe « Solidarité Covid-19 » sur la plateforme a permis aux anciens élèves de disposer d'un espace d'entraide et de réflexion dès le début de la pandémie ; tout comme l'initiative « Solidarité Beyrouth », en partenariat avec Solidarité laïque, l'AEFE, la Mission laïque française et l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC), a permis de soutenir le retour à l'école de 20 000 enfants, de 6 à 11 ans, scolarisés dans les établissements publics de Beyrouth, en les équipant de cartables et de kit d'hygiène.

L'année 2021 s'annonce pleine de défis pour notre association: lancer l'application mobile de la plateforme www.alfm.fr sur Android et iPhone, organiser la deuxième édition du Forum professionnel (reportée au printemps 2021 pour cause de Covid-19), parfaire l'union avec les associations locales (148 recensées à travers le monde), trouver de nouveaux partenaires et bien sûr, continuer d'accroître notre communauté, de faire rayonner notre réseau et lui donner la place qu'il mérite. Nous savons pouvoir compter sur l'AEFE pour cela.



Les représentants de la Fondation Tara Océan et de l'AEFE se sont retrouvés, le 24 juin 2020, pour signer une convention de partenariat éducatif.

© Patrick Gentier

Les partenaires institutionnels de l'AEFE

L'Agence continue de consolider son réseau de partenaires autour des valeurs portées par l'éducation française. Son action permet au réseau scolaire mondial qu'elle anime de participer à des initiatives innovantes et à des événements d'envergure. L'AEFE compte en 2019-2020 plus de **75 partenariats institutionnalisés**, dont une cinquantaine à caractère pédagogique. L'année de ses 30 ans, à l'appui du CAP 2030, l'AEFE renforce et élargit son réseau de partenaires par la signature de six conventions (dont trois nouvelles et trois reconductions) avec les partenaires suivants :



RÉSEAU DES INSPÉ : structurer des actions de coopération en matière de formation des enseignants

L'AEFE et le **Réseau des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ)** ont signé une convention de partenariat structurant leur coopération au bénéfice de la formation initiale des nouveaux enseignants et de la formation continue des personnels en poste.



CANOPÉ : partager des ressources pédagogiques innovantes

L'AEFE et **CANOPÉ** (le réseau de création et d'accompagnement pédagogique, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) ont renouvelé, le 30 juin 2020, la convention de partenariat qui les unissait depuis 2015. Ce partenariat a pour objet la formation continue et l'accompagnement des personnels éducatifs dans l'utilisation des ressources pédagogiques mises à disposition par CANOPÉ et la mise à disposition des ressources CANOPÉ pour les établissements labellisés LabelFrancÉducation et les associations FLAM.



FONDATION TARA OCÉAN : développer des opérations pédagogiques à la croisée des mondes scientifique et de l'éducation

Profitant de la présence exceptionnelle de la **goélette Tara** dans la capitale, les responsables de l'AEFE et de la **Fondation Tara Océan** se sont retrouvés à son bord pour **signer une convention de partenariat le 24 juin 2020**. Dix ans après leur première association sur une opération éducative commune, la Fondation Tara et l'AEFE se sont de nouveau rapprochées pour construire un partenariat approfondi, dont l'enjeu repose sur **l'éducation au développement durable** en lien avec la **connaissance et la protection des océans**.



INITIADROIT : former le citoyen de demain aux exigences d'un droit vivant

L'association d'avocats bénévoles InitiaDROIT a pour objectif d'initier au « droit vivant » et de contribuer à l'éducation citoyenne. Le 27 mai 2020, l'AEFE et InitiaDROIT ont renouvelé pour quatre ans leur convention de partenariat initié en 2012.



La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du Ministère des Armées : valoriser des projets sur l'enseignement de la défense et des projets à composante mémorielle

L'AEFE et la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées ont signé une convention de partenariat le 14 mai 2020. Elle a pour objet de promouvoir l'enseignement à la défense porté par ces établissements à travers un soutien aux projets éducatifs mis en œuvre ; accompagner et favoriser la mise en place d'actions communes dans le réseau et au sein des deux administrations centrales.



INSTITUT DU MONDE ARABE : mieux faire connaître l'apport du monde arabe à la civilisation universelle

Le 7 mai 2020, l'AEFE et l'**Institut du monde arabe (IMA)** ont renouvelé et élargi leur **partenariat** scellé pour la première fois en 2015. Au bénéfice des écoles et lycées français du monde, où pas moins de 130 000 élèves apprennent l'arabe, mais aussi des établissements labellisés LabelFrancÉducation, la convention de partenariat a pour objet de favoriser l'accès aux multiples ressources proposées par l'IMA, sa bibliothèque jeunesse ou ses dossiers pédagogiques ; développer l'offre éducative et de formation de l'IMA dans les établissements scolaires ; d'accompagner et de valoriser les projets pédagogiques en lien avec la culture et la civilisation du monde arabe.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



- Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)
- Assemblée nationale
- Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)
- Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger (ANEFE)
- Ministère de l'Éducation nationale
- Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale
- Mission laïque française
- Sénat
- Centre d'études arabes

PARTENAIRES SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION



- Académie des sciences
- AFM-Téléthon
- Agence française de développement
- Agence universitaire de la Francophonie
- AGIRabcd
- Association mondiale des anciens élèves des lycées français du monde (Union-ALFM)
- Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)
- Campus France
- Campus France – France Alumni
- CANOPÉ
- CNED
- Comité national olympique et sportif français (CNOF)
- Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur (CNCCE)
- Conférence des présidents d'université (CPU)
- École des loisirs
- École supérieure de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESENESR)
- Elles bougent
- ESSEC
- Fédération Française de Badminton (FFBad)
- Fédération Française de Rugby (FFR)
- Fédération Française d'Escrime (FFE)
- Fédération Française de Football (FFF)
- Femmexpat
- Fondation Lilian Thuram
- Fondation Tara Océan
- France Éducation International
- France Médias Monde (FMM)
- Initiadroit
- Institut du monde arabe (IMA)
- Institut français (IF)
- Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Lepetitjournal.com
- Les enfants de l'Ovale
- Mémorial de la Shoah
- Ministère Des Armées
- Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)
- Paris Sciences et Lettres
- Radio France
- Réseau Des Inspe
- Service civique
- Sciences Po
- TV5MONDE
- UniFrance films
- Union nationale du sport scolaire (UNSS)
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)

Le numérique au cœur du dispositif de valorisation du réseau

Semaine de la presse et des médias à la maison :

collaboration avec six jeunes reporters internationaux (JRI AEFE) élèves au sein des lycées français de Djibouti, Ho-Chi-Minh-Ville, Lima, Lisbonne, Montréal et Sydney pour la réalisation de podcasts.



«C'est du fait maison, quand les JRI AEFE racontent leur confinement...» : près de trente podcasts réalisés, depuis chez eux, par des reporters des webradios des écoles, collèges et lycées français du monde.



L'Orchestre des lycées français du monde rassemblé virtuellement : 73 musiciens, de 30 nationalités différentes et résidant dans 42 pays de la planète, se sont donné rendez-vous pour une visioconférence avec leur chef d'orchestre, leurs tuteurs de l'Orchestre Philharmonique de Radio France et tous les acteurs du projet.

RESTEZ CONNECTÉS

Fréquentation du site aefe.fr

Entre septembre 2019 et août 2020 :

+ de **1 800 000** visites

+ de **4 990 000** pages vues

Pics de fréquentation :

4 septembre 2019 : lancement de la campagne de recrutement des personnels expatriés (14 594 visites)

14 mars 2020 : publication du message vidéo d'Olivier Brochet adressé aux communautés éducatives des lycées français du monde, aux élèves et à leurs parents dans le contexte de la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 (13 255 visites)

Les réseaux sociaux @aefeinfo en chiffres (août 2020)

 plus de **30 800** abonnés (+ 19 % d'abonnés par rapport à août 2019)

 plus de **11 700** abonnés (+ 28,5 %)

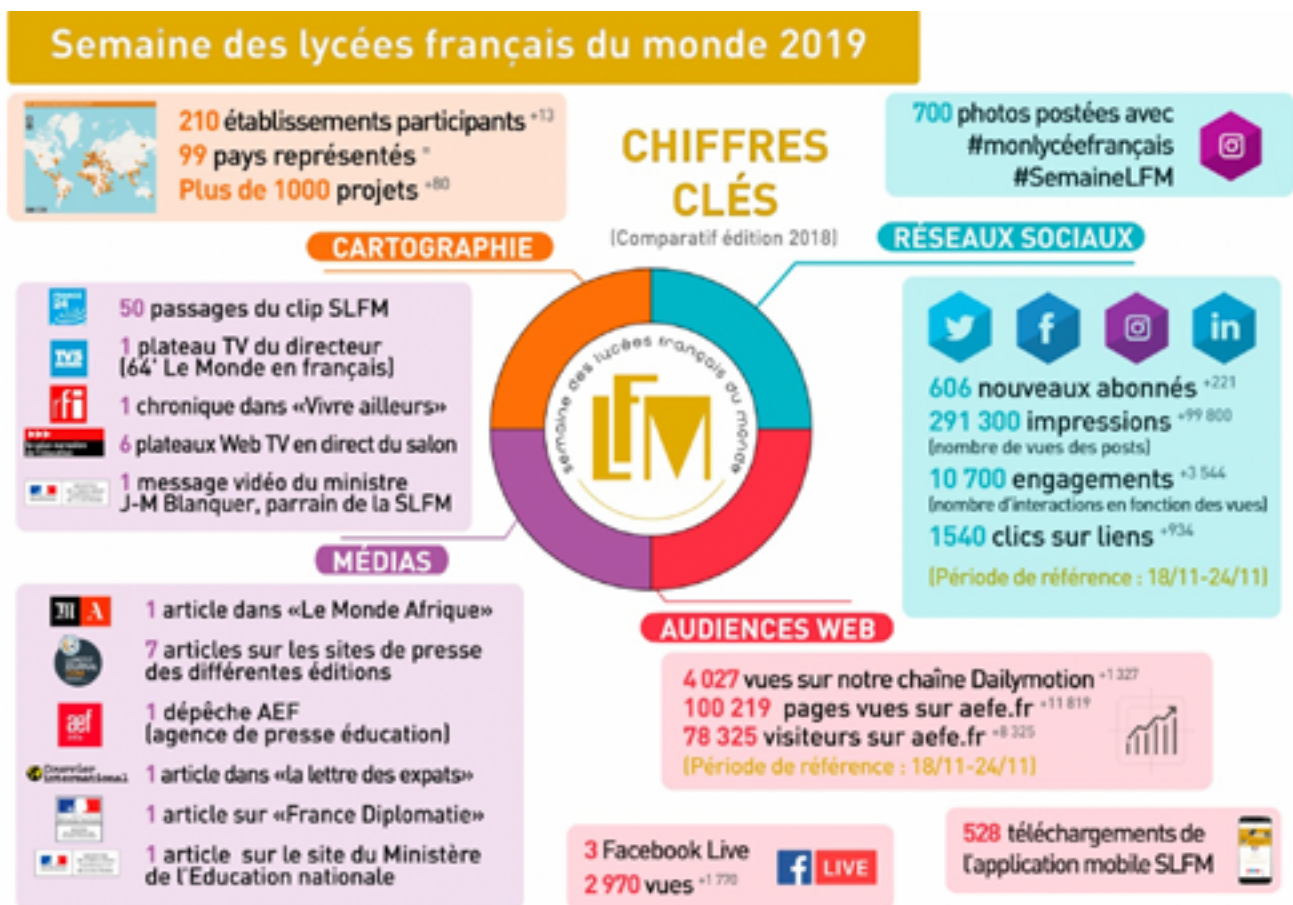
 plus de **6 300** abonnés (+ 48 %)

 près de **21 000** abonnés (+ 69%)

 Nouvelle chaîne YouTube : près de **20 000** vues

L'événementiel

Retour sur la 3^e édition de la Semaine des lycées français du monde



Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger en 4 axes

1) ACCUEILLIR PLUS D'ÉLÈVES

La demande d'éducation internationale est de plus en plus importante. Le réseau d'enseignement français à l'étranger se distingue par des atouts exceptionnels qui seront renforcés : l'attractivité du baccalauréat, une éducation plurilingue, des méthodes pédagogiques ouvertes sur le numérique.

- **La réforme du baccalauréat** : le diplôme devient plus lisible et davantage articulé avec les systèmes éducatifs et universitaires locaux. Il allie les qualités du modèle français traditionnel d'excellence et celles d'autres systèmes, notamment anglo-saxons où une part importante d'initiative est laissée aux élèves dans la construction de leur parcours.
- **Le plurilinguisme** : les parcours adaptés et renforcés de langues étrangères (PARLE) seront étendus au plus grand nombre d'établissements possibles de la maternelle au lycée. Le plan prévoit également de nouvelles ouvertures de sections internationales, européennes et orientales dans les collèges et les lycées.
- **Les établissements, laboratoires d'innovation numérique** : les établissements seront encouragés par l'Agence à développer de nouvelles initiatives en matière de numérique éducatif.

2) ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS ET LA CRÉATION DE NOUVELLES ÉCOLES

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte chaque année davantage d'établissements. L'exigence de qualité, garante de l'excellence pour tous, est le pivot de ce développement.

- **Une homologation exigeante, mais simplifiée** : pour être accrédités, les établissements scolaires hors de France font l'objet d'une procédure d'homologation qui sera simplifiée par des délais plus courts et des procédures moins longues.
- **Le développement d'une formation de qualité à destination de tous les personnels** : le développement du réseau exige la formation de nouveaux enseignants pour soutenir la demande.

3) MIEUX ASSOCIER LES FAMILLES À LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le réseau d'enseignement français à l'étranger ne pourrait exister sans l'engagement des familles. Les parents d'élèves seront davantage associés à tous les niveaux. Au conseil d'administration de l'AEFE, la place des parents sera renforcée. Les anciens élèves seront également représentés.

4) MIEUX ACCOMPAGNER LE RÉSEAU GRÂCE À UNE MOBILISATION ACCRUE DES AMBASSADES

La mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger appelle une mobilisation de tous les acteurs concernés et une redéfinition des missions de l'AEFE.

- **Le renforcement du rôle de l'AEFE dans le développement du réseau** : l'ouverture de nouveaux établissements nécessite un accompagnement de l'AEFE auprès des investisseurs et des porteurs de projets.
- **Les ambassades, pilotes locaux du développement** : le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger doit s'ancrer dans le contexte local et régional. Les ambassades mettront en œuvre, sous l'autorité de l'ambassadeur, des plans locaux de développement définissant les axes d'une stratégie basée sur une analyse de l'offre et de la demande éducative. Les postes diplomatiques veilleront à ce que le développement des établissements soit régulier et harmonieux.
- **La création d'un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger** : pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du plan, un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger réunira annuellement le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

En savoir plus : <https://is.gd/zgqEjk> 

Directeur de la publication : Olivier Brochet

Réalisation : service des relations extérieures de l'AEFE. Conception & réalisation graphique :  | agence-bolivie.fr

Impression : Arteprint. Ce rapport d'activité est imprimé sur papier recyclé Oxygen Silk FSC.

Crédits photos : AEFE - Cyril Bruneau - Marie Lopez-Vivanco - Jonathan Sarago.

Couverture : Lycée français Jules-Supervielle, Montevideo, Uruguay © Lucia Ayerza

Illustrations : Freepick

RESTEZ CONNECTÉS...

aefe.fr



23, place de Catalogne
75014 PARIS

1, allée Baco BP 21509
44015 NANTES

aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger